

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :

Date de validation par la préfecture :

Date d'affichage :

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 29 septembre 2022, a
été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance :

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
0	0	0

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 22/09/001

**RAPPORT D'ACTIVITES 2021
DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE**

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :

Date de validation par la préfecture :

Date d'affichage :

Séance Publique du 29 septembre 2022

N° D' O R D R E : 22/09/001

**O B J E T : RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1 et L2121-22-1,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le rapport d'activités 2021 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ci-joint,

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 19 septembre 2022

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER le rapport d'activités 2021 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

ARTICLE 2

D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier ce rapport aux communes concernées.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 29 septembre 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

POUR 0

CONTRE 0

ABSTENTION 0



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Sommaire

Édito.....	2
Temps forts de l'année 2021.....	4
La Métropole TPM en 2021	
Le territoire	8
Les instances de la Métropole en 2021	10
Le Bureau métropolitain	
Les Commissions thématiques	
Le Conseil métropolitain	
Les ressources financières et humaines	12
Les finances de la Métropole	
Les ressources humaines de la Métropole	
Activités 2021 de la Métropole	14
Économie et attractivité territoriale	16
Développement économique et numérique.....	18
Enseignement Supérieur et Recherche.....	20
Tourisme et attractivité territoriale.....	22
Innovation.....	24
Mobilité	26
Transports et déplacements.....	28
Ports.....	32
Urbanisme, habitat, solidarité	36
Planification.....	38
Aménagement.....	40
Habitat et solidarité.....	42
Territoires et proximité	46
Voirie, espaces publics et espaces verts.....	48
Collecte des déchets et propreté urbaine.....	52
Eau potable et assainissement des eaux usées.....	54
Qualité de vie	56
Culture.....	58
Sports.....	64
Environnement.....	68
Transition écologique et protection de l'environnement	72
Énergie.....	74
Écologie urbaine.....	76
Prévention des risques.....	80
Données d'activités de l'administration	84

Édito

Cette année, l'actualité s'est une nouvelle fois inscrite dans la crise sanitaire et ses conséquences en matière économique et sociale. Comme en 2020, la pandémie a continué à bouleverser notre quotidien et à mettre à rude épreuve notre pays, nos services de santé, notre économie.

Pour notre Métropole Toulon Provence Méditerranée, cela a engendré des dépenses nouvelles et imprévues, des pertes de recettes ainsi que des effets notables sur la vitalité de nos entreprises et sur le fonctionnement de nos équipements et de nos services.

Malgré ces conséquences inévitables, TPM - grâce à une gestion rigoureuse et saine de ses finances mais aussi à la confiance du secteur public comme du secteur privé - a su s'adapter et réagir pour engager au mieux l'avenir de son territoire. Grâce à notre collectif soudé, notre esprit de solidarité et d'entraide, nous avons pu assurer la continuité des services de proximité, mettre en place des dispositifs d'aides pour soutenir nos populations, nos commerçants ainsi que l'ensemble de l'activité économique du territoire.

Nous avons maintenu la commande publique avec la poursuite de grands projets, tels que les travaux d'électrification des quais sur le port de Toulon, la nouvelle gare maritime de la Tour Fondue à Hyères, la réhabilitation et la réouverture des Halles de Toulon, l'acquisition de nouveaux bus propres, la rénovation du foyer Campra de l'Opéra de Toulon ou encore la construction du nouvel Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé.

Ce rapport d'activités présente ainsi de manière détaillée l'ensemble des actions de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, dans chacune de nos compétences mises en œuvre entre janvier et décembre 2021 sur nos 12 communes.

Grace à vous, mes collègues maires, grâce à notre administration, à notre travail, notre cohésion, notre sens des responsabilités, nous tenons le cap. Pour une Métropole de proximité et de solidarité, une Métropole durable, compétitive et innovante, continuons !

Hubert FALCO

Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Temps forts de l'année 2021

1^{er} JANVIER

Création du **Bureau d'Accueil des Tournages**



MARS

Démarrage de la **rénovation du foyer Campra de l'Opéra TPM**



1^{er} AVRIL

Nouvelle Délégation de Service Public pour la Desserte Maritime des Îles d'Or

AVRIL

Démarrage des travaux d'élargissement de l'A57 avec bande d'arrêt d'urgence réservée aux transports en commun et un arrêt sur autoroute



7 MAI

Inauguration de la place Germain Loro à La Seyne-sur-Mer dans le cadre du **Renouvellement Urbain du centre-ville**.



18 MAI

3^e conférence économique de la Métropole TPM



27 MAI

Prescription du Programme Local de l'Habitat Métropolitain

27 MAI

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des échéances 2 et 3



JUIN

Début des travaux d'électrification des quais sur le port Toulon Côte d'Azur

Temps forts de l'année 2021

12 JUIN

2^e édition « Faites du vélo »



1^{er} JUILLET

Lancement d'*Invest in Toulon*, événement dédié aux investisseurs, startups et PME innovantes du territoire



19 & 20 SEPTEMBRE
Inauguration des Halles de Toulon

2 ET 3 JUILLET

Festival international des industries culturelles et créatives Murex organisé par TVT Innovation



JUILLET - AOÛT

Mise en place de la régulation de la desserte de Porquerolles avec création d'un service de réservation



13 SEPTEMBRE

Lancement de l'application « Campus Toulon » dédiée aux lycéens et étudiants

SEPTEMBRE

Mise en service de la nouvelle gare maritime de La Tour Fondue



SEPTEMBRE

10^{ème} anniversaire du Théâtre Liberté

25 NOVEMBRE

Inauguration des nouveaux bus propres
Au total 126 bus propres soit 40% du parc



SEPTEMBRE

Démarrage du chantier du parking du Zénith pour 660 places de véhicules légers



JUILLET

Accueil du Pro Sailing Tour en escale dans la rade

La Métropole TPM en 2021

Le territoire

14^{ème} métropole française sur 22 en terme de démographie

449 118 habitants*

12 communes membres de TPM

200 km de littoral

LE REVEST-LES-EAUX



Ange MUSSO

4021*

LA VALETTE-DU-VAR



Thierry ALBERTINI

24 346*

LA CRAU



Christian SIMON

19 202*

OLLIIOULES



Robert BENEVENTI

14 119*

TOULON



Hubert FALCO

180 641*

LA GARDE



Jean-Louis MASSON

25 818*

HYÈRES



Jean-Pierre GIRAN

55 798*

SIX-FOURS-LES-PLAGES



Jean-Sébastien VIALATTE

35 154*

LA SEYNE-SUR-MER



Nathalie BICAIS

63 749*

SAINT-MANDRIER-SUR-MER



Gilles VINCENT

6163*

LE PRADET



Hervé STASSINOS

10 426*

CARQUEIRANNE



Arnaud LATIL

9681*

MER MÉDITERRANÉE

ÎLE DE PORQUEROLLES

ÎLE DU LEVANT

ÎLE DE PORT-CROS

*Source : INSEE, population légale totale au 1^{er} janvier 2022.

Les instances de la Métropole en 2021

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Le Bureau est l'organe exécutif de la Métropole. Il est composé du Président et des 15 vice-présidents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Le Bureau vote chaque projet, dans le respect de l'intérêt métropolitain, examiné au préalable par les Commissions. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain. Il se réunit environ deux fois par mois.

LES MEMBRES DU BUREAU :

- ▶ **Hubert FALCO** : Président de TPM, Maire de Toulon
- ▶ **Jean-Pierre GIRAN** : 1^{er} vice-président de TPM, Maire d'Hyères
- ▶ **Jean-Sébastien VIALATTE** : 2^{ème} vice-président de TPM, Maire de Six-Fours-les-Plages
- ▶ **Jean-Louis MASSON** : 3^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Garde
- ▶ **Robert BENEVENTI** : 4^{ème} vice-président de TPM, Maire d'Ollioules
- ▶ **Christian SIMON** : 5^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Crau
- ▶ **Gilles VINCENT** : 6^{ème} vice-président de TPM, Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
- ▶ **Ange MUSSO** : 7^{ème} vice-président de TPM, Maire du Revest-les-Eaux
- ▶ **Thierry ALBERTINI** : 8^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Valette-du-Var
- ▶ **Hervé STASSINOS** : 9^{ème} vice-président de TPM, Maire du Pradet
- ▶ **Nathalie BICAIS** : 10^{ème} vice-présidente de TPM, Maire de La Seyne-sur-Mer
- ▶ **Arnaud LATIL** : 11^{ème} vice-président de TPM, Maire de Carqueiranne
- ▶ **Yannick CHENEVARD** : 12^{ème} vice-président de TPM, 1^{er} Adjoint au Maire de Toulon
- ▶ **Francis ROUX** : 13^{ème} vice-président de TPM, 1^{er} Adjoint au Maire d'Hyères
- ▶ **Robert CAVANNA**, 14^{ème} vice-président de TPM, Adjoint au Maire de Toulon
- ▶ **Jean-Pierre COLIN** : 15^{ème} vice-président de TPM, 1^{er} Adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées d'élus du Conseil métropolitain, les Commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention particulier et permettent d'étudier les questions soumises au Conseil métropolitain. Instances de concertation, elles ont un rôle consultatif et donnent leur avis sur les affaires relevant de leurs compétences.

- ▶ **Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière**
Jean-Pierre GIRAN
- ▶ **Commission Culture et Patrimoine**
Jean-Sébastien VIALATTE
- ▶ **Commission Politique de la ville et Habitat**
Jean-Louis MASSON
- ▶ **Commission Espaces publics et Proximité**
Christian SIMON
- ▶ **Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique**
Gilles VINCENT
- ▶ **Commission Finances et Administration générale**
Ange MUSSO
- ▶ **Commission Attractivité économique et Développement numérique**
Hervé STASSINOS
- ▶ **Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche**
Nathalie BICAIS
- ▶ **Commission Jeunesse et Sports**
Arnaud LATIL
- ▶ **Commission Mobilités**
Yannick CHENEVARD

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil métropolitain est l'instance de délibération de la Métropole. Il réunit l'ensemble des 81 conseillers métropolitains issus de chacune des communes de la Métropole selon une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Métropole et se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président de la Métropole.

La représentation des communes au sein du Conseil métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges
La Seyne-sur-Mer : 12 sièges
Hyères : 11 sièges
Six-Fours-les-Plages : 6 sièges
La Garde : 5 sièges
La Valette-du-Var : 4 sièges
La Crau : 3 sièges
Ollioules : 2 sièges
Le Pradet : 2 sièges
Carqueiranne : 1 siège
Le Revest-les-Eaux : 1 siège
Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

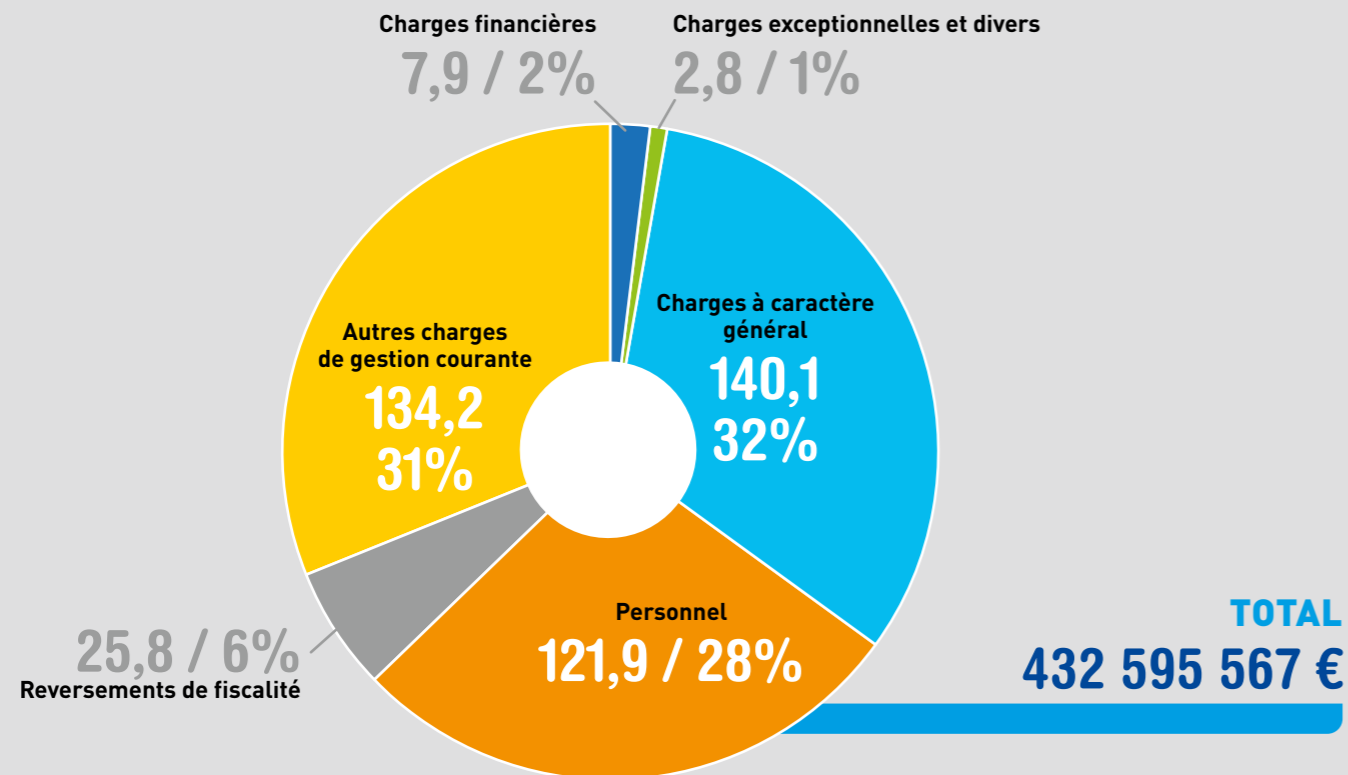
Les membres du Conseil métropolitain :

- ▶ **Carqueiranne** : Arnaud LATIL
- ▶ **La Crau** : Christian SIMON
Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.
- ▶ **La Garde** : Jean-Louis MASSON
Hélène BILL, Marie-Hélène CHARLES, Franck CHOUQUET, Michel DURBANO.
- ▶ **Hyères** : Jean-Pierre GIRAN
Valérie BATESTI, Philippe BERNARDI, Véronique BERNARDINI, François CARRASSAN, Laurent CUNEO, Edwige MARINO, Jean-David MARION, Isabelle MONFORT, Chantal PORTUESE, Francis ROUX.
- ▶ **Ollioules** : Robert BENEVENTI, Delphine GROSSO.
- ▶ **Le Pradet** : Hervé STASSINOS, Valérie RIALLAND.
- ▶ **Le Revest-les-Eaux** : Ange MUSSO
- ▶ **Saint-Mandrier-sur-Mer** : Gilles VINCENT
- ▶ **La Seyne-sur-Mer** : Nathalie BICAIS
Guillaume CAPOBIANCO, Corinne CHENET, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN, Basma BOUCHKARA, Cheikh MANSOUR, Joseph MINNITI, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Christine SINQUIN, Sandra TORRES, Kristelle VINCENT.
- ▶ **Six-Fours-les-Plages** : Jean-Sébastien VIALATTE
Frédéric BOCCALETTI, Béatrice BROTONS, Nadine ESPINASSE, Bruno ROURE, Joël TONELLI.
- ▶ **Toulon** : Hubert FALCO
Dominique ANDREOTTI, Laurent BONNET, Pierre BONNEFOY, Amaury CHARRETON, Robert CAVANNA, Patrice CAZAU, Josy CHAMBON, Yannick CHENEVARD, Luc de SAINT-SERNIN, Anaïs DIR, Brigitte GENETELLI, Pascale JANVIER, Laurent JÉROME, Corinne JOUVE, Amandine LAYEC, Emilien LEONI, Geneviève LEVY, Mohamed MAHALI, Erick MASCARO, Josée MASSI, Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Cécile MUSCHOTTI, Amaury NAVARRANNE, Audrey PASQUALI-CERNI, Virginie PIN, Philippe LEROY, Rachel ROUSSEL, Yann TAINGUY, Albert TANGUY, Magali TURBATTE, Béatrice VEYRAT-MASSON.
- ▶ **La Valette-du-Var** : Thierry ALBERTINI
Claude GALLI-ARNAUD, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX.

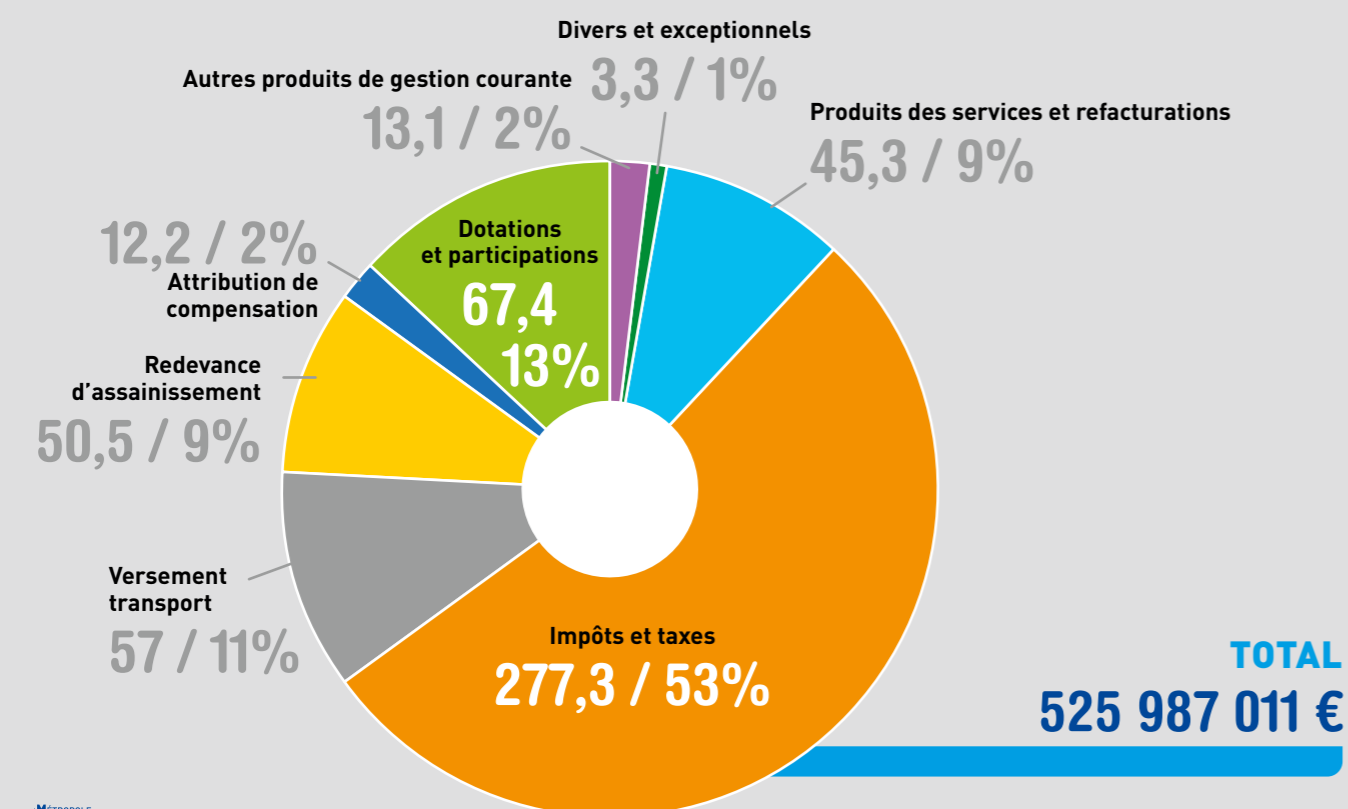
Les ressources financières et humaines

LES FINANCES DE LA MÉTROPOLE

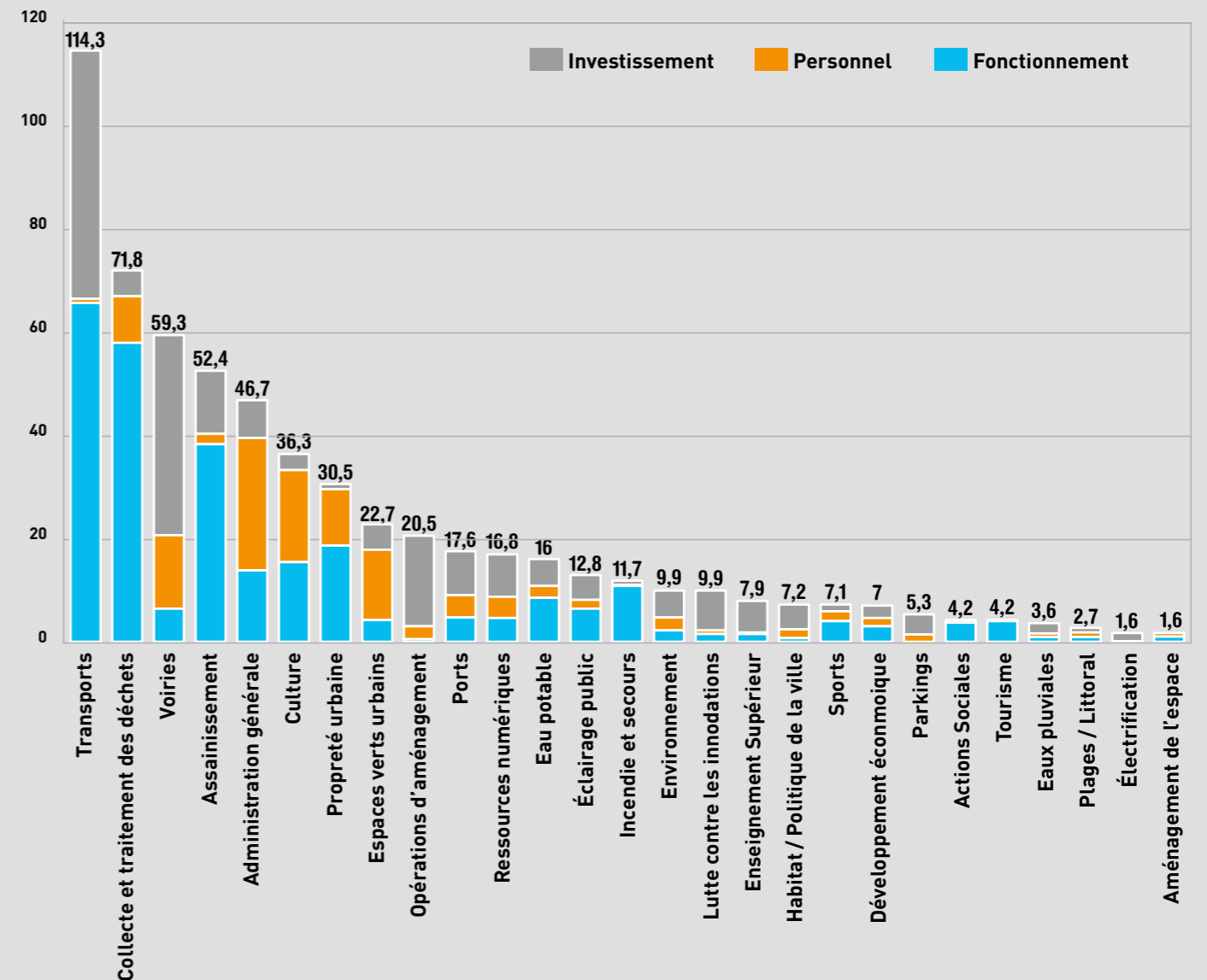
► Dépenses consolidées*



► Recettes consolidées*



► Dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel par compétence*



TOTAL FONCTIONNEMENT (personnel compris)
400 900 315 €

TOTAL INVESTISSEMENT
201 096 968 €

* CA 2021, tous budgets confondus, en millions d'euros.

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE

Les effectifs totaux de la Métropole s'élèvent à 2499 agents indiciaires en décembre 2021 (contre 2436 agents en 2020).

La Métropole dispose de moyens renforcés dans ses différents champs d'intervention, comme le reflète la diversité des filières des agents :

- Filière technique : 1668 agents
- Filière administrative : 608 agents
- Filière culturelle : 218 agents
- Filière sportive : 4 agents
- Filière animation : 1 agents

Activités 2021 de la Métropole

Économie et attractivité territoriale	16
Mobilité	26
Urbanisme, habitat, solidarité	36
Territoires et proximité	46
Qualité de vie	56
Transition écologique et protection de l'environnement	72



Économie et attractivité territoriale

La Métropole Toulon Provence Méditerranée soutient et structure son développement économique par filières en capitalisant sur ses atouts. L'Économie Bleue/Maritime, filière historique et premier employeur de la Métropole, alimente un pan entier de l'économie locale. Déclinée en de nombreux secteurs (défense, sécurité-sûreté maritimes, technologies marines et sous-marines, énergies, ports...) et porteuse d'innovation, cette filière d'excellence place la Métropole sur la scène internationale de la compétitivité.

Bénéficiant d'un territoire exceptionnel et d'un cadre de vie attractif, l'économie métropolitaine s'étend à d'autres filières comme l'agriculture, le tourisme, la silver économie, le numérique et les industries culturelles et créatives incarnées notamment par le cinéma. Secteur d'avenir, le digital transforme les usages mais aussi l'économie d'aujourd'hui et de demain.

La cybersécurité, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les objets connectés, la smart-city... ouvrent aussi la porte à de nouveaux métiers. Avec son agence de développement économique TVT Innovation, la Métropole accompagne activement cette transition en intervenant dans la formation et dans l'accompagnement d'entreprises innovantes qui promeuvent ainsi l'innovation et la compétitivité du territoire.

€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 4,6 M€
Investissement : 2,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

La Métropole TPM compte :

68 674 établissements
au 1^{er} mars 2021 (2% agriculture,
4% industrie, 11% construction
et 83% tertiaire dont 67% services
et 16% commerces.

171 805 emplois sur le territoire,
soit 47% de l'emploi salarié du Var
et 52% des emplois de cadres du Var.

La Métropole TPM est

le **1^{er}** pôle économique du Var.
Elle offre 65 Zones et Parcs d'Activités
Économiques sur 1,1 hectare desservi
et interconnecté avec 450 km de fibre
pour le Très Haut Débit.

En 2021, la Métropole a apporté un
soutien « indirect » au développement
de son tissu économique avec

1,6 M€ de subventions
accordées aux structures partenaires
du territoire (associations agricoles,
ZAE, filières économiques, réseaux,
pôles de compétitivité, associations
d'aide à la création ...).

Économie et attractivité territoriale

Développement économique et numérique

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pour mission **d'accompagner le développement et la transition économiques**. Bénéficiant d'un ensemble foncier constitué de zones et parcs d'activités gérés durablement et répartis harmonieusement, **le territoire offre un parcours résidentiel complet à ses entreprises allant de l'incubation à l'installation en passant par l'hôtel d'entreprises**. En lien avec son agence de développement économique TVT Innovation et ses partenaires locaux (consulaires, pôles de compétitivité, associations d'entreprises, clusters, incubateurs...), **la Métropole anime le tissu économique et encourage l'innovation et l'entrepreneuriat**. Pérenniser et faire émerger les filières d'excellence est la priorité de son action économique qui s'étend aussi naturellement à l'économie résidentielle et de proximité incarnée par les commerçants et artisans.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Soutenir l'excellence agricole avec le projet alimentaire territorial



Labellisé en 2021 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **le Projet Alimentaire Territorial TPM (PAT TPM) a pour objectif de construire une stratégie alimentaire territoriale garantissant à tous l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité**. S'appuyant sur ses partenaires historiques tels que la Chambre d'agriculture, la SAFER et Agribiovar, le PAT TPM s'inscrit dans le droit fil de la politique agricole menée par la Métropole depuis de nombreuses années pour le maintien et la reconquête du foncier agricole. **Fait marquant de 2021, l'ouverture des Halles gourmandes de Toulon offre une nouvelle vitrine pour l'excellence agroalimentaire du territoire incarnée par le stand de la Chambre d'agriculture pour l'animation de « Terres du Var », point de vente de produits agricoles varois.**

QUELQUES DATES

✓ **Du 17 au 21 mai**
Accueil de l'Open Innovation Week
dédiée aux étudiants-entrepreneurs à la
Maison de la Créativité de Chalucet.

✓ **18 mai**
3^{ème} conférence économique de la
Métropole.

✓ **Du 16 au 19 juin**
Participation de l'Agence de
Développement Économique au salon
international Vivatechnology (innova-
tions numériques) à Paris.

✓ **2 et 3 juillet**
Festival international des industries
culturelles et créatives Murex organisé
par TVT Innovation à Toulon.

✓ **30 septembre**
Participation conjointe de la Métropole
et de son agence métropolitaine de
développement économique au salon
Var Up à Toulon

✓ **Du 8 au 10 décembre**
Participation au salon de l'immobilier
d'entreprises SIMI à Paris.

Elément central du PAT, **Toulon Provence Méditerranée soutient le développement des circuits courts**. Ainsi, en 2021, la Métropole a apporté son concours au magasin de producteurs Terres d'Hyères ainsi qu'aux Marchés de Producteurs de Pays de Toulon et du Pradet.

Amorcée fin 2021, la première étape du PAT TPM consiste à établir un diagnostic de la restauration collective dans différents domaines (scolaires, établissements de santé, Défense...) pour révéler les pratiques d'approvisionnement, d'éducation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

► Soutenir et accélérer la compétitivité des entreprises avec France Relance



Dans le contexte de crise sanitaire, avec France Relance, l'État a mis en place dès 2020, un plan de relance de 100 milliards d'euros pour soutenir l'économie française et, dans un même temps, accélérer les transformations écologiques, industrielles et sociales, en proposant des mesures concrètes à destination de tous les acteurs économiques. **À l'échelle métropolitaine**, la puissance publique est intervenue massivement en 2021 en apportant **un fonds de solidarité de l'ordre de 145 millions d'euros à 15 000 entreprises**. Plus de 47 millions d'euros de reports d'échéances ont par ailleurs été accordés à 9 300 entreprises. Concernant l'industrie, parmi 19 entreprises varoises, **10 industries de TPM ont bénéficié de près de 5 millions d'euros d'aides publiques**. Également active sur le plan de la relance économique, **la Métropole a continué de mobiliser en 2021 l'ensemble de ses partenaires territoriaux à l'occasion de sa 3^{ème} conférence économique** où le tourisme et la jeunesse étaient au centre des réflexions et des annonces.



Initiées au début de la crise sanitaire, les conférences économiques avaient permis en 2020 de mettre en place des mesures concrètes pour soutenir le tissu local (guichet unique d'orientation des entreprises éligibles aux aides publiques, mise en place d'une plateforme pour soutenir le commerce et l'artisanat local, création du Bureau des

congrès et des tournages, exonération exceptionnelle des loyers et charges pour les entreprises locataires des sites d'activités gérés par TPM...).

► Booster la filière Défense, sécurité et sûreté

• **Renforcer la coopération entre le civil et le militaire dans le domaine de la sécurité-sûreté**. Premier site industriel et employeur du Département, la Marine nationale représente un écosystème d'entreprises à part entière où cohabitent de grands donneurs d'ordre et de nombreuses start-ups et PME. Véritable accélérateur d'innovation, la Marine nationale, sous l'impulsion notamment de l'Agence d'Innovation de Défense a, ces dernières années, multiplié les collaborations avec le civil. Dans cet esprit, **en septembre et en octobre 2021, avec le concours de la Métropole, les rades d'Hyères et de Toulon ont été le théâtre de démonstrations des dernières innovations technologiques navales de défense, notamment en matière de drones**. L'objectif de ces deux événements (Opération i-naval et Démonstration de solutions de surveillance et protection d'un plan d'eau) était de mettre en avant l'excellence des acteurs locaux sur leur capacité à répondre à des enjeux stratégiques et sécuritaires très forts.

• **Inscrire la Métropole comme une terre de cybersécurité et de cyberdéfense**

Avec la transition numérique, la sécurisation et la protection des données sont devenues des enjeux majeurs pour la Défense et l'ensemble des acteurs économiques du territoire. **Bénéficiant d'une filière numérique d'excellence, Toulon Provence Méditerranée et son agence de développement économique TVT Innovation souhaitent assoir le territoire comme une terre de cybersécurité** en s'appuyant notamment sur le Club de la Sécurité de l'Information Région Provence Alpes Côte d'Azur (CLUSIR PACA) qui organisait pour la première fois en automne 2021, "Terre de cyber", un événement permettant de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux de la filière.

Par sa situation militaire, la Métropole souhaite devenir plus spécifiquement une référence en matière de cyberdéfense. Cette ambition a été amorcée en 2020 grâce à la création du C2RC (Centre Ressources Régional Cyber) par la Fondation Méditerranéenne des Études Stratégiques (FMES) que Toulon Provence Méditerranée soutient. Installé à la Maison du numérique et de l'innovation, le centre a poursuivi en 2021 son déploiement pour soutenir l'écosystème sensible de la Métropole qui abrite de grands groupes industriels et des entreprises de toute taille opérant dans le domaine de la défense ou des technologies duales.



€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 1,8 M€
Investissement : 6,1 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

17 000 étudiants

dont **6 500** en cœur de ville de Toulon, sur les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Toulon, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école d'ingénieurs ISEN YNCREA Méditerranée, l'école de commerce et de management Kedge Business School, l'école d'architecture d'intérieur et de design Camondo Méditerranée, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS), le Pôle École Méditerranée qui regroupe les quatre écoles de la Marine nationale et enfin le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

1 marque de territoire : « Toulon, Enseignement Sup »

22 laboratoires de recherche, **6** plateformes technologiques, **1** fab lab,

Rentrée dans le top **10** des « Villes universitaires de taille moyenne » du classement de l'Étudiant

QUELQUES DATES

✓ **13 septembre**

Lancement de l'application « Campus Toulon » dédiée aux lycéens et étudiants.

✓ **19 novembre**

Diffusion d'un flyer relatif aux formations supérieures disponibles sur le territoire organisé en fonction des filières d'excellence dans le cadre du salon Studyrama.

✓ **26 novembre**

Rencontre entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur afin d'orienter au mieux les lycées vers les formations supérieures du territoire.

✓ **Fin novembre et début décembre**

Mise en relations des étudiants avec les entreprises pour leur recherche de stages.

✓ **20 décembre**

Pose de la première pierre de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé.

Économie et attractivité territoriale

Enseignement Supérieur et Recherche

Sources d'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche sont des priorités pour la Métropole qui développe et diversifie l'offre de formation sur son territoire, notamment par l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à disposition d'espaces partagés, mais aussi grâce à un partenariat renforcé avec l'ensemble de ses établissements d'enseignement supérieur.

La Métropole souhaite également créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants. Elle travaille notamment sur le développement de l'offre de logements étudiants en lien avec le CROUS et de manière plus large sur l'animation de la vie étudiante via le développement d'une application mobile dédiée.

La Métropole a par ailleurs développé la mise en relation entre les étudiants et les entreprises afin, d'une part, de donner des perspectives professionnelles aux lycéens et les amener à poursuivre leur formation supérieure sur le territoire et, d'autre part, de faciliter leur employabilité dans l'écosystème de TPM. En outre, l'entrepreneuriat étudiants est vivement soutenu.

Enfin, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, la Métropole soutient activement l'achat de nouveaux équipements des différents laboratoires du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La Métropole engagée dans l'orientation des lycéens

TPM facilite l'orientation des lycéens vers les formations du supérieur du territoire, en les informant sur l'existence de ces formations, notamment par la conception et l'édition d'un flyer à destination des lycéens et étudiants organisé autour des filières prioritaires et par l'organisation de rencontres.

La Métropole joue également un rôle de coordonnateur entre l'enseignement secondaire et le supérieur afin de soutenir l'orientation (rencontre avec les professeurs principaux, proviseurs et établissements d'enseignement supérieur) notamment dans le cadre de la réforme du baccalauréat et de l'utilisation de la plateforme Parcoursup.



Campus de La Garde de l'Université



Chalucet, quartier de la créativité et de la connaissance

► La Métropole engagée dans la relation étudiants-entreprises

Un lien étudiants-entreprises a été développé et il a pris la forme de journées dédiées à la recherche de stages en entreprises par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Un premier contact a ainsi été établi entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises du territoire.



► La Métropole engagée dans le sport étudiant

Afin de fédérer l'ensemble des étudiants métropolitains, la Métropole héberge au sein du niveau R+3 de Chalucet, la Fédération Française de Sports Universitaires. L'objectif assigné à la FFSU est d'organiser des événements sports-bien-être à destination des étudiants métropolitains. Ils prennent la forme de séances fitness et yoga dans ces locaux du R+3 ainsi que des événements organisés sur le territoire de la Métropole.

► La Métropole engagée dans la vie étudiante

Le lancement de l'application Campus Toulon, développée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en partenariat

avec le CROUS Nice - Toulon, le réseau Mistral et la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse de la ville de Toulon permet aux étudiants de disposer d'un outil offrant une grande polyvalence : connaissance de l'ensemble des formations du supérieur, recherche de logements, de jobs étudiants, d'informations en matière de santé, des actualités et l'agenda complet des événements, notamment culturels, organisés sur la Métropole.

► L'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

Afin de répondre au développement important des formations de santé, l'année 2021 a vu la réalisation d'études concernant la construction de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé, ainsi que la pose de la première pierre en décembre.

L'institut regroupera les 5 sites de La Garde sur un site unique, en cœur de ville à Toulon, à 200 mètres de la gare ferroviaire, sur 7 600 m² de surface plancher sur l'îlot Montéty. La rentrée des 2700 étudiants est prévue pour 2023.



€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 4 M€
Investissement : 0,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

CROISIÈRES

(Port de Toulon/La Seyne)

10 escales

9839 passagers

AÉROPORT

9219 mouvements (+51%) transportant

346 425 passagers (+68%).

Avec **15,8 millions**

de nuitées touristiques

(source ADT Var Tourisme)

le territoire de TPM se positionne à la

1^{ère}

place des destinations varoises,

Hausse de fréquentation annuelle

de 24% par rapport à 2020

et 1% par rapport à 2019.

80% de nuitées sont françaises,

en hausse de 21% par rapport à 2020 et

provenant principalement des régions

suyvantes : Sud 55,6% ; Auvergne Rhône -

Alpes 16,8% ; Île de France : 12,5%.

20% de nuitées sont étrangères,

en hausse de 40% par rapport à 2020

et provenant principalement des pays

suyvants : Allemagne 21,9% ; Belgique

19,3% ; Italie : 17%.

3,6 M€ collectés au titre

de la taxe de séjour métropolitaine

(hors 10% du Conseil Départemental).

19 concessions de plage

et 22 lots de plage exploités

QUELQUES DATES

✓ 1^{er} janvier

Création du Bureau d'Accueil des Tournages.

✓ 1^{er} janvier

Démarrage de la nouvelle concession de plage de Bonnegrace.

✓ 10 septembre

Inauguration des Halles de Toulon.

Économie et attractivité territoriale

Tourisme et attractivité territoriale

Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme métropolitain pour déployer et coordonner les actions touristiques du territoire.

En parallèle, la Métropole développe et structure un programme de **grands événements de portée nationale et internationale**, qu'ils soient économiques, culturels ou sportifs, pour développer son attractivité.

La Métropole favorise également la **montée en puissance du tourisme d'affaires et de l'accueil des tournages**.

Enfin, dans le cadre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », la Métropole gère des concessions de plage, sur lesquelles sont réparties des lots de plage dont une partie est exploitée par des délégataires dans le cadre de délégations de service public. L'objectif visé est de proposer un service de bain de mer attractif au niveau touristique tout en respectant les conditions optimales d'accueil du public et de préservation du domaine.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► **Une politique active de communication et de promotion pour la relance du tourisme métropolitain.**

Dans le cadre de sa mission de promotion du territoire Toulon Provence Méditerranée, l'office de tourisme métropolitain mène chaque année une campagne de communication sur différents médias (presse, affichage, réseaux sociaux...). **En 2021, avec une situation sanitaire toujours difficile, l'Office de Tourisme est resté présent** sur différents supports de communication **afin de conserver et développer l'attractivité du territoire tout en y maintenant et développant le poids économique du tourisme**.

Ces actions de communication ont été réalisées en partenariat avec les différents acteurs départementaux et régionaux du tourisme (ADT, CRT) afin d'assurer la promotion de la destination TPM aussi bien au niveau local, régional, national qu'international.



► **Zoom sur la fréquentation touristique estivale**

Comme en 2020, le territoire métropolitain a bénéficié de l'effet conjugué de l'efficacité de la campagne de promotion et du désir fort d'évasion en France, ce qui a provoqué une importante fréquentation du territoire métropolitain.

Avec plus de 6 816 000 nuitées, la clientèle touristique est en hausse de 12% par rapport à 2020 et de plus de 13% par rapport à 2019, qui était déjà une très bonne saison. La clientèle française est en hausse par rapport aux deux dernières années. La clientèle étrangère est également en hausse par rapport à 2020.

► **L'aéroport Hyères Toulon**



L'aéroport de Toulon-Hyères, porte d'entrée internationale du territoire, a accueilli **plus de 346 425 passagers en 2021, un chiffre considérable au regard de la situation sanitaire**.

Malgré la crise sanitaire, 6 compagnies, dont 3 nouvelles (Luxaire, Transvida et EasyJet) ont proposé 10 destinations nationales et internationales.

De plus, grâce au développement de la clientèle d'affaires, **les lignes à destination des aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly ont été pérennisées**. Elles offrent des rotations quotidiennes vers l'aéroport d'Orly et 3 rotations hebdomadaires vers Roissy Charles de Gaulle. Cette dernière permet de **reconnecter le territoire de TPM à un hub tourné vers l'international**, ce qui est un atout majeur pour les entreprises locales et leurs clients.

Le 28 octobre 2021, l'aéroport a été récompensé comme le **2^{ème} meilleur aéroport européen dans la catégorie des aéroports au trafic atteignant jusqu'à 5 millions de passagers par an**. Ce prix attribué par l'Airports Council International Europe, dans le cadre des Best Airports Awards 2021, récompense le travail effectué tout au long de l'année pour faire face à la crise sanitaire et les efforts fournis pour attirer de nouvelles compagnies aériennes et proposer de nouvelles destinations.

► **Les Halles de Toulon**

Lieu emblématique du patrimoine toulonnais, **les Halles de Toulon ont rouvert leurs portes le 10 septembre 2021**. En sommeil depuis des décennies, elles ont été rénovées en halles gourmandes, dans le respect de leur histoire, et s'inscrivent dans une reconquête urbaine, commerciale et culturelle du cœur de ville. La réhabilitation du bâtiment, situé sur la place Vincent Raspail, **a permis de revitaliser et rénover tout un quartier du centre-ville**, en créant un lien et une dynamique avec la place de l'Équerre, située plus à l'ouest ainsi qu'un nouveau pôle de vie et d'attractivité économique dans le centre ancien. Logements, commerces et secteur tertiaire cohabitent désormais dans un environnement urbain requalifié grâce à un

partenariat étroit public/privé. Les Halles de Toulon ont accueilli **près de 550 000 personnes en six mois**. En terme de fréquentation, elles se placent dans le haut du palmarès de celles gérées par la société BILTOKI, au côté des halles de Bordeaux. Avec ses 25 artisans et commerçants de bouche indépendants, les Halles sont une vitrine de l'art de vivre provençal.

► **Le Bureau des Tournages**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Métropole dispose d'un Bureau d'Accueil des Tournages dont l'objectif est de **faciliter l'accueil de productions cinématographiques et audiovisuelles sur le territoire** et de **favoriser ainsi le développement de la filière « cinéma et audiovisuel »**. Le déploiement de cette nouvelle filière permet au territoire de bénéficier d'importantes retombées économiques, touristiques et culturelles.

Le territoire a accueilli par exemple les longs-métrages « Menteur » d'Olivier Baroux, « Downton Abbey » ou « La Chambre des merveilles » avec Alexandra Lamy ainsi que la fiction TV « Meurtre à Porquerolles ». Au total, ce sont plus de 90 productions qui ont été accueillies sur le territoire en lien avec les communes, soit **264,5 jours de tournage pour des retombées économiques estimées à près de 15 millions d'euros dans l'année**.



La Métropole s'est également dotée d'un fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias. Doté de 100 000 €, il intervient en complément des aides déployées par la Région et contribue également au développement de l'activité tournage sur le territoire et à la structuration de la filière métropolitaine.

► **La gestion des concessions de plage**

Après la production d'un dossier de renouvellement de concession de plage auprès des services de l'État, validé par le Préfet en juillet 2020, la concession de Bonnegrace a pu être exploitée sous son nouveau format par la Métropole dès le 1^{er} janvier 2021. Cette nouvelle concession, qui dispose d'un lot de plage, arrivera à échéance en décembre 2032.



CHIFFRES CLÉS 2021

5 pôles de compétitivité soutenus par TPM.

335 000 €
en soutien aux pôles.

Économie et attractivité territoriale

Innovation

Avec l'appui de TVT Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la **Métropole Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste de soutien à l'innovation dans des domaines aussi variés que le numérique, les industries culturelles et créatives, la Silver Économie ou l'industrie.** Elle apporte son soutien aux entreprises innovantes et participe à la structuration et au développement des écosystèmes locaux.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Première édition d'*Invest in Toulon*

Pour sortir de la crise, la Métropole TPM et TVT Innovation, l'agence de développement économique de TPM, ont lancé le jeudi 1^{er} juillet *Invest In Toulon*, un événement dédié aux investisseurs, startups et PME innovantes du territoire.

***Invest in Toulon* est le premier événement métropolitain dédié à la rencontre entre investisseurs, startups et PME du territoire** proposant des tables rondes et des rendez-vous B2B qualifiés pour développer le business des entreprises.

Cette première édition a permis de réunir 18 fonds d'investissement nationaux et européens (BPI France, DEMETER, Business Angels, Région Sud Investissement, EduCapital, Banque des Territoires, Swiss Health Angels...), **25 entreprises et startups innovantes du territoire, et d'organiser 120 rendez-vous** dans la journée.



▶ Première édition de *Terres de Cyber*

L'actualité est marquée par l'accélération de la transformation numérique de la société et des besoins qui l'accompagnent en termes de sécurité. Dans ces conditions, TPM en lien avec TVT Innovation et le Clusir PACA (Club de la Sécurité de l'Information Région Provence Alpes Côte d'Azur) a souhaité lancer **un événement dédié à la cyber pour mieux prendre conscience des risques, de la valeur des données collectées, stockées et partagées.** Cet événement organisé au Théâtre Liberté a réuni l'ensemble des acteurs cyber de l'écosystème avec au total plus de **120 participants**, 3 keynotes et 3 tables rondes.



▶ Task Force « Relance Industrie »

Face à la crise sanitaire et ses impacts sur le développement économique, la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est mobilisée en 2020 pour soutenir les entreprises de son territoire en lien avec TVT Innovation et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

Dans le prolongement de la dynamique impulsée dans le cadre du contrat « Territoire d'Industrie », la Métropole anime depuis une « Task Force » qui a pour objectifs de

faciliter la mise en œuvre du plan de relance et du plan de reconquête et de **répondre concrètement aux préoccupations des entreprises du territoire, en les informant des dispositifs mobilisables.**

Ce travail a permis d'identifier les projets, d'analyser les besoins, les problématiques et les opportunités de financement. **Plus de 50 entreprises de la Métropole et du Var ont pu être accompagnées et 17 d'entre-elles ont obtenu plus de 5 millions d'euros de financement.**

QUELQUES DATES

✓ **1^{er} juillet**
Lancement d'*Invest in Toulon*, événement dédié aux investisseurs, startups et PME innovantes du territoire.

✓ **30 septembre et 1^{er} octobre**
Première édition de *Terres de Cyber*.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur le périmètre des douze communes qui la composent. Elle est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité.

Elle organise différents services de mobilité, au travers de services :

- réguliers ou à la demande de transport public de personnes ;
- de transport scolaire ;
- relatifs aux mobilités actives, dont elle contribue au développement ;
- relatifs au développement d'usages partagés des véhicules ;
- de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Elle propose également des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un conseil et un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- diriger ce conseil vers les employeurs et les gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Métropole élabore et poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, en proposant un panel d'offres de transports alternatives à l'autosolisme. Le but est de réduire le trafic automobile, de limiter les nuisances environnementales et de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des résidents.

Des objectifs ambitieux ont été définis à l'horizon 2025 afin de diminuer le trafic automobile et d'augmenter les déplacements alternatifs :

- 50% des déplacements des résidents de TPM réalisés en voiture contre 59% en 2008 ;
- 10% des déplacements des résidents de TPM réalisés en transport en commun contre 5,9% en 2008 ;
- 36% des déplacements des résidents de TPM réalisés en modes actifs (3% vélo, 33% marche) contre 31% en 2008 (1,3% vélo, 30% marche), et le reste en deux-roues motorisés et modes divers (transports employeurs...).

Premier réseau bateau-bus de France, le réseau Mistral est le premier réseau à avoir exploité les trois composantes : terrestre, maritime et aérienne avec un téléphérique.



€ DÉPENSES 2021

TRANSPORT

Fonctionnement : 66,3 M€
Investissement : 48 M€

STATIONNEMENT

Fonctionnement : 1,4 M€
Investissement : 3,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

TRANSPORTS EN COMMUN

1^{er} réseau bateaux-bus de France.

27,7 millions de voyages sur le réseau Mistral.

132 lignes terrestres (lignes régulières, services scolaires et transports à la demande).

Un réseau à **3 dimensions** :

terrestre, maritime et aérien (téléphérique).

9 lignes maritimes (avec les Îles d'Or)

pour **1,5 million** de passagers.

15^{ème} année consécutive de gel de la gamme tarifaire, avec un des tarifs les moins chers de France, allant d' **1,40 €** le ticket unitaire tout public à **0,48 €** par jour avec l'abonnement annuel pour les moins de 26 ans.

MOBILITÉS ACTIVES

308 km d'itinéraires cyclables.

Plus de **547 300** cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral, l'un des plus importants tronçons cyclables de France.

5 éco-compteurs mis en service, pour comptabiliser et valoriser l'usage du vélo.

4 Plus de **2110** places de stationnement vélos.

4 parkings mettant progressivement à disposition des vélos en libre-service : Mayol, Gare, Peiresc, Place d'Armes.

28 **9053** dossiers VAE reçus depuis 2015

8114 bénéficiaires d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (dont 2111 en 2020).

MAISON DE LA MOBILITÉ

24 825 personnes reçues (**98** usagers par jour en moyenne, soit +44% par rapport à 2019)

et **34 381** services proposés.

43 827 salariés et agents publics de **40** structures bénéficient d'un Plan de Mobilité Employeur.

Mobilité

Transports et déplacements

La Métropole poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015/2025 en 5 orientations, 15 objectifs stratégiques et 46 actions.

Les objectifs sont les suivants :

- une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile, afin d'augmenter la part modale des transports en commun ;
- un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée, pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile et favoriser la présence des modes alternatifs ;
- un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des personnes à mobilité réduite, pour accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo et la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture individuelle, pour favoriser les formes de mobilités qui contribuent à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile ou l'usage des véhicules électriques ;

QUELQUES DATES

- ✓ **1^{er} avril** (12 animations et 80 participants)
Nouvelle délégation de service public pour la desserte maritime des Îles d'Or
- ✓ **Juillet - Août**
Mise en place de la régulation de la desserte de Porquerolles avec création d'un service de réservation
- ✓ **Avril**
Départ des travaux d'élargissement de l'A57 avec bande d'arrêt d'urgence réservée aux transports en commun et un arrêt sur autoroute
- ✓ **Septembre**
Départ du chantier du parking du Zénith pour 660 places de véhicules légers
- ✓ **31 mai**
Mise en service d'un renfort d'offres du réseau Mistral avec évolution de l'offre touristique : création de la ligne estivale 65, extension de la période été sur les lignes 67 et 68 en juin et septembre, renfort de service le dimanche sur les lignes 28 et 81
- ✓ **Du 16 au 22 septembre**
Semaine Européenne de la Mobilité sur le thème « en sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables » (15 animations, 450 participants)
- ✓ **25 novembre**
Inauguration des nouveaux bus propres. Au total, 126 bus sont propres soit 40% du parc.
- ✓ **12 juin**
2^{ème} édition « Faites du vélo »



- une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne, pour agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volume de population accueillie et donc de déplacements.

voyageurs ont pris l'habitude de réserver, avec une préparation de voyage facilitée contribuant au report modal sur la ligne 67 avec le tarif combiné.

► Le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre)

Le projet TCSP a été relancé dès 2021. Après la constitution d'une équipe projet TCSP au sein de TPM début 2021, un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a été désigné et a débuté sa mission mi-2021. **En décembre, la concertation a été officiellement lancée sur la base du projet TCSP / BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) validé par TPM.**

Après la concertation publique, les étapes clés à venir pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Définir le périmètre du projet à retenir pour la déclaration d'utilité publique (DUP) et la stratégie d'achat correspondante ;
- Préparer le dossier de demande d'autorisation environnementale unique ;
- Mettre à jour les études nécessaires au lancement du projet.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une offre de transport collectif globale performante et concurrentielle à l'automobile

En 2021, l'utilisation des transports en commun a évolué au gré des annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire (confinement, réouverture partielle des établissements scolaires, couvre-feu, télétravail...), avec une baisse globale de la fréquentation de l'ordre de 15% sur la totalité du réseau.

Concernant la délégation de service public terrestre et maritime de la petite Rade, une procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du réseau Mistral a été mise en place, tandis que le contrat actuel a été prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Concernant le service public maritime de desserte des Îles d'Or, une nouvelle délégation de service public permet d'offrir 32 améliorations par rapport à l'ancien contrat, fruit d'une concertation étroite menée en 2019 avec le territoire de Hyères. La mise en place d'une régulation et d'un système de réservation pendant les mois de juillet et d'août a permis de réguler à 4000 personnes par jour le nombre de voyageurs, et ainsi de réduire le flux de 20 000 passagers sur l'été 2021 (soit -6% par rapport à 2020). **Aucun dépassement de la jauge maximale n'a été constaté et près de 60% des**



► La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM sensibilise et accompagne le grand public dans la pratique d'une mobilité durable depuis 2019. Elle **informe les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, promeut l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, accompagne et aide les entreprises et administrations à la mise en œuvre des plans de mobilité employeur** et des actions d'éco mobilité en faveur des salariés.



Ouverte du mardi au samedi, elle a accueilli 24 825 usagers, soit une moyenne de 98 personnes par jour d'ouverture, et près de 34 381 services à la mobilité y ont été déployés.

Organisatrice de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre 2021, elle a proposé des animations ludiques axées sur les déplacements non polluants avec 53 partenaires, sur plusieurs communes de la Métropole : 453 participants aux animations et 274 au jeu concours Mobi'Quizz.

Dans le cadre de la journée mondiale du vélo, la Maison de la Mobilité a organisé l'événement « Faites du vélo ! » au centre-ville de Toulon. Cette manifestation, qui vise à encourager une pratique cyclable agréable et sécurisée autour d'un Vélo Village, à travers diverses animations ludiques et éducatives, a regroupé 12 animations et près de 80 participants.

► L'enquête Ménages Déplacements

Une enquête mobilité d'envergure **menée sur 44 communes et pilotée par TPM** a été lancée en septembre 2020 pour mesurer précisément les déplacements quotidiens des habitants du bassin de vie de la Métropole toulonnaise. Du fait des contraintes sanitaires engendrant des reports de la collecte des données auprès des ménages, elle s'est prolongée toute l'année 2021. **L'objectif est de réactualiser les données de la dernière enquête en date de 2008 et de mieux connaître les pratiques de déplacements** en semaine et le week-end (nombre de déplacements, trajets, motifs, modes) **pour organiser la mobilité de demain quel que soit le mode de transport.**

Les données recueillies seront essentielles pour analyser la mobilité, afin de mieux organiser la mobilité de demain sur la Métropole. Elles permettront :

- de contribuer à l'évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 ;
- de mesurer l'évolution des comportements de mobilité des résidents de la Métropole et de l'aire toulonnaise ;
- d'alimenter les politiques de planification dans lesquelles intervient la thématique mobilité ;
- de nourrir les projets d'infrastructures (ferroviaire, routier, autoroutier et de transports en commun) ;

- d'enrichir les réflexions et démarches de planifications transversales ou sectorielles de nourrir les projets d'infrastructures (ferroviaire, routier, autoroutier et de transports en commun).

► Grandes Mobilités Train

La Métropole poursuit la promotion du train du quotidien compatible avec la grande vitesse. À ce titre, elle participe à tous les Comités de Pilotage et Comités Techniques et à de nombreux groupes de travail, dans un double objectif :

- **poursuivre les études pour la création de la Halte ferroviaire Sainte-Musse qui sera connectée au transport collectif en site propre (TCSP) et à l'arrêt de bus sur l'autoroute A57.** Le projet, financé par tous les partenaires dont TPM, a été finalisé au cours de l'année 2021. Les travaux de l'A57 ont débuté en 2021, et ceux de la Halte Sainte Musse sont prévus début 2022 ;
- **promouvoir la circulation au quart d'heure de train entre l'ouest et l'est de la Métropole sans rupture de charge** (c'est-à-dire sans arrêt nécessitant un changement de train en gare de Toulon).

Dans cette logique, plusieurs décisions ministérielles ont pris en compte les orientations du territoire et confirmé des aménagements pour le secteur de Toulon : un origine-terminus en gare de Carnoules, un origine-terminus, à l'ouest de Toulon, à Saint-Cyr-sur-Mer, la dénivellation de la bifurcation de La Pauline en terrier, l'aménagement à 4 voies à quai en gare de La Pauline, et l'engagement de la phase préparatoire des travaux de la Halte Sainte Musse.

► Halte ferroviaire Sainte Musse à Toulon

La phase préparatoire des travaux a débuté en décembre 2021. Inscrite dans le cadre des politiques publiques de mobilité et du Plan de Déplacement Urbain 2015-2025, **cette nouvelle infrastructure métropolitaine, située à l'est de Toulon, constituera la seconde gare de la ville.** Elle sera desservie par les trains circulant sur les lignes de Marseille - Hyères et Toulon - Carnoules - Les Arcs.

En semaine, jusqu'à quatre TER par heure et par sens en heure de pointe pourront desservir la halte. Environ 100 000 voyageurs annuels sont ainsi attendus dès son ouverture. D'un montant de 11,2 M€, ces ouvrages sont cofinancés par l'État, la Région Sud, le Département du Var, la Métropole TPM et SNCF Réseau. La maîtrise d'ouvrage est assurée par SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

Localisée le long de la rue André Blondel, la nouvelle halte ferroviaire sera composée d'un sas d'accès couvert et clôturé équipé de mobilier d'attente et de téléaffichage, d'un accès PMR de la voie publique jusqu'au quai, de quais longs de 220 m pour des TER à grande capacité, d'une passerelle munie de 2 ascenseurs et de 2 escaliers permettant d'accéder à tous les quais, et d'un abri vélo sécurisé de 40 places.

Située au cœur d'une zone urbanisée où les récentes infrastructures génèrent une densification de la circulation, la halte ferroviaire **permettra à la fois de fluidifier le trafic routier et de décongestionner le stationnement tout en désenclavant et revitalisant le quartier.** Pour optimiser son fonctionnement, de nombreuses interconnexions seront créées avec le réseau Mistral dont le futur BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), mais aussi avec l'arrêt de bus et car sur l'autoroute A57, en cours d'élargissement. Enfin, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, **les cheminements piétons et cyclables seront également redessinés.**



► Ligne Nouvelle Provence Alpes-Côte d'Azur

Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, la région dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France (moyenne nationale de 5,75 hors Île de France). **La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite développer une offre de train du quotidien qui, sur le modèle du RER parisien, soit suffisamment cadencée - tous les quarts d'heure - pour que l'utilisateur puisse se rendre à la gare sans même consulter les horaires.**

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, de Toulon et de la Côte d'Azur ;
- Améliorer les conditions d'exploitation et de robustesse du réseau existant ;
- Améliorer la fréquence et la régularité des trains et notamment des TER ;
- Dans un second temps, développer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour améliorer les liaisons inter-métropoles au sein de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et contribuer à la construction d'un arc ferroviaire

méditerranéen et à la cohésion territoriale régionale permettant de concilier attractivité du territoire et neutralité carbone.

L'année 2021 a permis de confirmer le projet LNPCA (ligne nouvelle Provence Côte d'Azur) au travers de la concertation préalable et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, **et d'élaborer les bases de la création de la société publique de portage du projet.**

La phase 1, de 2023 à 2029, prévoit notamment la réalisation des aménagements du réseau express métropolitain ou « RER toulonnais ».

► Stationnement

La Métropole poursuit le développement de la compétence portant sur la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier.

Pour les parcs de stationnement payants exploités en régie directe (parcs de La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages), l'année 2021 a été marquée par la **préparation à la mise en place d'un budget annexe unique et d'un Conseil d'exploitation des parkings métropolitains en régie.** La mutualisation d'agents et de moyens a été maintenue et renforcée afin d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

Pour les parkings exploités en délégation de service public (10 parkings du centre-ville de Toulon exploités par la société Q-PARK et 3 parkings du centre-ville d'Hyères exploités par la société INDIGO), l'année 2021 a été marquée par une **reprise d'activité suite à la période de crise sanitaire.** 2021 est par ailleurs la **dernière année d'exploitation en délégation de service public du parking de la Tour Fondue à Hyères**, et a été dévolue à la préparation de la reprise en régie directe de ce parking.



€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 9 M€
Investissement : 8,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

Le nombre de nuitées passagers repart à la hausse après la crise sanitaire :

+17% au Brusc

et **+10%** à Porquerolles.

QUELQUES DATES

✓ Juin

Début des travaux d'électrification des quais sur le port de Toulon Côte d'Azur.

✓ Juillet

Signature de la charte des Bateliers qui permet de réguler l'activité touristique sur l'île de Porquerolles avec une limite de 6 000 passagers par jour (hors îliens et public spécifique : forces de police, de sécurité...)

✓ Septembre

Mise en service de la nouvelle gare maritime de la Tour Fondue.

ANIMATIONS

✓ 23 juin

Opération rade propre.

✓ 6 juillet

Accueil du Pro Sailing Tour en escale à Toulon.

✓ 14 juillet

Tir du feu d'artifice de la commune de Toulon.

✓ 17 juillet et 13 août

Joutes provençales au port de La Seyne-sur-Mer.

✓ 31 juillet

Joutes provençales au port de Saint-Mandrier-sur-Mer.

✓ 8 août

Nuit des pêcheurs au port Saint-Louis du Mourillon.

✓ 15 août

Parade aérienne et feu d'artifice en grande rade.

✓ 23 août

Régate au départ du port de La Seyne-sur-Mer.

✓ 26 août

Feu d'artifice de la commune de La Seyne-sur-Mer (quai des CNIM).

✓ 29 septembre

Championnat de France militaire (nage/kayaks).

Mobilité

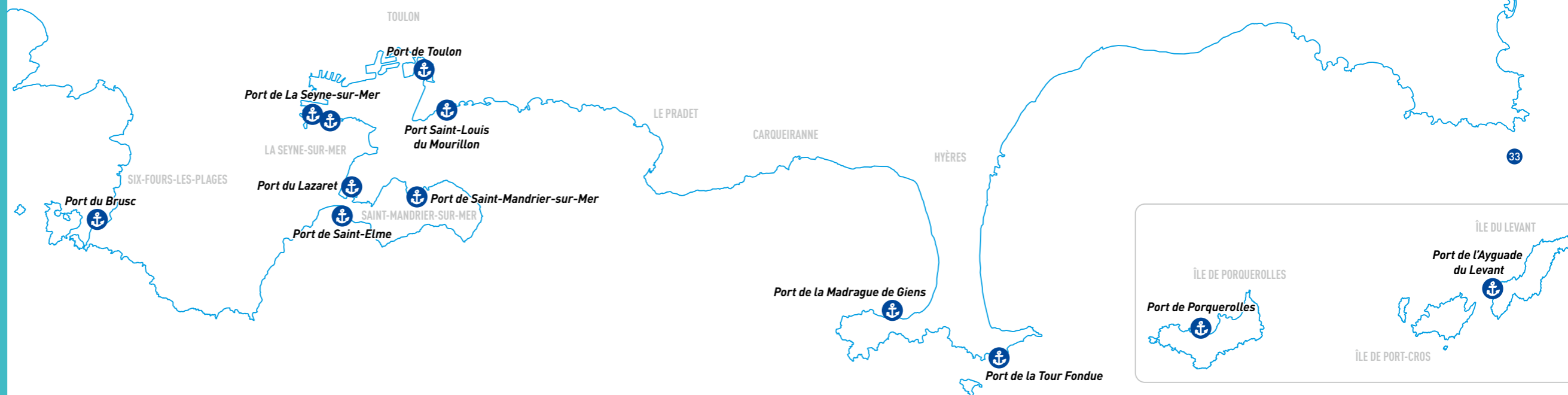
Ports

Autorité portuaire sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole TPM est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe. Ils sont situés, d'ouest en est :

- sur la commune de Six-Fours-les-Plages avec le port du Brusc ;
- sur la commune de La Seyne-sur-Mer, avec les sites « Forme et Cales » jusqu'à l'Espace Grimaud (qui accueillent notamment les navires de plaisance et de grande plaisance), le Lazaret (qui comprend les sites de la petite Mer, du Manteau, de Tamaris et de Balaguier) et le port de Saint-Elme ;
- sur la commune de Toulon, avec la cale de mise à l'eau gratuite au Stade nautique ;
- sur la commune d'Hyères, avec les ports de La Tour Fondue, de la Madrague de Giens, de Porquerolles et de l'Aiguade du Levant.

S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) : l'une sur l'activité plaisance sur la rade de Toulon (incluant le port Saint-Louis du Mourillon), La Seyne-sur-Mer centre et Saint-Mandrier-sur-Mer ; l'autre sur l'activité commerce de Toulon - La Seyne/Brégaillon.

- Le Port de Commerce de Toulon se déploie sur 3 terminaux et 4 sites :
- Le terminal Toulon Côte d'Azur, numéro 1 vers la Corse ;
- Le terminal fret La Seyne - Brégaillon ;
- Une zone industrialo-portuaire : le port s'insère dans une zone industrielle de 20 hectares réservée à l'implantation d'entreprises en lien avec les activités maritimes : chantiers navals, transport, levage, manutention, génie océanique (FIRST), recherche (IFREMER), câblage sous-marin (Orange Marine) ;
- Le terminal croisières de La Seyne-sur-Mer : équipé pour accueillir les plus gros paquebots de la flotte mondiale, jusqu'à 340 m de long et 9 m de tirant d'eau (quai Nord), le terminal peut également accueillir des unités de grande plaisance (quai Sud). Situé dans l'axe du vent dominant nord-ouest, il présente des qualités nautiques uniques sur la côte méditerranéenne française : il est accessible par tous temps et offre des conditions de manœuvrabilité idéales.



La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre naturellement **les ports**, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et **représentent un poids économique et touristique significatif, tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.**

Cette politique fait l'objet de discussions dans les différentes instances. Ainsi le Conseil d'Exploitation des régies des ports permet aux élus et à des personnalités qualifiées de définir un cadre général des actions à mener dans nos ports. Les Conseils portuaires, qui réunissent au moins deux fois par an sous l'égide d'un élu, les représentants de toutes les catégories d'utilisateurs (professionnels, pêcheurs et plaisanciers), sont consultés sur les tarifs, les budgets et les principales opérations de chaque port.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La préparation du renouvellement de la délégation de service public

La fin de la concession plaisance concernant les ports de plaisance de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier-sur-Mer, prévue le 31 décembre 2022, est **l'occasion pour la Métropole de redéfinir ses objectifs en termes de gestion portuaire.** Différentes instances ont été consultées en 2021 dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (Conseil d'exploitation le 28 avril, Comité technique le 9 juillet, Commission consultative des services publics locaux le 31 août, Conseil Portuaire le 24 septembre) avant le vote du Conseil Métropolitain le 30 septembre qui a autorisé le lancement de la procédure.

► La régulation du trafic passagers à Porquerolles en été

Dans le cadre de la réduction de la capacité de charge de l'île de Porquerolles et afin d'être en adéquation avec la nouvelle DSP de transport vers l'île de Porquerolles, **une charte dite des bateliers a été élaborée dans l'objectif de limiter le nombre de passagers transportés à 6 000 par jour.**

L'ensemble des bateliers desservant l'île pendant la saison estivale, le délégataire et le Parc national de Port Cros ont collaboré à la rédaction de la charte, qui a été signée le 6 juillet 2021 par le président de la Métropole, le maire d'Hyères, le Parc national de Port Cros, la TLV et les bateliers.

Les bateliers ont régulé la fréquentation les mardis, mercredis et jeudis des trois premières semaines du mois d'août. Le délégataire a pour sa part participé à cet effort en mettant en place un système de réservation de places limitant l'accès aux navires et par conséquent à l'île.

► Une gestion de l'eau maîtrisée à Porquerolles

Outre les actions déjà en place (robinets équipés d'électrovanne et de temporisation, entretien visant à lutter contre les fuites, mises en places de nombreux sous compteurs...), de nouvelles mesures ont été mises en œuvre.

Il a ainsi été **alloué des volumes journaliers aux différents compteurs du port dans le cadre du respect de l'arrêté en vigueur (60 m³).** Pour éviter des coupures journalières à des heures aléatoires, **des plages horaires de distribution ont été remises en place à titre expérimental**, comme cela existait il y a une quinzaine d'années. L'eau sur les quais a donc été disponible de 8h à 10h puis de 18h à 20h.

Conformément à l'arrêté, les coupures de 10h à 18h avaient pour objectifs d'empêcher notamment les pleins d'eau des navires en escales horaires en journée et le lavage des ponts des navires effectués le soir une fois la capitainerie fermée.

► Autres actions dans le port de Porquerolles

Des **travaux de réfection de la chaussée** ont été réalisés avec la reprise du revêtement de la voie Goglia pour un montant de 95 000 €. De nombreux travaux d'entretien ont également été réalisés : changement de bouées, remplacement de travées flottantes, réparation de poutres de couronnement.

Des travaux ont été réalisés sur le réseau incendie, avec l'installation sur le port de deux nouveaux points de lutte contre le feu. Des travaux sur réseau ont été réalisés sur l'aire de carénage.

Comme chaque année, TPM a informé les usagers par la mise en place d'affichages (arrêtés, affiches, consignes, autocollants)

et par des consignes écrites (brochure du port, consigne sur les factures, article sur « Porquerolles info »). **Une sensibilisation concernant la problématique de l'eau a également été effectuée** par l'ensemble du personnel dans le cadre de l'accueil des plaisanciers.

TPM a pu bénéficier de l'aide de la Police Municipale dans le cadre de l'application de l'arrêté notamment concernant l'interdiction de lavage des navires.

► Des solutions innovantes pour favoriser le retour des juvéniles dans les ports

Depuis 2021, le port de Porquerolles s'est lancé dans une **opération de restauration écologique par l'implantation de nurseries aquatiques artificielles.** Il s'agit de trois stations artificielles de reproduction de poissons, destinées à favoriser l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces de poissons côtiers en protégeant les post-larves et les jeunes recrues des prédateurs et ainsi soutenir la croissance de la population adulte sur une surface cumulée de 30 m².

Un suivi écologique de ces ouvrages sera réalisé par des biologistes en plongée pendant quatre ans pour évaluer l'efficacité écologique de cette restauration grâce à la comparaison systématique des zones avec nurserie aux zones sans nurserie (considérées comme témoins). En complément des ouvrages et des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, **les usagers du port comme les scolaires seront associés à ces actions par des opérations de sensibilisation.**

Trois autres sites portuaires de la rade de Toulon sont d'ores et déjà équipés de solutions de restauration écologique et travaillent avec l'Ifremer pour leur suivi.

D'autres ports suivront, permettant à la Métropole de prétendre à la certification complémentaire « Ports Propres Actifs en Biodiversité » et ainsi de tendre vers une exemplarité environnementale en faveur de la biodiversité terrestre et marine dans les ports et leur aire d'influence.

► Poursuite des travaux de la gare maritime de la Tour Fondue

Les travaux d'aménagement du port de La Tour Fondue, débutés en 2020 se sont poursuivis en 2021. Le **coût total de l'aménagement du port est de 4 M€ HT** dont 2 M€ de subventions.

Le bâtiment regroupe, au rez-de-chaussée, la gare maritime, les locaux du délégataire de transport public vers les Îles d'Or, les locaux techniques, les sanitaires et vestiaires mutualisés, les locaux de stockage de marchandises, et à l'étage, la capitainerie du port.

Le bâtiment, d'une **superficie de 495 m²**, est en structure bois, avec préfabrication pour permettre une construction

très rapide. Les terre-pleins empruntés par les piétons et les véhicules sont revêtus d'un béton désactivé.

L'isthme, qui dessert la Batterie du Pradeau, est agrandi, reconstitué en pierre de Bormes-les-Mimosas et renaturé avec des espèces endémiques.

► Début des travaux du canal d'avivement au port de Saint-Elme

Long d'environ 70 m, large de 4 m et d'une profondeur de 2,8 m, ce canal va permettre de rétablir un courant nécessaire à l'évacuation de milliers de m³ de dépôts, en reliant le bassin du port de plaisance au bassin de la base nautique avec l'ouverture à la mer du terre-plein.

Trois passerelles seront réalisées sur l'ouvrage (deux passerelles dites légères et une passerelle camions). Le budget de l'opération est de 629 600 €, dont 80% des travaux subventionnés par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.



► Déplacement des feuilles mortes de posidonies échouées dans le port de Saint-Elme

La Métropole a procédé en juillet 2021 à **l'évacuation de 1000 m³ de feuilles mortes de posidonie échouées dans le port de Saint-Elme** pour permettre sa réouverture. Cette opération récurrente consiste à extraire, avec une pelle mécanique, les feuilles accumulées durant l'année afin d'assurer un tirant d'eau suffisant aux navires amarrés, de garantir la sécurité et l'accès aux infrastructures portuaires. Les feuilles mortes ont ensuite été immergées en favorisant leur dispersion dans le cadre d'un protocole de suivi défini avec les services de l'État.

► Travail des capitaineries et maintien de l'activité portuaire

La période de confinement a permis la réalisation de nombreux travaux d'entretien dans les ports par les équipes des différentes capitaineries. Dans le port de l'Ayguade du Levant, des travaux de peinture, de menuiserie et de consolidation des pannes flottantes ont été réalisés. Le port du Lazaret a fait l'objet d'un important débroussaillage. Dans le port du Brusca, le remplacement de pendilles et de platelage a été réalisé, et le port de la Madrague de Giens a fait l'objet de nombreux travaux de maintenance des terre-pleins et des infrastructures. Après l'accord de la commission nautique, les bouées d'accès au port de la Madrague ont été repositionnées en novembre 2021. L'accès au port

est maintenant parfaitement sécurisé selon la prescription du service des Phares et Balises.

Tous ces travaux permettent d'améliorer l'accueil des plaisanciers, qu'ils soient annuels ou usagers, avec des nuitées en hausse dans plusieurs ports.

► Rade de Toulon : une surveillance exercée par l'autorité portuaire 24h/24h

Contigus, le port de Toulon et le port militaire ont des activités totalement différentes mais partagent des intérêts communs de sécurité et de sûreté, atout indéniable pour l'accueil des navires de croisière et des yachts. Cette configuration particulière nécessite d'assurer une surveillance de la globalité des plans d'eau civil et militaire.

Dans le cadre de la convention signée le 5 octobre 2020 entre la Marine nationale et l'Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P), le dispositif prévu associe les différents acteurs de la rade et permet de prévenir toute menace. S'appuyant notamment sur le partage des informations entre les différents intervenants de la sûreté, il fera l'objet d'un retour d'expérience lors des comités locaux de sûreté portuaire.

► Nouvel embarcadère à l'Espace Marine à La Seyne-sur-Mer

Cet ouvrage voulu par la Métropole TPM dont la maîtrise d'œuvre a été assurée en interne par la Direction des Ports est destiné à **améliorer la sûreté et le confort des voyageurs à l'arrivée et au départ des navettes** de la ligne 8M en pleine croisière (1,8 M de voyages en 2019). Ce nouveau ponton flottant de 24 mètres de long par 4 mètres de large sur 3,20 mètres de haut est situé à l'extrémité nord de la cale n°2 entre le Casino Joa et l'IPFM, aujourd'hui URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat), à 50 mètres de l'ancien. Les travaux commencés fin 2020 se sont poursuivis en 2021, avec un achèvement prévu en juin 2022. L'aménagement a été effectué avec un planchon en encorbellement fixé sur le quai existant et une passerelle d'accès articulée à pente variable pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

► Reconstruction de la Capitainerie du port de Toulon

Depuis 2010, la capitainerie du port de Toulon qui accueille les officiers de port en charge de l'accueil des bateaux dans la Rade de Toulon, occupe des bâtiments modulaires anciens. La vétusté des locaux n'offre plus aux agents de la capitainerie, des conditions de travail satisfaisantes.

Les études d'architecture sont en cours pour définir la nouvelle capitainerie qui sera réalisée en 2022-2023. **Un bâtiment vertueux sur le plan environnemental sera construit en lieu et place des préfabriqués actuels.**

► Électrification des quais sur le port de Toulon-La Seyne/Bregailon

Les marchés ont été passés et **le chantier a débuté dans le port de plaisance (déplacement du bureau du port et des sanitaires).** L'installation des câbles dans les terre-pleins a constitué la nouvelle phase significative en parallèle de la construction de l'immeuble prévue jusqu'à fin 2022. Le montant total des travaux s'élève à 20,6 millions d'euros.



Urbanisme, habitat, solidarité

Compétente de plein droit en matière de planification, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure l'élaboration, la poursuite et le suivi des documents de planification sur son périmètre (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité, Site Patrimonial remarquable). La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le Code de l'Urbanisme (comme l'institution du droit de préemption urbain, ou l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable).

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communale et intercommunale, et donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. L'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (audat.var) a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la Métropole est compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Elles désignent les opérations complexes sur le territoire métropolitain, celles qui présentent des enjeux d'aménagement et dont le rayonnement et l'ampleur nécessitent un dispositif de pilotage spécifique.

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Métropole mène une politique de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le dispositif « Bien chez soi » et à la production de logements sociaux dans les communes. Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les centres-villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer sont également engagées depuis 2019. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) couvre également le reste de la Métropole.

La Métropole pilote les deux projets de renouvellement urbain à Toulon et La Seyne-sur-Mer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les communes, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les collectivités locales.

La Métropole est également compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole agit aussi pour la cohésion sociale et territoriale. Sur l'ensemble du territoire, TPM apporte son soutien à des actions en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole intervient plus spécifiquement sur les 13 quartiers prioritaires situés à Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde. Elle anime et pilote avec les partenaires et les communes concernées les dispositifs de développement urbain, de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale.

Le futur quartier « De Mayol à Pipady » à Toulon

CHIFFRES CLÉS 2021

9 actes réalisés pour les Plans Locaux d'Urbanisme, Règlements Locaux de Publicité et Sites Patrimoniaux remarquables.

4 conventions de projets urbains partenariaux élaborées.

3374 dossiers d'autorisation de droit des sols (ADS) reçus pour consultation de la Métropole.

Planification

La planification territoriale s'articule autour de trois missions principales :

- l'élaboration et le suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité et Site Patrimonial remarquable) ;
- la contribution aux autorisations d'urbanisme sur les compétences métropolitaines (voirie, assainissement, espaces verts, déchets, défense extérieure contre l'incendie, eau potable...) ;
- la mise en place et le suivi de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

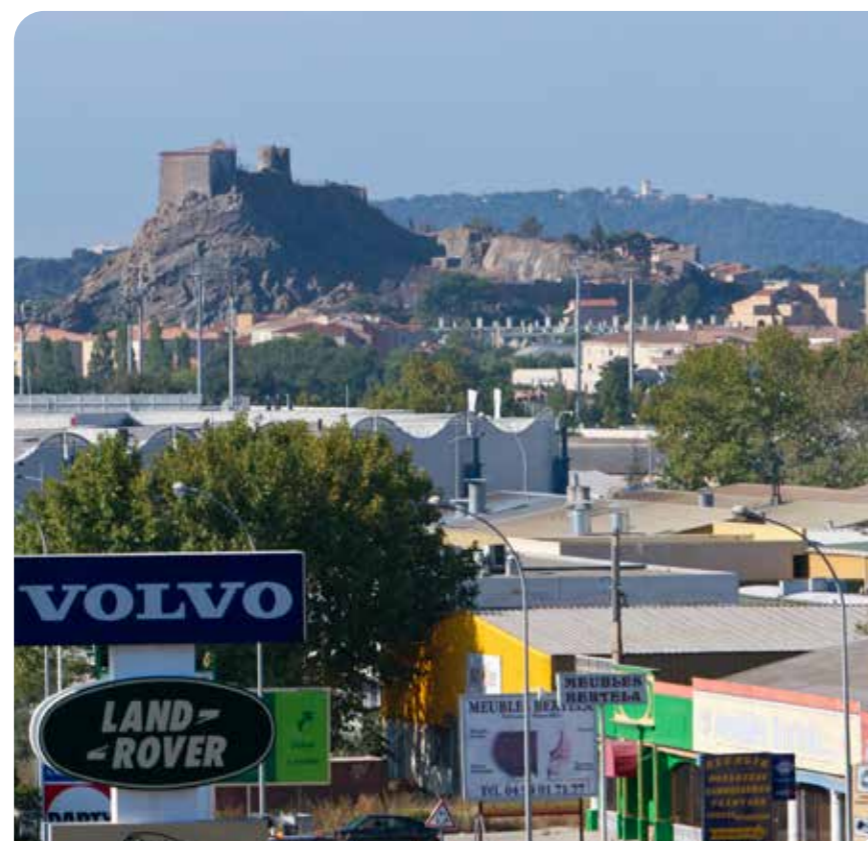
À travers ces missions, la Métropole participe activement et en lien étroit avec les communes à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire et développe l'ensemble des moyens de planification nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle développe et anime des partenariats publics et privés pour la mise en œuvre de projets urbains et participe également aux travaux d'élaboration des documents de planification supérieurs.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La prescription du Règlement de Publicité intercommunal de la Métropole

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit son RLPi le 15 décembre 2020. Le RLPi a pour vocation de remplacer les anciens Règlements Locaux de Publicités (RLP) ou de pallier leur absence. Il concerne les 12 communes de la Métropole.



Le RLPi est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes à l'échelle métropolitaine dans un but de protection du cadre de vie et des paysages tout en assurant un équilibre avec le droit à l'expression et à la diffusion d'informations. Il permet d'adapter localement le règlement national de publicité (RNP) que l'on retrouve dans le Code de l'environnement.

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic. Il s'est agi d'analyser l'ensemble des différents règlements locaux de publicité aujourd'hui en vigueur dans les communes. Cela a également été l'occasion de procéder à un état des lieux des dispositifs publicitaires en infraction avec le règlement national de publicité et/ou les règlements locaux de publicité en vigueur, et d'identifier les lieux et immeubles où la publicité est interdite.

Ce diagnostic a également permis d'identifier les enjeux architecturaux et paysagers du territoire ainsi que les espaces nécessitant un traitement spécifique (entrées de ville, sites patrimoniaux remarquables, zones commerciales, etc.).

Le diagnostic a ainsi apporté une réelle plus-value sur l'état de la connaissance du territoire qui permettra de définir les orientations stratégiques réglementaires et opérationnelles, en termes d'implantation publicitaire et d'intégration paysagère.

▶ La révision du SCoT Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale version « Grenelle » est opposable depuis le 4 décembre 2019 et couvre ses 32 communes et 4 intercommunalités membres ainsi que son périmètre en mer.

Par délibération du 13 janvier 2020, le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée a approuvé la mise en révision générale n°2 du SCoT. En 2021, les études ont porté sur les modalités d'application des dispositions d'urbanisme de la loi littoral et les critères d'identification des différents secteurs déjà urbanisés définis par la nouvelle loi (obligation de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN).

Plus d'infos www.scot-pm.com

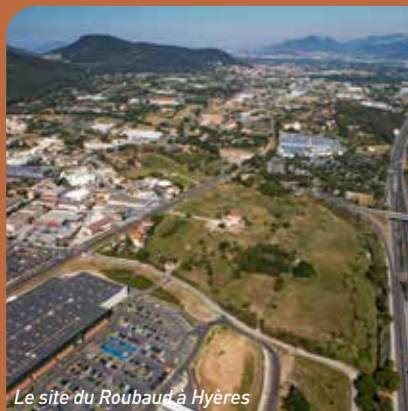
QUELQUES DATES

✓ 20 juillet
Présentation du projet lauréat de l'appel à projets ZAE Sainte-Musse.

✓ 19 octobre
Lauréat de l'appel à projet RLPi.

€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 3 M€
Investissement : 17,5 M€



Urbanisme, habitat, solidarité

Aménagement

La Métropole est compétente pour la « définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain ». Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et de permettre le renouvellement urbain. Ces objectifs s'inscrivent dans les enjeux d'aménagement propres à la Métropole, tels qu'ils apparaissent notamment dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, et qui conduisent à définir une stratégie s'appuyant sur :

- des grands projets urbains ;
- des projets urbains de centralité et de renouvellement urbain ;
- des projets d'aménagement de zones d'activité économique ;
- des projets d'aménagement de quartiers.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une politique de réserves foncières pour maîtriser les opérations d'aménagement

En 2021, la Métropole a poursuivi ses investissements en matière d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier PACA, partenaire de la Métropole et de ses communes membres.

L'EPF, par son ingénierie et ses moyens financiers, s'attache à rendre les opérations d'aménagement ou de construction économiquement raisonnables. Ces acquisitions foncières permettent au fil du temps de répondre aux besoins de la Métropole en matière de production de logements, de développement économique et d'équipements structurants.

Au 31 décembre 2021, depuis le début du partenariat avec l'EPF, on décompte 88 M€ d'acquisitions de foncier pour 16 M€ de cessions. Sur la seule année 2021, l'établissement a cédé 9 millions de stock foncier permettant la réalisation de 225 logements dont 50 % de logements sociaux.

En outre, plusieurs montages financiers opérationnels, procédures foncières, environnementales, et d'urbanisme ont été conduits pour renouveler l'offre en foncier d'activités adaptées à la demande des entreprises et en foncier stratégique sur des sites de grands projets d'intérêt métropolitain.

► Des opérations de renouvellement urbain - OPAH RU des centres-villes de Toulon et Hyères qui se poursuivent

En partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD), aménageur, et les communes de Toulon et Hyères, **la Métropole a financé la réalisation de vastes opérations de renouvellement urbain sur le périmètre des centres-villes de Toulon et Hyères.** Ces concessions d'aménagement d'une durée de 10 ans portent sur un périmètre large et comportent des actions d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre ainsi que la réalisation d'aménagements urbains. **En 2022, le lancement d'une 3^{ème} concession est prévu sur le centre-ville de La Seyne-sur-Mer dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) piloté par l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU).**

► Un sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique »

Dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, TPM prépare la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine « Nature en ville et changement climatique ». Le projet consiste à **créer un itinéraire de marche et de randonnée qui s'appuie sur les grandes infrastructures vertes et bleues du territoire, mettant en réseau les parcs et jardins de la Métropole ainsi que ses grands espaces de nature**, afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et au rôle de la nature en ville pour s'adapter au changement climatique. L'année 2021 a été marquée par la concertation avec les communes de TPM sur la définition de l'itinéraire du futur sentier métropolitain.

► Revitalisation du centre-ville de La Crau

La commune de La Crau a sollicité la Métropole TPM pour **étudier un projet de requalification de son centre-ville avec pour objectif de renforcer son attractivité.** Les axes de réflexion portent sur l'amélioration de la qualité des espaces publics et de l'accessibilité et de la mobilité, la diversification de l'offre commerciale et de services ainsi que la rénovation et la construction de logements. En 2021, la Métropole a conduit une étude de faisabilité avec le concours de l'EPF Paca et de l'Audat. var en vue de déterminer un périmètre de projet et produire une première approche financière.

► Le Roubaud : un site tertiaire d'excellence

La Métropole TPM et la Ville d'Hyères ont pour projet de réaliser un quartier d'affaires sur un périmètre global de 30 hectares en entrée ouest de la commune, le long du fleuve Roubaud. Particulièrement bien connecté à l'aéroport et au TGV, ce projet vise à **accueillir des entreprises de hautes technologies dans les domaines de la santé, de la Silver économie, du bien-être, du sport, ...**

Après la mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière fin 2020 avec l'Établissement Public Foncier Paca et la Ville d'Hyères, l'année 2021 a été marquée par le lancement de négociations foncières amiables, et d'une consultation avec l'EPF en vue d'effectuer l'ensemble des études nécessaires à la conduite de cette opération.

► Le Pradet : réflexion sur un futur parking silo multimodal

La Métropole et la Ville du Pradet **étudient la faisabilité d'un parking silo qui serait situé à l'entrée Est de la ville.** Le positionnement de ce futur équipement permettrait de constituer un nouveau point multimodal à l'échelle de la Métropole.

► Porquerolles : schéma d'aménagement du Port

La Métropole a lancé un marché public d'études pour la réalisation du schéma d'aménagement du Port de Porquerolles. Ce marché porte sur **l'élaboration de la composition paysagère générale du port, la pré programmation des bâtiments à restructurer ou à réaliser ainsi que les mobilités dans le périmètre portuaire** et à son interface avec le village.

L'étude comportera trois parties : une étude paysagère, une étude architecturale et une étude fonctionnelle. Sa réalisation est prévue en 2022.



Centre-ville de La Crau

► De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade

D'envergure internationale, le projet de Mayol à Pipady prévoit **un aménagement de 44 hectares entre le stade nautique du Port Marchand et le môle des Torpilles.** Trait d'union urbain entre le centre-ville de Toulon et le quartier du Mourillon, ce projet urbanistique poursuit l'ouverture de la ville sur la rade.

En mars 2019, une étude de conception urbaine et paysagère portant sur ces 44 hectares sur terre et sur mer a été lancée et trois équipes de renommée internationale ont été retenues. **Le cabinet d'architecture L35, de renommée internationale, est lauréat** de la procédure. L'équipe pluridisciplinaire accompagne la Métropole depuis août 2021 pour transformer ce vaste territoire.

En parallèle, un appel à projet avait été lancé en juillet 2019, pour faire émerger les promoteurs, investisseurs et architectes capables de proposer des projets d'envergure et de réaliser les travaux correspondants sur des lots spécifiques situés à l'intérieur du périmètre de l'étude globale. La Métropole a retenu le 30 novembre 2021 **le groupement EIFFAGE-ICADE pour les lots 1 : « Site de l'ex-DGA » et 2 : « Ancien Môle des Torpilles Pipady ».** Le groupement lauréat comporte de nombreuses compétences en architecture, urbanisme, paysage, technique et environnemental. Des architectes de renommée internationale « Snohetta », « Corinne Vezzoni » et « Major » ont réalisé les esquisses de ce projet exceptionnel.

Le projet, sans équivalent sur le littoral français, fera rayonner Toulon bien au-delà des frontières de la Métropole. Il est **conçu comme une porte ouverte sur la Méditerranée, comme un lieu de vie offrant innovation, développement économique, exemplarité environnementale, culture et bien être.** Au cœur du projet, un parc de près de 20 000 m², poumon vert de la Métropole, apportera fraîcheur et apaisement. Il sera entouré par la Halle Marine – ancien hangar des hydravions rénové – dont l'aménagement sera élaboré en partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, et un hôtel de prestige. Quatre bâtiments consacrés à des bureaux, de coworking et de coliving (espaces de vie et de travail partagé) répondront aux attentes et aux nouvelles façons de travailler. À deux pas de Mayol, au croisement du boulevard Grignan qui se prolongera jusqu'à la Rade de Toulon et de l'avenue des Tirailleurs Sénégalais où les murs « tomberont », le futur parc sera une nouvelle destination pour les promenades familiales. À Pipady, le môle des torpilles sera rendu à la lumière ; le projet de rénovation comprend au rez-de-chaussée, un espace dédié aux activités de loisirs et à l'étage un restaurant panoramique. Il portera le nom de Casabianca, en hommage à l'histoire et à ce sous-marin, qui a marqué par son esprit de résistance.

€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 2,4 M€
Investissement : 4,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

Près de **2,5 M€** d'aides aux travaux versées aux propriétaires privés de la Métropole.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

3,2 M€ mobilisés par la Métropole pour les opérations de logements sociaux en cours.

1 415 000 € engagés pour la construction à venir de **409** logements sociaux (Fleurs des Champs, Le Versailles...)

25 M€ de garantie d'emprunt de la collectivité sur **27** opérations (524 logements).

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

938 000 € pour le soutien à des actions sur l'ensemble du territoire : insertion et aide à l'emploi (749 000 €), habitat cadre de vie (22 000 €), prévention de la délinquance (167 000 €).

400 000 € pour le soutien à des actions dans les **13** quartiers prioritaires de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde, dans le cadre du Contrat de ville.

42 FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

2715 aides financières accordées pour accéder à un logement, prévenir une expulsion ou lutter contre la précarité énergétique.

998 mesures d'accompagnement socio-administratif liées au logement afin de sécuriser le parcours résidentiel, par l'intermédiaire de 9 associations métropolitaines (859 550 € sous forme de subvention aux associations).

Urbanisme, habitat, solidarité

Habitat et solidarité

En matière d'habitat, la Métropole pilote et anime la politique locale de l'habitat. L'élaboration du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat a été initiée avec les 12 villes et l'ensemble des personnes publiques associées. La Métropole développe notamment les programmes d'amélioration durable de l'habitat privé, finance les programmes de logements sociaux et assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. TPM est également engagée dans deux projets de renouvellement urbain qui recouvrent deux projets d'intérêt régional pour les centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, la Métropole pilote et anime, avec les partenaires locaux, des dispositifs d'aide aux habitants les plus en difficulté à travers le financement de projets associatifs couvrant les champs de la cohésion sociale, de l'accompagnement au logement et de l'insertion professionnelle. Elle anime également des dispositifs comme le Plan de solidarité territoriale, le programme d'aide au permis de conduire ou la charte Entreprises & Quartiers.

Dans le cadre du Contrat de ville, TPM finance des actions en faveur des habitants des 13 quartiers prioritaires de la Métropole sur trois grandes thématiques : l'insertion et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la sécurité. La politique de cohésion sociale métropolitaine est déployée sur l'ensemble des 12 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, TPM assure la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).



QUELQUES DATES

✓ **27 mai**
Prescription du Programme Local de l'Habitat Métropolitain.

✓ **14 décembre**
Adoption de la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) lors de la Conférence.

Intercommunale du Logement (CIL) et Signature du Plan Logement d'Abord.

✓ **15 décembre**
Comité de pilotage de lancement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Var.



Centre-ville de Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole

Prescrit par le conseil métropolitain du 27 mai 2021, ce troisième PLH déclinera, pour une période de 6 ans, sur le territoire de la Métropole les possibilités et les orientations d'un développement durable et équilibré de l'habitat en lien avec les politiques d'aménagement, de préservation de l'environnement et de rénovation énergétique menées tant à l'échelle métropolitaine que communale. Les principes fondamentaux de ce PLH portent sur la **volonté de mieux maîtriser la politique de l'habitat correspondant aux enjeux et aux capacités réelles du territoire, de promouvoir une Métropole plus solidaire et inclusive orientée vers les ménages, de définir une meilleure territorialisation et diversification de l'offre de logements** en lien avec une politique de mise en valeur des quartiers et centres urbains du territoire, et d'asseoir le positionnement de la Métropole comme un interlocuteur central des acteurs de l'habitat sur le territoire.

L'adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Le nouveau cadre réglementaire en matière de politique d'attribution de logement social qui s'impose aux intercommunalités vise à **assurer d'une part un équilibre territorial garant de la mixité sociale** et d'une cohérence territoriale, et d'autre part la mise en œuvre d'une **stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs de logements sociaux** afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement.

Celle-ci a été adoptée en conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021.

Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord (LDA)

Ce Plan s'inscrit dans le projet métropolitain d'une Métropole accueillante et solidaire, engagée pour renforcer la mixité et la cohésion sociale du territoire et d'assurer les parcours résidentiels pour tous.

La convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, signée entre l'État et la Métropole représente un soutien financier de 665 000 € sur la période.

Ce Plan Métropolitain Logement d'Abord 2021 / 2023 vise :

- Un accès direct au logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes
- La production de logements abordables par la captation et le conventionnement de logements privés
- La coordination des acteurs du logement et de l'insertion dans le logement.



Signature du Plan Logement d'abord



Centre-ville de Toulon

► Une politique jeunesse pour une prise en compte globale de la situation des jeunes en difficulté

Accompagnement social

Le **Fonds métropolitain d'Aide aux Jeunes (FAJ)** est un dispositif d'aides financières qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de TPM et répondant aux conditions d'éligibilité du règlement intérieur. Il s'agit de favoriser l'insertion des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale. Les aides accordées se présentent sous deux formes : des secours d'urgence de nature à faire face à des besoins urgents, et des aides mensuelles liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle. En 2021, 1797 aides ont été accordées pour un budget de 282 979 €. 309 kits Hygiène-Santé (trousses regroupant des produits d'hygiène de première nécessité) ont été remis aux jeunes bénéficiaires des secours d'urgence.

Par ailleurs, l'instance de **Coordination Jeunesse a été créée en 2021** : elle regroupe l'ensemble des prescripteurs du FAJ, c'est-à-dire les missions locales, les unités territoriales sociales du Département, et les travailleurs sociaux d'associations et de clubs de prévention

Insertion professionnelle

Dans le cadre de ses actions en direction des jeunes notamment, **TPM pilote et anime le dispositif « Aide au Permis TPM »**. Il permet à des demandeurs d'emploi ou des jeunes suivis en missions locales, de bénéficier d'une aide au cofinancement de leur permis de conduire, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle. En 2021, **141 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif**.

Éducation, citoyenneté, orientation : Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

Depuis 2014, TPM s'est engagée aux côtés de l'État dans le cadre de la **charte Entreprises & Quartiers** afin de favoriser l'orientation et l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires. La Charte est devenue le **PAQTE** et la Métropole poursuit sa collaboration sur ce dispositif en lien avec l'État, l'association Face, les partenaires de l'Éducation Nationale et de l'Emploi en signant la convention de partenariat PAQTE 2020-2022.

Ce partenariat a notamment permis en 2021 :

- d'accueillir près de 157 stagiaires dont plus de 5% issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole ;
- d'accompagner 35 personnes dans le financement de leur permis de conduire ;
- d'apporter un soutien aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de Ville à hauteur de 400 000 € ;
- d'insérer 76 personnes issues des QPV dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- de transporter 780 passagers issus de QPV dans le cadre du dispositif « La Culture vous Transporte » pour découvrir les équipements culturels métropolitains.



► Vers un partenariat renforcé avec la CAF du Var au service du territoire Métropolitain

La Métropole TPM déploie une politique dynamique et volontariste en faveur de la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire et poursuit ainsi des objectifs clairement partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale sur le territoire.

La définition des axes de coopération renforcée entre TPM et la CAF du Var doit se traduire par la mise en place d'une Convention Territoriale Globale Intercommunale.

► Le Plan Solidarité Métropolitain

Engagée avec l'État, la Métropole décline plusieurs actions avec des opérateurs locaux pour répondre aux enjeux dans les trois domaines suivants :

- La lutte contre la précarité des étudiants et des jeunes ;
- L'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté ;
- La sécurisation des parcours résidentiels.

L'engagement de la Métropole s'est traduit en 2021 par le soutien de 14 opérateurs associatifs intervenant sur l'ensemble du territoire avec un volume financier de 375 000 €.

► Un programme de renouvellement urbain pour les centres-villes de Toulon, secteur Est et de La Seyne-sur-Mer

2021 a été une année charnière pour les deux projets de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer. Après une phase de diagnostic et d'études initiée en 2017 dans le cadre du Protocole de Préfiguration, **un ambitieux programme d'investissement** pour un montant total de **plus de 70 M€**, a été formalisé par la rédaction d'une convention partenariale pluriannuelle. Le **concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** confirmé en comité national d'engagement s'établit à plus de 15 M€ pour La Seyne-sur-Mer, et plus de 4 M€ pour le centre-ville de Toulon, pour un total de **19,6 M€**.

► Le développement d'une économie sociale et solidaire : la clause sociale dans les marchés publics et chantiers d'insertion

À travers la commande publique, la Métropole contribue à l'insertion sociale et professionnelle des habitants de TPM durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Elle utilise l'achat socialement responsable dans le cadre de ses travaux ou de l'entretien des sites dont elle a la gestion.

En 2021, **248 personnes dont 72 résidents en Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de 13 marchés d'insertion pour 4 opérations**, soit 65 495 heures. **47% des sortants ont retrouvé une activité** (un quart en emploi et un quart en formation qualifiante).

TPM a également mis en œuvre 22 opérations dans le cadre de marchés publics incluant la clause sociale en 2021. Ceux-ci ont permis l'embauche de 97 personnes (dont 23 habitants QPV), soit 39 278 heures d'insertion réalisées en 2021.

Au total, plus de 340 personnes dont 95 résidents en QPV ont été embauchées en 2021 spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM incluant les clauses d'insertion, pour un volume global de 104 773 heures d'insertion travaillées.





Territoires et proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole et les communes membres ont fait le choix d'une organisation territorialisée : une antenne métropolitaine a été mise en place sur le territoire de chacune des 12 communes membres. Rattachées à la Direction Générale des Services Techniques, les antennes sont chargées de la mise en œuvre de ces compétences, sur le territoire sur lequel elles se situent, en lien avec le maire pour prendre en compte les spécificités de la commune.

La Métropole intervient également tout au long du cycle de l'eau en particulier dans le cadre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». La production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sont ainsi assurés quotidiennement au service des habitants de la Métropole. Deux enjeux majeurs sont poursuivis par la Métropole à travers la gestion de ces compétences :

- assurer la production et la distribution d'une eau potable en quantité et qualité suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire ;
- et garantir l'innocuité des rejets des eaux usées domestiques et industrielles dans les milieux naturels en assurant préalablement leur dépollution pour préserver la qualité de l'environnement et la santé publique des habitants.

€ DÉPENSES 2021

VOIRIE

Fonctionnement : 20,6 M€
Investissement : 38,6 M€

ESPACES VERTS ET JARDINS

Fonctionnement : 17,9 M€
Investissement : 4,9 M€

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fonctionnement : 8 M€
Investissement : 4,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

1560 km de voirie
entretenus, soit **4501** voies.

535 hectares
d'espaces verts entretenus.

66 331 points lumineux
sur le territoire.

Territoires et proximité

Voirie, espaces publics et espaces verts

La Métropole est compétente pour « la création, l'aménagement et l'entretien de voirie » ainsi que pour « la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».

Concernant la voirie, les antennes métropolitaines mettent en œuvre les opérations de travaux, de création et d'aménagement de la voirie. Elles bénéficient selon l'ampleur et la nature des projets de l'ingénierie des services du siège et sont dotées d'une régie chargée de l'entretien et de la maintenance de la voirie.

En matière d'espaces verts, les objectifs des équipes au sein des antennes métropolitaines consistent à concevoir, réaliser, développer et promouvoir le patrimoine végétal et paysager. La préservation de l'environnement s'y affirme également dans la pratique quotidienne de l'entretien raisonné des espaces verts et arborés, qui incluent de nombreux parcs et jardins.

Concernant l'éclairage public, les missions consistent principalement à assurer le bon entretien du réseau d'éclairage public, vérifier la conformité des installations, mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et assurer le suivi des travaux d'extension du réseau. Selon les antennes, ces missions sont assurées soit par un prestataire, soit par des équipes en régie.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Des projets de voirie réalisés sur l'ensemble du territoire

• Sur l'ensemble du territoire :

- Mise en accessibilité de 68 arrêts de bus pour un montant de 2,2 M€ ;
- Mise en place de 26 nouveaux portiques sur toute la longueur du Parcours Cyclable du Littoral (172 000 €).



• Hyères :

- Vieux lavoirs des Salins : aménagement périphérique de la zone de repos, embellissement, végétalisation (40 000 €) ;
- Réfection des chaussées et trottoirs : chemin du Palyvestre, rond-point Gallieni, quartier école P.HUMBERT/Bayorre, carrefour Koenig/Grotte des fées, carrefour Pillement/Gallieni/Perron, Rue Brest/Arrière médiathèque (1,2 M€) ;
- Entrée de ville (entre l'A570 et le chemin Saint-Martin) : création de voie, stationnements, réfection du parvis magasin et embellissement des espaces verts (173 000 €) ;
- Rue de la Darse : création de sanitaires aux normes PMR (123 000 €) ;
- Rénovation de l'éclairage public (chemin du BAYE, rue Jules Massel, avenue Général Leclerc, Square Stalingrad) : 124 000 €, et remplacement des contrôleurs de signalisation lumineuse sur divers sites (passage à niveau du Palyvestre, avenue Ritondale, Orangerie, ...).

La Crau :

- Requalification de l'avenue Jean Monnet 1 (1,1 M€) ;
- Requalification du parking du collège (258 000 €) ;
- Requalification de la rue Charcot / Tourrisse (290 000 €) ;
- Requalification de la rue des Iris (340 000 €).

• La Garde :

- Aménagement de diverses voiries et trottoirs (760 000 €) ;
- Réfection de la chaussée sur l'avenue de Digne/Peiresc : ZAE (300 000 €) ;
- Remplacements des mâts, lanternes, candélabres et luminaires sur diverses voies (361 378 €) ;
- Acquisition de 2 sanisettes place des Libertés et parc Allende (103 904 €).

• La Valette-du-Var :

- Travaux d'aménagement de voirie et trottoirs : avenue Leclerc, Pagnol et sainte Musse, avenue de la Coupiane (535 000 €) ;

- Aménagement d'une piste cyclable avenue de l'Université (80 000 €).

• La Seyne-sur-Mer :

- Aménagement de diverses voiries et trottoirs : quai Saturnin Fabre et place Hoche, avenue Verlaque, parking des Esclageoles, route de Fabrégas, route des gendarmes d'Ouvéa, avenue Générale Camille (1,3 M€) ;
- Mise en conformité de l'éclairage public de la villa Tamaris (123 000€) ;
- Rénovation de l'éclairage public sur le territoire (584 000€) ;



- Aménagement de la corniche Giovannini : requalification de la Corniche de Giovannini sur 500 mètres, dans sa portion comprise entre les ateliers mécaniques et l'accès à Monaco Marine. L'opération amorce le début de l'aménagement de la Corniche de Tamaris. Les travaux d'un montant de 1,4 M€ ont consisté à réduire la largeur de la chaussée, créer une voie verte pour le cheminement en toute sécurité des piétons et cyclistes, enfouir des réseaux, créer de l'éclairage public, aménager des espaces verts et réaliser quatre espaces thématiques de glisse, de parcours de jeux d'enfants, de détente et pique-nique. Les travaux ont débuté en janvier 2021 et doivent s'achever en mars 2022 ;



Avenue Jean Monnet à La Crau

- Aménagement de la Corniche de Tamaris : lancement de l'opération, d'un montant de 30 M€. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une équipe pluridisciplinaire (1,5 M€). Les études ont débuté en septembre 2021 et doivent se poursuivre en 2022 ;

- Aménagement de l'avenue Henri Guillaume : réalisation des murs de soutènement, enfouissement des réseaux et reprise de la voirie en créant des trottoirs afin d'élargir la chaussée très étroite sur cette section. Cet aménagement d'un montant de 500 000€ a débuté en mars 2021 et doit être finalisé en juin 2022.

• Le Pradet :

- Travaux d'aménagement de voirie : chemin de la Cibonne, abords de l'école Charles Sandro, chemin des mouettes, réseau pluvial (350 000 €) ;

- Éclairage public (94 000 €) ;

• Remplacement de 21 mâts d'éclairage avenue Ganzin ;

• Mise en place de la télégestion place Flamenq.

• Carqueiranne :

- Travaux d'aménagement de voirie : chemin de la Crotade, rue de la Libération, parking Allée du vent d'Est, route de la Benoite (392 000 €) ;

- Rénovation de l'éclairage public place de la République (33 500 €).

• Le Revest-les-Eaux :

- Réfection de la rue de la Paix (180 000 €) : reprise de l'accès à cette rue du centre ancien du village permettant d'accéder à la tour médiévale. Les travaux d'un montant de 180 000 € ont été effectués d'avril à juillet 2021 ;

- Aménagement d'un parking : suite à l'acquisition d'une parcelle proche du centre-ville, la Métropole a aménagé un parking perméable de 30 places pour un montant de 300 000 €. Les travaux ont été réalisés de septembre à décembre 2021.

• Ollioules :

- Réfection de la chaussée du chemin de Lagoubran à Ollioules (ZAE) pour un montant de 270 000 € ;

- Liaison de la piste cyclable partagée entre le chemin de Favayrolles et la RDN8 : création de la continuité de la piste cyclable au niveau de la cave coopérative en passant devant la Croix Rouge. Les travaux de 140 m de longueur ont été réalisés en octobre 2021 pour un montant de 210 000 €.



Inauguration du chemin Favayrolles à Ollioules

• Six-Fours-les-Plages :

- Aménagement de la Corniche du Cros - RD 616 : cet aménagement concourt au déploiement de voies vertes, à l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des habitants ainsi qu'au développement du tourisme responsable. Les travaux d'un montant de 750 000 € ont consisté en la création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales, l'amélioration du réseau d'éclairage public, et la réalisation d'un espace partagé arboré favorisant les déplacements en mode doux piétons / vélos.

- Pose de revêtement en enrobé phonique avenue de la Malogineste (128 852 €) ;

- Création de pluvial traverse de la Courtaude (181 972 €) ;

- Couverture du ruisseau AUGIAS : cette opération a permis de buser le ruisseau pluvial d'Augias avant les travaux d'aménagement de voirie au-dessus de cet ouvrage qui doivent débuter en 2022 afin de créer une liaison entre l'avenue de la Mer (RD 559) et l'avenue John Kennedy (RD 63). Entrant dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, le réseau a été calibré pour pouvoir absorber des crues centennales. Les réseaux d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement, et des branchements individuels ont également été déviés. Le coût s'élève à 1,6 M€ ;



Corniche du Cros à Six-Fours-les-Plages

• Saint-Mandrier-sur-Mer :

- Divers travaux d'aménagement de voirie (150 000 €).

• Toulon :

- 27 opérations de petite réfection de voirie pour un montant total de 2,2 M€ ;

- Réfection de la Place Émile Claude : le marché du Mourillon a été entièrement rénové avec notamment la mise en place d'enrobés blanc ;

- Fin de la réfection de l'avenue Lazare Carnot ;

- Travaux de réseaux sur la place Martin Bidouré en prévision de la réfection de la place,

- Poursuite des travaux de l'élargissement du chemin de Forgentier ;

- Changement des escalators de la ZAC Mayol (place du Murier) pour plus de 300 000 € ;

- Rénovation de l'éclairage public : quai du Port, bâtiment CREMU et CAUE (autour des Halles), parking palais des sports, Opéra ;

- Déplacement du parking de covoiturage de Sainte Musse : dans le cadre des aménagements de la Zone d'Activité Économique de Sainte Musse, le parking de covoiturage devait être déplacé afin de libérer le terrain pour un projet immobilier. Le nouveau parking de covoiturage provisoire de 49 places a été aménagé à proximité pour un montant de 260 000 € en juillet 2021 ;

- Aménagement d'un parking au sud du carrefour de Bon Rencontre : création d'un parking de 14 places après la démolition du bâtiment existant « Walter café » pour un

montant de 130 000 € (travaux de voirie) et 240 000 € (travaux de démolition) de mars à juin 2021.



Parking covoiturage Sainte-Musse à Toulon

► Les travaux et aménagements pour la qualité des espaces verts

• Hyères :

- Plantation d'une palmeraie sur la partie Nord de l'échangeur de la Recense - A570 (157 000 €) ;

- Réhabilitation du square Stalingrad (110 000 €) ;

- Aménagement du rond-point du Col du Serre (34 000 €) ;

- Réhabilitation paysagère des ronds-points Moulin Premier, Français d'Algérie, Cartigny, Shuman (48 000 €).

• La Garde :

- Aménagement paysager rond-point avenue Carnot/ avenue Gance (53 824 €) ;

- Remise en état de l'aménagement paysager avenue Delage (38 213 €) ;

- Plantations d'arbres et arbustes Puits de Hyères et avenue Abel Gance (6 733 €).

• Le Pradet :

- Plantation de 51 arbres de diverses essences telles que Paulownia, Frênes, Catalpa, Pyrus, Chinus, Jacaranda sur l'ensemble du territoire communal pour un montant de 48 000 €.

• La Seyne-sur-Mer :

- Aménagement du TCSP quai Saturnin Fabre et place Hoche (plantation d'arecastrum, végétaux dans des buses béton et arrosage automatique) : 195 000 € ;

- Aménagement avenue Verlaque : 40 000 €.

• Six-Fours-les-Plages :

- Chemin de Repentance : création d'alignement d'arbres sur trottoir (207 695 €) ;

- Giratoire Chiapello : aménagement paysager du nouveau giratoire (93 670 €) ;

- Carrefour promenade Charles de Gaulle / avenue Kennedy : création de massifs et d'alignement d'arbres pour la mise en sécurité des piétons (34 000 €).

• La Crau :

- Réaménagement des espaces verts du rond-point parc de la Moutonne et des abords du parc du Béal.

• Toulon :

- Poursuite des travaux de sécurisation de la promenade verte chemin des poudrières ;

- Réfection du square Chaillet ;

- Réfection du square Barthélémy ;

- Aménagement jardin de Tourville ;

- Réfection fontaine Villevieille.



€ DÉPENSES 2021

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Fonctionnement : 66,8 M€
Investissement : 5 M€

PROPRETÉ URBAINE

Fonctionnement : 29,5 M€
Investissement : 1 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

TONNAGE DÉCHETS COLLECTÉS

172 539 tonnes
d'ordures ménagères collectées.

14 453 tonnes
de papiers et cartons.

2574 tonnes de plastique.

9975 tonnes de verre.

MATÉRIEL ROULANT DÉDIÉ À LA COLLECTE EN RÉGIE

47 bennes à ordures ménagères.

4 tractopelles.

61 camions plateau
de type plateau, fourgons et utilitaires.

8 camions grue.

PROPRETÉ URBAINE

Plus de **50** engins spécifiques
(balayeuses et laveuses)
utilisés quotidiennement.

QUELQUES DATES

✓ **Mars - Mai**
Réfection du pôle de valorisation
de Toulon/Ollioules.

✓ **Octobre**
Achèvement des travaux sur
le pôle de valorisation de La
Valette-du-Var.

✓ **Octobre**
Déploiement du nouveau système
de carte informatique sur
l'ensemble des déchèteries, pour
assurer un suivi des entrées, du
volume et des flux déposés.

Territoires et proximité

Collecte des déchets et propreté urbaine

La compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte à porte, ainsi que la gestion des conteneurs collectifs et des pôles de valorisation (déchèteries).

Ce sont les antennes métropolitaines qui mènent l'ensemble des missions de gestion locale : elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement. Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège, à travers la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes telles que la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations. Le siège assure la préparation et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes. Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le **Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA)** ou la mise en œuvre du projet d'**Économie Circulaire**. Il conduit également toute la politique stratégique en termes de déchets et il est en lien direct avec le SITTMAT.



Concernant la propreté urbaine, les antennes métropolitaines assurent l'ensemble des missions visant à garantir la propreté des espaces. Cela comprend le balayage et le lavage manuels ou mécanisés, le vidage des corbeilles de propreté à la disposition des administrés, le désherbage des accotements, chemins piétonniers..., les prestations de collecte et nettoyage suite aux événements organisés (marchés, manifestations), les interventions ponctuelles (dépôts sauvages, nettoyage de squats, décapage, ...), la pose, l'entretien et la maintenance des équipements de propreté (corbeilles, totems distributeurs de sacs canins, canisites, ...), ou encore l'intervention sur les pollutions visuelles (affichage sauvage, tags). Ces prestations sont effectuées sur le territoire à la fois en régie et par des prestataires.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté

Le plan de renouvellement du parc a continué à se déployer en 2021 : **dix-neuf véhicules supplémentaires ont été réceptionnés. Neuf nouveaux véhicules ont été commandés**, principalement des camions hayons et des petites bennes de 5 m³.

Un plan pour réduire les déchets

En 2021, le **plan d'actions pour réduire les déchets a été adopté par la Commission Consultative du Programme de Prévention des Déchets**. 17 actions sont planifiées de 2022 à 2027 et le processus de validation est engagé. La mise à disposition du Programme auprès du public a débuté le 13 décembre sur arrêté du Président de la Métropole et prendra fin le 17 janvier 2022. **Le programme prévoit notamment - 10 kg/habitant/an sur 6 ans soit 62kg/habitant de réduction des déchets ménagers et assimilés sur 6 ans.**

Le renouvellement des marchés publics

En 2021 pour la compétence Déchets Ménagers et Assimilés, 48 marchés sont en cours d'exécution dont 3 pour la gestion des pôles de valorisation de Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var et Toulon.

Pour la collecte des Déchets, 12 marchés sont en cours dont 9 pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les bacs de tri en porte à porte ainsi que 3 marchés pour les colonnes d'apport volontaire d'Ordures Ménagères Résiduelles.

Enfin, 2 nouveaux marchés de maîtrise d'œuvre sont en cours pour les projets de travaux de deux pôles de valorisation : Hyères et La Seyne-sur-Mer.

Les travaux dans les déchèteries

En 2021, le **pôle de valorisation de Toulon/Ollioules a connu une réfection totale, pour un coût d'1,2 M€**. Les travaux, qui se sont déroulés sur 3 mois entre mars et mai, ont consisté en une mise aux normes environnementales, mise en place de la vidéo protection 24h/24, clôture intégrale du site, amélioration des conditions de travail avec de nouveaux locaux aménagés, création de quai en hauteur pour la sécurité des usagers, création de quai pouvant réceptionner les prestataires de collecte pour augmenter la valorisation des encombrants, et mise en place de bascules pour la réception des professionnels.

Par ailleurs, **les travaux se sont achevés :**

• **sur le pôle de valorisation de La Valette-du-Var** en octobre. D'un montant de 250 000 €, ils ont consisté à créer une zone de réception des services techniques pour améliorer l'accueil des administrés.

• **sur le pôle de valorisation de La Crau** : d'un montant de 300 000 €, il s'agissait d'améliorer la sécurité des usagers avec une séparation de la voie en entrée/sortie, une réfection du revêtement, ainsi qu'une mise aux normes environnementales avec la création d'un bassin de rétention des eaux d'incendies.

Par ailleurs, depuis octobre 2021, la Métropole a **déployé le nouveau système de carte informatique sur l'ensemble des sites métropolitains, avec 50 000 cartes distribuées**. Les administrés peuvent en faire la demande par internet ou directement sur le site du pôle de valorisation.

Les agents sont équipés de PAD permettant de scanner ces badges, afin d'assurer un suivi des entrées, du volume et des flux déposés en temps réel.

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Obligatoire depuis septembre 2015, le PLPDMA consiste à la mise en œuvre d'actions afin de réduire les déchets produits par les ménages et collectés par le service public.

Engagée dans une démarche de réduction des déchets et d'économie circulaire, la Métropole propose la mise en place de 17 actions réparties en 6 thématiques : les actions dites transversales qui concernent tous les types de déchets, les actions sur les bio déchets, soit les restes alimentaires et végétaux, les actions sur les déchets assimilés des entreprises, les actions sur les déchets ménagers et assimilés avec notamment la promotion du « fait maison », les actions sur les déchets occasionnels des ménages (la réparation des meubles et de l'électroménager) et enfin les actions sur les déchets marins.

La communication

De nombreuses campagnes de communication ont été déployées en 2021 sur le territoire.

Certaines actions concernent l'ensemble de la Métropole comme les actions de sensibilisation et de prévention :

- campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire, parue sur le site internet de TPM ;
- campagne compost et composteurs avec des conseils, astuces et modes d'emploi des différents types de matériels (composteur, lombricomposteur, composteur collectif) ;
- campagne éco textiles pour sensibiliser au recyclage des tissus grâce à la mise en place des nouvelles bornes éco textile ;
- campagne pour le tri de l'aluminium ;
- campagne pour l'apport des sapins de Noël en déchèterie, ...

D'autres actions ont été spécifiquement organisées pour des besoins locaux :

- mise en place des bornes de tri dans des bâtiments administratifs de la Métropole, pour une administration éco exemplaire.
- selon les besoins des antennes, différentes thématiques ont été abordées : la lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des encombrants et des déchets verts, les horaires et les rythmes de collecte. Des dépliants en plusieurs langues ont été distribués dans les zones touristiques pour faciliter la compréhension du tri.





€ DÉPENSES 2021

EAU POTABLE

Fonctionnement : 10,8 M€
Investissement : 5,2 M€

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 40,2 M€
Investissement : 12,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

EAU POTABLE

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **11** forages, puits et sources locaux en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes) permettent la désinfection des eaux souterraines et le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP.

25 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole. En complément, elle en achète 11,3 millions de m³ auprès de la SCP, de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIAE).

194 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume vendu de 29 millions de m³.

2100 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte 91 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 179 000 m³ et 54 stations de reprise.

Le taux de rendement du réseau métropolitain est supérieur à **85%** et dépasse donc le rendement objectif du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 15 km de renouvellement de réseaux.

2,20 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

ASSAINISSEMENT

180 000 abonnés en assainissement collectif, pour un volume collecté d'environ 31 millions de m³, produisant après traitement près de 11 000 tonnes de matières sèches de boues, éliminées principalement par incinération.

3 principales stations : l'Almanarre à Hyères, AmphorA à La Garde et AmphitriA à La Seyne-sur-Mer. Les usines de traitement ont un très bon niveau de performance et leurs rejets sont conformes à la réglementation.

1290 km de canalisations pour le réseau de collecte sur le territoire. Le niveau d'entretien est conséquent avec 212 km de curage annuel. Les diagnostics en vue de la détection d'anomalies sont réalisés à hauteur de 74 km pour les inspections vidéo et 50 km pour la fumigation. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 9 km de renouvellement de réseaux (inférieur aux années précédentes en raison de l'arrêt des chantiers pendant le confinement de mars avril résultant de l'épidémie de Covid-19).

2,16 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

Plus de **8200** installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain. 534 contrôles ont été réalisés en 2021, dont 196 projets de réhabilitation.

Territoires et proximité

Eau potable et assainissement des eaux usées

La mission de la Métropole en matière d'eau potable est d'assurer la production, le transfert et la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, tout en maîtrisant les coûts du service pour l'utilisateur.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Garde et par le biais de délégations de service public sur les dix autres communes.

Les objectifs poursuivis sont de définir une stratégie globale des achats d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau, d'établir un programme pluriannuel d'investissement et de travaux, de rechercher l'optimisation des nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs, et de garantir une qualité de service homogène à l'utilisateur.

Concernant les ressources et la production, il s'agit en priorité de poursuivre les démarches de préservation des ressources en eaux locales et de mettre en œuvre le programme d'études et de travaux structurants.

Pour les ouvrages, des travaux de génie civil nécessaires sont réalisés et les programmes de réduction des fuites sur les réseaux se poursuivent.

La mission de la Métropole en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action s'organise en 4 secteurs :

- La collecte et le transport des eaux usées vers les stations d'épuration.
- Le traitement des eaux usées.
- Le contrôle des rejets non domestiques : lutte contre la pollution chimique des rejets industriels.
- Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les objectifs poursuivis consistent à établir une stratégie de modernisation du réseau et d'amélioration de la performance des ouvrages de traitement, à mettre en œuvre une politique de réduction des eaux claires parasites, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs et garantir une qualité de service homogène à l'utilisateur sur le territoire métropolitain, avec une convergence des tarifs.

Le service exploite en régie la collecte sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Garde, ainsi que l'aire de dépotage des déchets d'assainissement de Camp Laurent à La Seyne-sur-Mer. La gestion des réseaux de collecte sur les 9 autres communes, de l'émissaire de transport du Cap Sicié ainsi que de toutes les stations d'épuration, est assurée en délégation de service public au moyen de plusieurs contrats.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La sécurisation du barrage de Dardennes

Les travaux de confortement du barrage de Dardennes se sont poursuivis tout au long de l'année 2021 pour une finalisation prévue en 2022.

► L'aménagement du barrage de Carcès

La maîtrise d'œuvre a démarré pour les travaux d'aménagement du barrage de Carcès, nécessaires pour permettre l'exploitation de la retenue à sa cote maximale.

► La poursuite des démarches administratives visant à préserver les ressources locales pour la production d'eau potable

Les arrêtés d'autorisation pour l'exploitation de la source Mère des Fontaines et du puits Trou de la Bombe situés sur Ollioules ont été obtenus. Un arrêté provisoire a également été obtenu pour l'exploitation de la source de Saint-Antoine à Toulon dans l'attente de l'arrêté définitif prévu pour 2022. Le dossier de demande d'autorisation du forage de la Foux au Pradet a été déposé auprès des services de l'État.

► La démarche d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Métropolitain

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges du futur schéma directeur a démarré.

► Des actions sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable

- Sécurisations majeures de l'alimentation en eau potable :
 - Presqu'île de Giens à Hyères (phase 2) : 1 800 mètres linéaires
 - Secteur de Faveyrolles à Ollioules : 1 100 mètres linéaires
 - Sortie de la Galerie Saint Antoine Supérieur à Toulon : 200 mètres linéaires
 - Aqueduc pour l'eau brute : 400 mètres linéaires
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre du SeaLine entre le continent et l'île de Porquerolles ;
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la station de la Foux au Pradet.

► Des actions sur les réseaux et ouvrages d'assainissement

- Renouvellement des réseaux, en particulier pour lutter contre les intrusions d'eaux claires : 7,2 km ;
- Travaux de sécurisation sur les postes de relevage : remplacement de pompes, groupes électrogènes ;
- Maîtrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation de la digue et des façades de la station AmphitriA.

QUELQUES DATES

✓ **28 juin**
Obtention de l'arrêté d'autorisation pour l'exploitation de la source Mère des

Fontaines et du puits Trou de la Bombe pour l'alimentation en eau potable d'Ollioules.

✓ **4 novembre**
Notification du contrat de délégation de service public du Secteur Centre Eau Potable à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour la période 2022 - 2033.



Qualité de vie

Valoriser, préserver et protéger la biodiversité de notre environnement exceptionnel, favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des habitants de notre territoire sont autant de priorités pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La culture propose une offre particulièrement riche et diversifiée. Celle-ci repose sur 11 équipements qui maillent le territoire, mais également diverses animations, ainsi que de multiples actions pour faciliter l'accès à la culture, comme le dispositif « La culture vous transporte ».

Le sport, avec des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire, et des actions à destination de tous les publics et de tous les niveaux, participe à l'épanouissement de tous.

Un environnement exceptionnel : TPM intervient par des leviers nombreux et complémentaires, qui incluent la valorisation et la préservation de la biodiversité présente sur les différents sites naturels gérés par la Métropole, la mise en sécurité et la préservation du sentier du littoral, le suivi de la qualité des eaux pour gérer les épisodes de pollution aquatique, l'entretien de concessions de plages et des équipements balnéaires rattachés, ou encore la gestion de parcs et jardins remarquables.

€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 33,2 M€
Investissement : 3,1 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

25 123 visiteurs ont été accueillis pour l'exposition « Futurissimo, l'utopie du design italien », présentant les collections design du Centre Pompidou à l'Hôtel des Arts.

20 000 ont visionné les 11 concerts et 3 récitals retransmis sur la chaîne YouTube de l'Opéra TPM.

16 000 visiteurs ont participé aux journées Portes Ouvertes virtuelles de l'ESADTPM.

26 000 spectateurs ont participé aux 160 événements programmés par Le Liberté.

Près de **126 2763** personnes ont pu bénéficier du dispositif « la Culture vous transporte » depuis 2004.

QUELQUES DATES

✓ **Mars**
Démarrage de la rénovation du foyer Campra de l'Opéra.

✓ **17 septembre**
Ouverture de la Saison 2021/2022 de l'Opéra TPM.

✓ **Septembre**
10^{ème} anniversaire du Théâtre Liberté.

✓ **24 septembre**
Deuxième édition du Festival Regards sur Rue organisé par le PÔLE au Revest-les-Eaux.

Qualité de vie

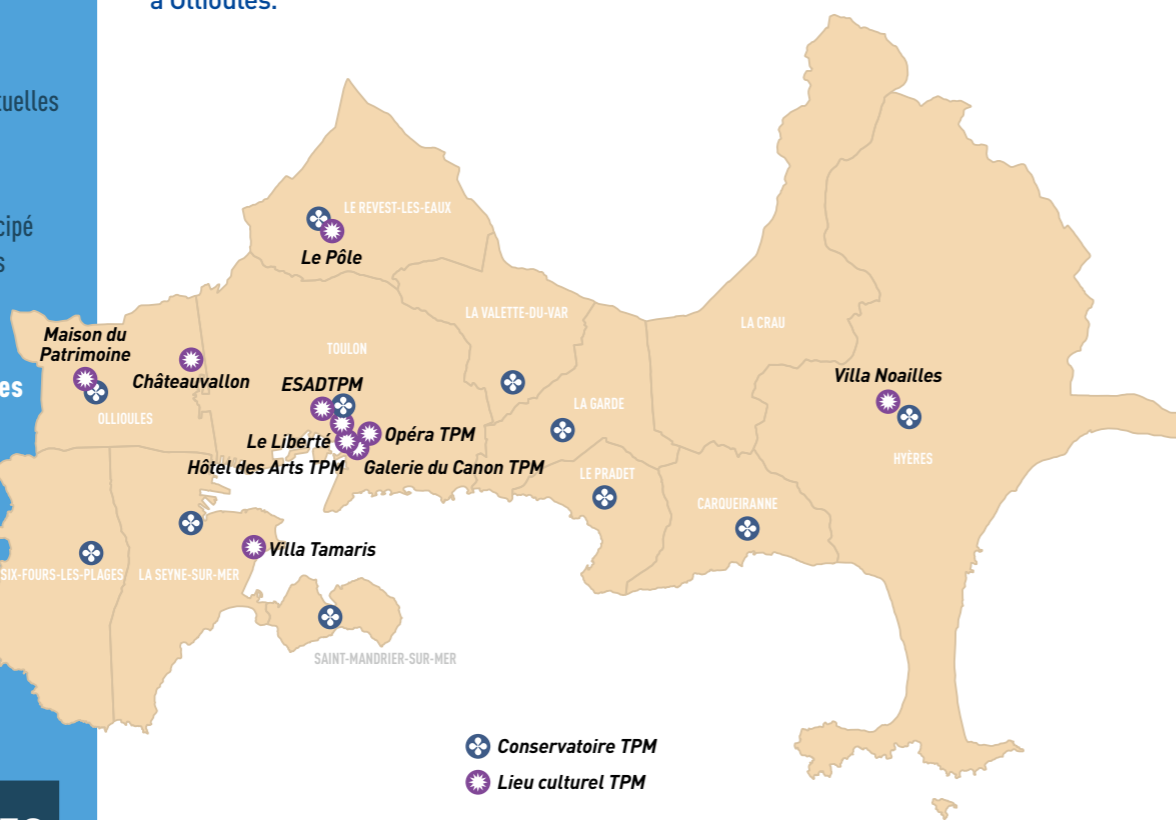
Culture

Parce que la culture est un outil de cohésion sociale, un levier de développement urbain et qu'elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à l'émergence de l'identité du territoire, la Métropole TPM a choisi de lui donner une place de premier plan.

TPM exerce la compétence « création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain ». À ce titre, la Métropole consacre plus de 36 millions d'euros à sa politique culturelle, qui se définit par **2 axes majeurs** :

D'une part, la gestion des grands équipements culturels rayonnants :

Le Liberté-Scène Nationale à Toulon ; Châteauvallon-Scène Nationale à Ollioules ; l'Opéra TPM à Toulon ; Le PÔLE-Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » au Revest-les-Eaux ; la villa Tamaris-Centre d'art à La Seyne-sur-Mer ; l'École Supérieure D'art et de Design TPM à Toulon ; le Conservatoire TPM ; la villa Noailles-Centre d'art d'intérêt national à Hyères ; l'Hôtel des Arts et la Galerie du Canon à Toulon ; et la Maison du Patrimoine-Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain à Ollioules.



D'autre part, les actions culturelles pour la mise en valeur de ces équipements métropolitains : valorisation d'un fonds d'œuvres d'art contemporain, communication spécifique sur l'offre culturelle du territoire... La Métropole s'attache à faciliter l'accès à la culture. Ainsi, le dispositif « La culture vous transporte » organisé et financé par TPM, met à disposition de groupes d'au moins quinze personnes - scolaires, associations, comités d'entreprises, amis... - des navettes gratuites, bus et bateaux, pour leur permettre de se rendre dans les établissements culturels du territoire.

En 2020, la crise sanitaire a toutefois durement impacté le secteur culturel (fermeture durable des équipements, annulation des festivals et manifestations culturels...) ce qui a entraîné une baisse de la fréquentation et des nécessaires adaptations.



Exposition à la villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Le Conservatoire TPM

Le Conservatoire TPM rassemble en 2021 près de 3 000 élèves et 185 enseignants. Environ 70 disciplines sont proposées dont 29 pratiques collectives.

Malgré la crise, les cours individuels ont pu se dérouler, dans le respect des instructions sur le plan sanitaire. Les pratiques collectives ont cependant été impactées, voire, pour certaines, mises en veille.

Action culturelle : Macha Makeïeff, directrice de La Crieé - Théâtre national de Marseille, fut l'invitée d'honneur de « Transmission 5 », un temps fort qui consiste à associer à l'établissement une grande personnalité durant tout un trimestre. Une série de vidéos inspirées de l'univers décalé des Deschiens, « La Nichée », a notamment été réalisée avec les élèves. **Au total, 112 actions ont été réalisées** : 22 concerts professionnels, 23 spectacles d'élèves, 45 master classes, 14 conférences, 8 événements divers. Près de 4 000 spectateurs y ont assisté, malgré des conditions sanitaires particulières.

Dispositifs pédagogiques : les divers dispositifs menés en partenariat avec l'Éducation Nationale ont pu être maintenus (interventions en milieu scolaire, Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse et Orchestres à l'école).



▶ LE PÔLE, scène conventionnée d'intérêt national

16 133 spectateurs (dont 8 730 élèves) ont été accueillis au Théâtre, sous Chapiteau, en Rue, en Bibliothèque et en établissement scolaire, au cours de 227 représentations de septembre à juillet.

En 2021 LE PÔLE a continué sa démarche de soutien des artistes en accueillant 97 compagnies dont 24 accueillies en résidence (avec des mises à disposition de locaux et des accompagnements financiers). Du fait du contexte sanitaire, l'accent a été mis sur les spectacles en tournées dans les établissements scolaires, pour permettre aux élèves de garder un accès à la culture avec 7 spectacles dans 17 établissements scolaires.

L'année a été marquée par la seconde édition du festival « Regards sur Rue » au Revest-les-Eaux. L'itinérance du festival affirme que la réalité des pratiques des publics à l'échelle de la Métropole est possible, avec un public au rendez-vous avec 3 500 spectateurs sur les 3 jours de programmations de 90 artistes de 19 compagnies (dont 10 compagnies de la Région Sud). L'éducation artistique et culturelle s'est traduite en 2021 par la consolidation de projets d'envergure avec la troisième édition d'un concours d'Éloquence « L'art de dire » (500 élèves participants), la continuité du Prix de la Pièce de théâtre contemporain pour le jeune public et la seconde édition du projet autour des Arts de la Rue.

► L'Opéra TPM

Du 1^{er} janvier au 16 septembre 2021, les portes de l'Opéra TPM sont restées fermées au public. De nombreux spectacles et manifestations programmés ont dû être annulés ou reportés.

Certains concerts ont pu être captés et diffusés sur la chaîne YouTube de l'Opéra ce qui a permis de conserver un lien avec le public. Durant le 1^{er} semestre 2021, 11 concerts et 3 récitals ont ainsi été diffusés sur la chaîne YouTube de l'Opéra durant un mois chacun et dont 2 ont fait l'objet d'un relais par France Musique. Ces captations ont été visionnées par près de 20 000 personnes.

Un teaser annonçant la saison a été diffusé sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'établissement (YouTube, Facebook, Instagram) et vu par plus de 12 000 personnes.

L'ouverture de la saison 2021/2022 a eu lieu le 17 septembre avec le concert symphonique L'Arlésienne. Ont suivi 4 représentations de *Don Giovanni* les 8-10-12 et 14 octobre, une pièce de théâtre *Adieu je reste !* le 17 octobre, un opéra jeune public *Les petites Noces* les 23 et 24 octobre, un concert symphonique Mozart & Salieri le 29 octobre, *Mayol, le Prince de la Chanson*, un spectacle musical en hommage à Félix Mayol le 6 novembre, une deuxième de théâtre *N'écoutez pas, Mesdames !* le 27 novembre, et enfin un concert de la Musique des Équipages de la Flotte pour la Sainte-Cécile en novembre.

Les travaux de réhabilitation du foyer Campra ont démarré en mars. Il s'agit de la restauration des 16 toiles, des décors de la salle, du plancher, de la réalisation d'une scène modulable ainsi que le traitement d'air de la salle.

► La villa Tamaris, centre d'art

10 170 personnes dont 820 scolaires ont été accueillis lors des deux expositions présentées à l'occasion du festival l'Œil en Seyne de juin à début janvier. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir deux univers avec la reprogrammation de « Legacy » de Yann Arthus Bertrand, qui avait dû fermer ses portes prématurément en 2020 et qui pour l'occasion s'est enrichie de photographies invitant le spectateur

à s'interroger sur les rapports de l'homme à la nature et « Electric ! » de Claude Gassian, qui en marge de son immense galerie de portraits de célèbres musiciens internationaux a su immerger le public dans sa recherche très personnelle de paysages urbains.

La Villa Tamaris tisse également des liens étroits avec le milieu éducatif, non seulement au travers d'ateliers pédagogiques en partenariat avec l'École des Beaux-Arts de La Seyne-sur-Mer mais également à travers un projet phare intitulé « Passeurs de Culture ». Mené en 2021 en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Délégation à l'Éducation Artistique et Culturelle du Rectorat de Nice, l'atelier Canope 83 et le fonds régional d'art contemporain (FRAC PACA), « Passeurs de Culture » s'est traduit par la participation en ateliers de 10 classes de CM2 et 6^{ème} de l'école élémentaire Les Eucalyptus à Ollioules et du Collège L'Herminier à La Seyne-sur-Mer. Les élèves ont ainsi conduit des projets autour de la résidence de l'artiste Olivier Rébua accueillie du 30 mars au 8 avril donnant lieu à l'exposition de leurs travaux dans les salles du rez-de-jardin du 8 au 30 juin.

Le centre d'art développe également une politique de diffusion de sa collection d'art sur le territoire. À cette occasion, six œuvres ont été mises à disposition du Lycée Beaussier de La Seyne-sur-Mer. Une exposition hors les murs, « D'une réserve à l'autre », présentant du 17 juillet au 19 septembre une vingtaine d'œuvres du fonds métropolitain à la Maison du Patrimoine de Six-Fours-les-Plages dans le cadre du Festival de la Collégiale, a par ailleurs accueilli 1 442 visiteurs.



► La villa Noailles, centre d'art d'intérêt national

En 2021, dans le cadre de ses activités et de sa programmation, l'association villa Noailles a accueilli **près de 72 000 visiteurs au sein des équipements** mis à sa disposition par la Métropole et les communes de Hyères et Toulon (le clos Saint-Bernard, la villa Romaine, le château Saint-Pierre, l'Annexe et l'Ancien évêché). En s'adaptant aux conditions sanitaires, elle a pu maintenir sa programmation tout en imaginant de nouveaux événements de proximité, en partenariat avec les acteurs locaux : la Fête de la Pivoine avec les horticulteurs et la première exposition Archville avec le groupe *Hyères en croquis*.

Le soutien à la jeune création s'est renforcé tout au long de l'année grâce aux concours, aux résidences d'artistes (dont la résidence de la lauréate du Prix villa Noailles Emerige et le programme NAFAS de l'Institut français du Liban), aux ateliers, aux commandes artistiques et aux expositions. **Les actions de médiation en direction des différents publics ont continué** dans la mesure du possible : visites guidées, intervention en milieu scolaire, restitutions d'ateliers, organisation de l'événement annuel du programme Manufacto en partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès. Le Festival Pitchouns s'est tenu pour la première fois à Toulon, en plus de son édition hyéroise.

Les festivals Design Parade Hyères et Toulon ont été maintenus ainsi que la 36^{ème} édition du Festival international de mode, de photographie et d'accessoire - Hyères, les visites des Journées européennes du Patrimoine et de Rendez-vous au Jardin.



► L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM)

L'École a accueilli 180 élèves en cursus diplômant pour l'année 2020-2021 avec un taux de réussite de 100%.

Contrairement de se réinventer pour ses Journées Portes Ouvertes 2021, l'école a mis en ligne une visite virtuelle qui a permis à plus de 16 000 visiteurs de parcourir ses plateaux et ateliers.

Cet attrait important s'est traduit de façon immédiate sur le doublement du nombre de candidats inscrits au concours d'entrée et aux commissions d'admission 2021 avec plus de 100% d'augmentation.

L'ESADTPM a eu le plaisir **d'accueillir 57 artistes et professionnels qui sont intervenus dans un cycle de conférences et de workshops à destination des étudiants.** Le cycle des conférences était ouvert au public.

Sept expositions ont été présentées au cours de l'année, cinq monographies à la Galerie de l'école, ainsi que l'exposition « La cabane Minimum » dans le cadre de la Design Parade 2021 et l'exposition collective des diplômés « Essentiel.le.s.x » à la Galerie du Canon TPM.

Des ateliers de pratiques amateurs et périscolaires auxquels ont participé 198 personnes ont aussi été réalisés.

Afin d'améliorer la diffusion des offres de formation d'enseignement supérieur, la communication de l'ESADTPM s'est aussi largement appuyée sur les outils digitaux, des publications et une grande campagne de presse qui ont conduit à une cinquantaine d'articles.

► Châteaullon, scène nationale - Centre national de création et de diffusion culturelles

La programmation pluridisciplinaire de Châteaullon (danse, théâtre, musique, cirque, cinéma, conférence) est répartie sur 3 salles (théâtre couvert de 405 places, amphithéâtre extérieur de 1 167 places et Baou de 90 places), et l'ensemble du site de plein air.

En 2021, Châteaullon a présenté 50 spectacles pour 74 représentations réunissant 14 713 spectateurs. 38 résidences de création ont été accueillies, pour un total de 306 jours de résidence, dont 198 jours pour des compagnies de



Concert à l'Opéra de Toulon

la Région Sud. 29 créations ont été aidées à la production dont 12 portées par des compagnies de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ailleurs, 5 200 personnes ont pu participer aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Métropole (ateliers, résidences, rencontres, ...). Les actions en collaboration avec l'Éducation Nationale se sont poursuivies, notamment dans le cadre du dispositif « Service Éducatif ».

Malgré la crise sanitaire et l'annulation de 21 spectacles au cours du premier semestre 2021, l'année a compté plusieurs temps forts. Le festival d'été a retrouvé sa forme normale avec la réouverture de l'amphithéâtre pour 8 représentations, et 23 spectacles ont eu lieu sur le site de Châteauevallon dans le cadre des crépuscules et des noctambules. De plus, le projet de diffusion de spectacles en itinérance dans les communes du département a été poursuivi avec 11 représentations, qui ont rassemblé 1 240 spectateurs.



► Le Liberté, scène nationale

160 événements ont pu être maintenus, au cours de l'année, dans toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, arts numériques, ...), réunissant plus de 26 000 spectateurs.

En 2021, non moins de 3 nouvelles créations, 19 accueils en résidence de compagnies majoritairement originaires de la Métropole TPM, 68 représentations en tournée et 30 spectacles en coproduction ont été programmés.

Parmi les temps forts, Le Liberté a fêté ses 10 ans en septembre 2021, avec une série de 25 événements au théâtre, sur la plage de Pipady et en ville. Après la fête de lancement de la saison 2021/2022, des événements ont été proposés au public tout au long du mois de septembre dont notamment un concert sous-marin avec Jean-Marc Barr, la déambulation d'Amal la marionnette de 3,50 m de haut, un concert du groupe La Femme et une grande soirée festive autour de Charles Berling et d'artistes ayant marqué les dix premières années du Liberté.

Au second semestre, le Théma #38 « Quoi ? L'éternité » a proposé au public une série de spectacles, performances, ciné-familles et ciné-rencontres d'octobre à décembre, tandis qu'en novembre s'est tenue la deuxième édition de la Biennale des Imaginaires Numériques avec une série d'installations d'arts numériques et d'expériences en réalité virtuelle.

Le Liberté a également poursuivi ses actions culturelles et pédagogiques en direction du public avec le lancement en novembre d'ateliers autour du projet *99 Project!*, création participative d'une pièce de théâtre de l'écriture à la scène avec Geneviève Flaven, ainsi que la présentation du spectacle *Et si on inventait la mer* en juin, résultat de deux années de travail des enfants au sein des Ateliers en Liberté.



► L'Hôtel des Arts TPM

Lieu de diffusion dans les domaines de l'art contemporain et plus particulièrement du design et de l'architecture d'intérieur, l'Hôtel des Arts TPM, dont la programmation artistique est assurée en partenariat avec la villa Noailles dans le cadre d'une convention, a comme l'ensemble des équipements culturels ouvert tardivement ses portes en raison du contexte sanitaire.

En 2021, 28 825 personnes dont 1 158 scolaires ont franchi le seuil du centre d'art.

Dans le cadre du Festival Design Parade Toulon et du partenariat triennal conclu avec le Centre Pompidou, l'exposition « Futurissimo, l'utopie du design italien » a débuté le cycle de programmation du centre d'art le 25 juin jusqu'au 31 octobre. Pour cette première édition, l'histoire du design italien était à l'honneur avec une exposition riche de près de 250 œuvres empruntées au Centre Pompidou, au Centre national des arts plastiques et au Musée des Arts Décoratifs de Paris. À cette occasion 25 123 visiteurs dont 1 047 scolaires ont été accueillis.

En fin d'année, l'Hôtel des Arts a présenté l'exposition « FIREPLACES ». Fruit d'une collaboration avec le Fonds de Dotation Emerige, et après une première expérience qui n'avait pu ouvrir au public en raison du contexte sanitaire, cette exposition a permis de dévoiler le travail de 12 jeunes artistes contemporains à 3 702 visiteurs. Conçue lors de la 8^{ème} édition de la Bourse Révélation Emerige, l'exposition présentée dans un premier temps à Paris a voyagé à Toulon pour mettre en exergue et soutenir la scène artistique émergente. À cette occasion l'artiste Cécile Guettier a été choisie par un jury de professionnels du monde de l'art pour bénéficier d'une résidence à la villa Noailles en 2022. En parallèle, des activités de sensibilisation à l'art en direction de tous les publics, hors public scolaire, ont également été programmées à l'occasion de chacune des expositions. 825 personnes ont ainsi participé aux visites commentées et ateliers de création artistique proposés par les médiateurs de l'Hôtel des Arts TPM.



► La Galerie du Canon TPM

Ce lieu d'exposition d'art contemporain, inscrit dans la dynamique du quartier de la Rue des Arts en cœur de ville de Toulon, a rouvert ses portes au public le 19 mai avec l'exposition « Essentiel.le.s.x ». Programmée par l'ESADTPM jusqu'au 19 septembre, l'exposition, qui a mis à l'honneur les travaux des diplômés 2020, a accueilli **1 387 visiteurs**. En fin d'année, près de 3 000 objets rares, voire uniques, provenant des services secrets soviétiques et d'Allemagne de l'Est ont été présentés à l'occasion de l'exposition intitulée « Les espions de la guerre froide : KGB et Stasi ». 2 398 personnes ont ainsi franchi les portes de la Galerie pour s'immerger dans le monde secret des « invisibles ».



► La Maison du Patrimoine TPM - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain

La « Maison du Patrimoine - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain » a accueilli du 19 mai au 23 décembre **3 661 visiteurs** dont 680 ont participé à des parcours commentés et 657 personnes ont visité le site lors des Journées européennes du Patrimoine.

Véritable parcours muséographique interactif, ce lieu met en valeur l'ensemble du patrimoine de la Métropole. À ce titre, des enrichissements scénographiques ont été apportés dans les différentes salles tels que la présentation de masques de La Commedia dell'Arte, de rares instruments de navigation du 17^{ème} siècle, de partitions de Félix Mayol, d'ouvrages de Jean Aicard, de pièces de collection de Napoléon Bonaparte ou encore de maquettes 2D du Grand Hôtel des Sablettes et du site de Châteauevallon.

En octobre, des ateliers pédagogiques ont été mis en place avec les « Métiers d'Art » d'Ollioules ainsi que l'accueil de scolaires et de public en situation de handicap. L'année a également été marquée par l'inauguration de la boutique du musée le 17 décembre.

Ont également été programmés différents événements tels qu'un spectacle sur la Commedia dell'Arte avec comme invité le célèbre Luca Franceschi auquel ont assisté 153 spectateurs ou encore un récital de la compagnie « Les Voix animées » à l'occasion des fêtes de la calendale.

Le Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain a par ailleurs réalisé en 2021 une visite virtuelle du Musée.

► La mise en accessibilité des Équipements Recevant du Public (ERP)

En 2021, la Métropole a poursuivi la mise en accessibilité des ERP conformément à la loi « handicap » du 11 février 2005. Les travaux ont concerné l'Opéra pour une opération d'environ 400 000 €.



€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 5,9 M€
Investissement : 1,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

NOMBRE D'USAGERS PAR AN

Complexe Léo Lagrange à Toulon

150 000

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

90 000

Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

30 200

Vélodrome TPM à Hyères

30 000

Palais des Sports TPM à Toulon

78 700

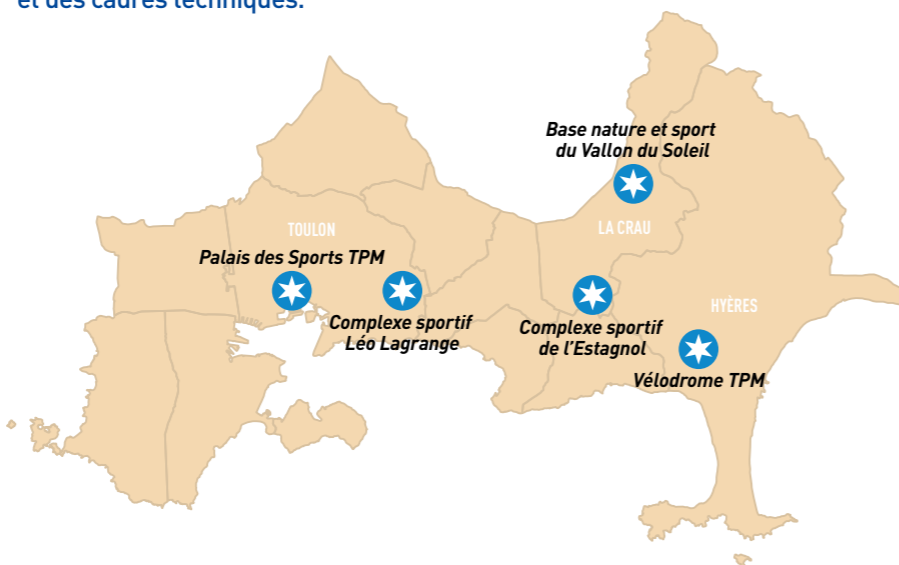
Qualité de vie

Sports

La Métropole TPM entretient et gère 5 équipements sportifs métropolitains (le complexe sportif Léo Lagrange, la base nature et sport du Vallon du Soleil, le complexe sportif de l'Estagnol, le Vélodrome et le Palais des Sports) au sein desquels elle développe et soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé tels que les programmes nationaux « savoir nager » ou « savoir rouler ».

Ces équipements métropolitains sont ouverts à tous : sportifs de haut niveau, clubs locaux et régionaux, associations sportives, étudiants, scolaires de l'école primaire au lycée, accueils de loisirs, particuliers.

La Métropole développe également une politique de soutien aux clubs et associations sportives en cofinçant la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques.



La Métropole soutient les athlètes amateurs de haut niveau de son territoire.

En 2021, TPM a fait le choix de soutenir encore plus spécifiquement plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques à Paris en 2024.

Enfin, la Métropole soutient les événements nautiques. Elle accompagne des projets ambitieux et s'engage activement dans la promotion des activités sportives en mer.



Meeting d'athlétisme



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Le dispositif « savoir rouler » au Vélodrome d'Hyères

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Métropole TPM a organisé sur son territoire le programme national « Savoir rouler à vélo », destiné aux enfants de 6 à 11 ans, qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Le programme propose une formation de 10 heures en 3 étapes, encadrée par des professionnels. L'opération a pu être organisée du 8 septembre 2020 au 11 juin 2021 et s'est adressée aux écoles primaires de la commune d'Hyères. 9 classes, soit 221 enfants ont ainsi pu bénéficier de cette formation.



▶ Le dispositif Natation Azur Vallon du Soleil

La Métropole s'est fortement engagée dans le plan national « aisance aquatique » afin de permettre la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et réduire ainsi les risques de noyade.

Durant l'été 2021, le complexe du Vallon du Soleil a pu organiser un parcours pédagogique pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés d'un parent. Les séances sont évolutives et s'appuient sur les vidéos pédagogiques du ministère des sports.



▶ Le Pôle France Jeune Ultramarin au Vélodrome

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, le Pôle France Jeune Ultramarin constitue le centre de préparation des athlètes ultramarins en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024 et Los Angeles 2028. Le partenariat avec le lycée Costebelle et le lycée Jean Aicard à Hyères permet un suivi scolaire adapté aux contraintes des sportifs de haut niveau.

5 sportifs de 15 à 19 ans s'entraînent 15 à 18 heures par semaine sur la piste du Vélodrome et dans la salle de musculation.

Des qualifications sont organisées chaque année pour intégrer de nouveaux sportifs.

Cette initiative vient conforter la labellisation de TPM « Terre d'excellence cycliste ».

QUELQUES DATES

✓ 26 février
Meeting d'athlétisme.

✓ 23 juin
Journée olympique.

✓ du 29 juillet au 1^{er} août
Étape finale du Pro Sailing Tour à Toulon.



Étape du Pro Sailing Tour dans la rade

► Organisation d'événements sportifs

- La Métropole a organisé le 26 février, en partenariat avec la Ligue PACA d'athlétisme, le comité du Var d'athlétisme et l'association Toulon Étudiants Club, un meeting d'athlétisme Élite au sein du complexe sportif Léo Lagrange, regroupant 4 épreuves de demi-fond, qualificatives pour les Jeux Olympiques. Organisée durant une période de confinement, cette manifestation sportive a eu lieu à huis clos, avec un protocole sanitaire spécifique, réunissant 60 athlètes de 10 nationalités différentes. La retransmission en streaming a été fortement suivie et visionnée dans 63 pays.
- Du 29 juillet au 1^{er} août, la Métropole a accueilli l'étape finale du circuit Pro Sailing Tour, course à la voile sur des trimarans de 50 pieds. À cette occasion, des rencontres avec les skippers et des visites des bateaux amarrés sur le port de Toulon ont été organisées pour les enfants et le grand public. En héritage de cette 1^{ère} édition du Pro Sailing Tour, la diffusion d'une série de documentaires, tourné à bord, aura un impact fort avec 4 épisodes de 50 minutes, diffusé sur Canal+ Monde (160 pays).



En obtenant le label Terre de Jeux 2024, la Métropole TPM s'est engagée à mettre en place un plan d'actions pluriannuel basé sur 3 grands axes :

- **La célébration des jeux** : faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux
TPM propose de nombreux événements sportifs tels : la Semaine Olympique Française de voile, le Meeting National élite d'athlétisme de Toulon, les Championnats de France de cyclisme sur piste. Les centres de loisirs du territoire sont également impliqués au travers des journées d'initiations sportives « TPM Terre de Jeux ».
- **L'héritage des jeux** : mettre plus de sport dans le quotidien des Français
TPM propose une offre sportive pour l'ensemble des administrés en garantissant l'accès à la pratique d'une activité sportive sur ses cinq sites sportifs métropolitains. La découverte du sport et de ses valeurs est également mise en avant au travers de la « Journée Olympique » organisée chaque année le 23 juin. Des actions sur le territoire comme « savoir rouler » au Vélodrome TPM ou « savoir nager » et « Prévention noyade » au Vallon du Soleil sont mises en place.

- **L'engagement** : animer et faire grandir la communauté Paris 2024
Un comité de pilotage est chargé d'harmoniser les actions mises en place au niveau du territoire métropolitain et participer à leur mise en valeur au niveau national. Pour la Métropole TPM, l'obtention du label Terre de Jeux 2024 est une opportunité pour dynamiser la politique sportive et développer la pratique en faveur du plus grand nombre.

► TPM, Centre de Préparation aux Jeux

Trois équipements sportifs métropolitains ont été retenus par Paris 2024 pour devenir « Centre de Préparation aux Jeux » et accueillir les délégations internationales olympiques et paralympiques. Ainsi, le Vélodrome TPM de Hyères (cyclisme sur piste), le Palais des Sports TPM (handball, basketball) et le complexe sportif Léo Lagrange (athlétisme) sont intégrés dans le catalogue officiel de Paris 2024.

C'est une reconnaissance de la qualité de ces trois installations métropolitaines pour la pratique du sport à haut niveau. De plus, la venue de délégations étrangères permettra au territoire de développer son image dynamique et attractive à l'international et générera d'importantes retombées économiques.



► TPM, « Terre de Jeux 2024 »

En 2024, la France organisera le plus grand événement sportif de la planète, les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les organisateurs ont souhaité y associer les territoires au travers du label Terre de Jeux 2024. Dès aujourd'hui et jusqu'en 2024, les territoires labellisés pourront participer aux temps forts des Jeux, et développer leurs propres actions pour mettre davantage de sport dans le quotidien de leurs habitants.



€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 4,7 M€
Investissement : 5,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

64 commandes pour des opérations de travaux du sentier du littoral, et **35** commandes pour des études de maîtrise d'œuvre, sur 6 des 7 communes concernées.

88% des **67** sites de baignades classés d'excellente qualité et **12%** de bonne qualité.

5000 visiteurs accueillis lors du week-end des 11 et 12 septembre au Salin des Pesquiers à Hyères.

5 visites de massifs forestiers proposées au grand public.

3000 hectares d'espaces naturels gérés par la Métropole soit plus de **8%** du territoire métropolitain.

30 hectares débroussaillés pour maintenir les capacités des pistes DFCI.

24 980 heures de travail dans le cadre du marché d'entretien des espaces naturels qui permet d'offrir des emplois en réinsertion.

QUELQUES DATES

✓ 10 et 11 juillet

Participation aux Journées de la Mer et des Littoraux au parc de la Navale (La Seyne-sur-Mer).

✓ Du 14 au 24 septembre

Opération de réhabilitation d'un îlot de nidification aux Vieux Salins (Hyères).

✓ 2 novembre

Démarrage des premières opérations de travaux préparatoires à la restauration de la continuité de cheminement sous la Résidence du Cap Brun à Toulon interrompu depuis l'hiver 2008.

Qualité de vie

Environnement

En matière de biodiversité, la Métropole agit pour la conservation des habitats naturels et des espèces, en tant que gestionnaire de nombreux sites naturels à enjeux de biodiversité très élevés. TPM est engagée dans la démarche Natura 2000 en tant que structure animatrice de cette démarche pour 4 sites de son territoire. Elle mène de nombreuses actions de gestion pour conserver les espèces patrimoniales (suivi des espèces, création de sites favorables aux espèces, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...).



Pour assurer la sécurité et la préservation du sentier du littoral, TPM assure par convention avec l'État la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création, de déport et de réhabilitation du cheminement ainsi que la gestion du balisage et de la signalétique. TPM engage chaque année plus d'1 M€ sur les 47 km de sentier, pour assurer la continuité de cheminement et préserver les espaces naturels environnants. Les travaux sont menés dans un souci d'intégration paysagère et de préservation des milieux par la réalisation d'inventaires faune / flore. Des éco-gardes arpentent aussi le sentier du littoral 6 jours sur 7 pour surveiller, informer, réparer, nettoyer et sensibiliser.

Pour le suivi de la qualité des eaux des sites de baignade, TPM accompagne les communes littorales de son territoire en mettant à disposition des outils d'aide à la décision (analyses rapides de la qualité des eaux de baignade). Cette réactivité offre la meilleure sécurité sanitaire tout en optimisant l'accès à la baignade. Ce fonctionnement a été étendu aux zones aquacoles ainsi qu'à l'analyse des pollutions physico-chimiques.



Parcs arborés Espaces naturels Sentier du littoral

La Métropole mène également des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral (Les Vieux Salins, le salin des Pesquiers et ses marais annexes du Pousset de la Bergerie et des Estagnets, la presqu'île de Giens à Hyères, le domaine et la forêt de Courbebaïsse et la forêt de la Colle Noire au Pradet, le domaine de Fabrègas à La Seyne-sur-Mer).

La Métropole TPM s'investit aussi dans la gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager (Domaine de la Ripelle, espaces forestiers des massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire, forêt communale d'Ollioules, ou encore forêt de Giens). Les équipes d'écogardes, réparties sur trois sites géographiques (Le Pradet, La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer) assurent les missions de programmation et de suivi des interventions, de surveillance des sites et d'information des publics, de nettoyage, de sensibilisation et de coordination des activités en lien avec les municipalités et les associations.

La Métropole gère aussi trois « jardins remarquables » : Baudouvin à La Valette-du-Var, Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères. Ce label, attribué par le ministère de la culture, distingue des jardins et



des parcs présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Qu'ils soient d'inspiration provençale, plantés d'essences rares ou exotiques, façonnés en terrasses ou de plain-pied, ils permettent au plus grand nombre de retrouver la nature en ville.

Enfin, au titre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », TPM assure les opérations pour la gestion du profil des concessions de plage (rechargement en sable, gestion des banquettes de posidonies), l'entretien des équipements balnéaires (douches, tapis PMR, corbeilles de plage) et le nettoyage de plage manuel ou mécanique.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Les actions de la Métropole en faveur de la Biodiversité

L'année 2021 a été riche en projets pour la biodiversité de la Métropole TPM.

La démarche d'Atlas de Biodiversité Métropolitain a été lancée avec la réalisation d'une étude en partenariat avec l'audat.var sur l'état des connaissances naturalistes sur son territoire. Les résultats de l'étude permettront d'orienter les inventaires qui devraient être lancés en 2023.

Durant les journées de la Mer et du Littoral, la Métropole a proposé sur le site du parc de la Navale à La Seyne-sur-Mer, deux stands d'animation, deux expositions prêtées par le Parc national de Port Cros, et une conférence sur les mammifères marins. Ces journées ont été l'occasion pour TPM de présenter un panel de ses compétences en lien avec la mer avec un stand d'information présentant plusieurs de ses directions : Gestion des Espaces et Milieux, Ports (en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var), Transports et Mobilité, Eau et assainissement...

Sur les sites des Salins, deux études ont été menées sur les espèces emblématiques que sont la Cistude d'Europe (159 individus recensés) et le Campagnol amphibie (7 km de canaux prospectés avec un taux de présence de l'espèce de 39% sur les Vieux Salins et de 24% au Salin des Pesquiers).

Pour favoriser la nidification des oiseaux laro-limicoles des Vieux Salins (Avocette élégante, Sterne naine, Goéland railleur...), **une opération de mécénat d'entreprise (Colas) a été réalisée en septembre 2021**, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral. Ce chantier de 8 jours a permis de reprofiler un îlot existant pour réduire sa hauteur et rendre le substrat plus accueillant pour les espèces, en étalant 20 tonnes de sables coquillés grâce à la mobilisation de plus de 160 personnes.



► La réouverture du tronçon entre le chemin de la Batterie Basse et le Cap Brun à Toulon

Les glissements de terrain survenus sur les murs de propriétés riveraines du sentier du littoral ont entraîné la fermeture de ce dernier depuis l'hiver 2014 - 2015. Les propriétaires concernés ayant pu engager et finaliser les travaux de mise en sécurité de leurs murs limitrophes, **La Métropole a pu faire réaliser avant la saison estivale les travaux de réhabilitation du cheminement** interrompu depuis 7 ans. Terrassements, aménagement de marches en bois et en pierres, pose de garde-corps, canalisation des eaux de pluie, autant de travaux qui ont permis de remettre à niveau ce secteur tant apprécié, qui permet de desservir les plages et criques naturelles du littoral toulonnais. En complément, **l'accessibilité au sentier du littoral depuis le chemin de la Batterie Basse a été améliorée** par la réfection avec pavage en pierres de l'escalier transversal particulièrement dégradé. Enfin, **l'entrée de tronçon côté Centre de Détente de la Marine du Cap Brun a également été requalifiée** avec remplacement du portail, amélioration de la qualité de cheminement avec pavage en pierre, murets latéraux confortés et habillés en pierre, suppression de garde-corps obsolètes. Le montant de ces travaux s'élève à 207 754 €.

► La réhabilitation du tronçon entre l'Hôpital Renée Sabran et le Cap de l'Estérel à Hyères

Sur la totalité de ce cheminement, les ouvrages anciens en béton comme les escaliers ou les quais ont été habillés en pierre pour une meilleure intégration paysagère. Une attention particulière a été portée sur le choix de la pierre, la couleur et le type de joint afin de respecter les objectifs du site classé. Des ouvrages maçonnés dégradés ont été remplacés par des passerelles en bois et les préconisations de la DREAL ont été suivies pour remplacer les mains courantes souples en inox par des mains courantes rigides en acier aspect corrodé s'intégrant beaucoup mieux au site et respectant la palette chromatique du paysage. Le montant de ces travaux s'élève à 138 341 €.

► Le ré-ensablement des plages et la gestion des posidonies

Lors de l'enquête publique de 2018 pour le renouvellement de la concession de plage des Sablettes / Mar-Vivo à La Seyne-sur-Mer, les usagers avaient exprimé leur regret de voir disparaître la plage de Mar-Vivo du fait d'importants phénomènes

d'érosion. **La Métropole a renouvelé en 2021 l'opération de ré-ensablement** (déjà menée en 2019 et 2020), avec pour particularité d'utiliser du sable déjà présent sur site et prélevé dans la mer à l'est de la plage où des stocks se sont constitués. Cette opération s'est déroulée en deux temps : un premier prélèvement a été effectué en début d'hiver et le sable a été stocké sous forme de dunes plage des Sablettes, puis en fin de printemps ce sable a été transporté et un complément a été à nouveau prélevé en mer, vers Mar Vivo, afin de rétablir le profil de la plage.

La concession de **plage de la Garonne au Pradet** fait l'objet de dépôts de feuilles mortes de posidonies qui contribuent à la protection de la plage contre l'érosion. **La Métropole a réalisé comme la saison précédente un millefeuille de posidonies** pour conserver leur bénéfice de protection tout en proposant une plage de sable aux usagers.

La concession de plage du Mourillon à Toulon étant exposée aux fortes tempêtes hivernales, il est nécessaire de **reprofilier la plage avant la saison estivale pour optimiser l'activité de bain de mer.** Cette opération est complétée par un apport de sable marin provenant d'une zone excédentaire de la commune de Bormes-les-Mimosas.



Plage des Sablettes/Mar-Vivo à La Seyne-sur-Mer

► Le suivi de la qualité des eaux de la baie du Lazaret

La Métropole a poursuivi en 2021 ses efforts pour l'amélioration de la compréhension des causes des pollutions microbiologiques impactant les activités conchylicoles de la baie du Lazaret. Un grand nombre de pistes ayant déjà été explorées, de nouvelles investigations ont été réalisées pour mesurer l'impact des fèces des oiseaux sur la qualité microbologique des coquillages. TPM a pour cela eu recours à des techniques d'analyse de pointe qui ont permis de distinguer l'origine des E.coli retrouvés dans les moules. Les résultats ont confirmé qu'une part de la contamination pouvait être attribuée aux oiseaux sans pouvoir cependant la quantifier. L'étape suivante est donc de réduire les contaminations d'origine aviaire et d'en mesurer l'effet sur les résultats de la qualité microbologique des coquillages.

► La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Dans les massifs forestiers gérés par la Métropole, des travaux de maintien en état opérationnel de Défense de la Forêt Contre les Incendies sont menés chaque année. Ces interventions comprennent des opérations de débroussaillage (30 hectares en 2021), afin que les services de secours puissent intervenir en toute sécurité ainsi que des travaux de réfection des pistes les plus endommagées. Ces interventions, programmées dans les Plans de Débroussaillages et d'Aménagements Forestiers, s'effectuent en conciliant les obligations de mise aux normes des ouvrages avec la préservation des espèces faunistiques et floristiques et la qualité paysagère des sites.

TPM a démarré la rédaction des pièces nécessaires à la définition d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers à l'échelle de son territoire, document unique qui permettra une protection de l'ensemble des massifs forestiers.



Belvédère au Faron

► Le lancement d'une étude sur l'aménagement des belvédères sur le Mont Faron

En attendant un plan de gestion portant sur la totalité du massif du Faron, **la Métropole a lancé une étude,** dans le cadre de sa convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE), **afin d'aménager, de valoriser et de mettre en sécurité les belvédères existants au Faron,** notamment ceux dominant le quartier Valbourdin, celui de la Croix, ainsi que le sommet du Faron. La volonté de TPM est de traiter tous les belvédères avec la même unité, en démontrant les savoir-faire artisanaux locaux, et en respectant l'identité paysagère du site, avec l'utilisation des matériaux premiers dont la terre, les pierres, le bois issu du site.

► Les sorties nature dans les massifs forestiers de la Métropole

L'accueil par la France en septembre 2021 du congrès de l'Union Internationale de Conservation de la Nature a été l'occasion de **proposer aux habitants de la Métropole un programme de sorties thématiques sur la biodiversité de certains sites naturels gérés par TPM :** Colle Noire, forêt d'Ollioules, Faron et Ripelle.

Sur ces sites, différentes thématiques ont été proposées aux participants pour aborder toutes les facettes de ces espaces naturels riches et sensibles à la fois : le patrimoine de Châteauvallon, les richesses du Cap Garonne, les paysages de la Métropole vus depuis le Faron, la forêt résiliente de la Colle Noire ou encore les oliviers du Domaine de la Ripelle.



Plage de La Garonne au Pradet





Transition écologique et protection de l'environnement

La transition écologique et la protection de l'environnement sont au cœur des actions de la Métropole. Elles se déploient en particulier sur 3 champs :

- D'abord, celui de **l'énergie** : propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, TPM est l'autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure le contrôle des contrats de concession, rend les avis sur permis pour les raccordements en énergie, développe les infrastructures de recharge des véhicules électriques, et dispose d'un réseau de thalassothérapie.
- En matière **d'écologie urbaine**, la Métropole intervient pour améliorer le cadre de vie en agissant sur les impacts environnementaux en ville. Sont ainsi traitées les problématiques relatives au bruit, à la qualité de l'air, à la transition énergétique, à la qualité des eaux.
- Enfin, la Métropole est mobilisée pour la **prévention des risques**. Cette thématique est essentielle, le territoire de la Métropole étant sujet à risque notamment en matière d'inondations. La prévention des risques concerne également la sécurisation des massifs, ainsi que le risque d'érosion et de submersion du littoral.

Il s'agit donc de compétences stratégiques et déterminantes pour le devenir du territoire. À ce titre, **la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**, créée et attribuée aux intercommunalités en 2018, **permet de lier la lutte contre les inondations avec la prise en compte des milieux aquatiques.**

€ DÉPENSES 2021

Fonctionnement : 185 000 €
Investissement : 3,85 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

GESTION DES AVIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

1382 dossiers traités pour un coût estimatif des travaux d'extension et de renforcement des réseaux par ENEDIS

de **488 313 € HT**

78 demandes de raccordement au réseau.

GESTION DU CONTRAT DE CONCESSION SYMIELEC VAR

42 dossiers d'enfouissements vivants pour un volume global estimé à

plus de **2,9 M€**

dont **12** en cours de travaux et **10** sont terminés.

DÉPLOIEMENT IRVE

Projet de déploiement de

150 bornes de recharge électriques doubles (300 points de recharges).

59 Nouvelles bornes mises en service en décembre, soit au total 71 bornes en exploitation (142 points de charges).

THALASSOTHERMIE

15 contrats de fourniture d'énergie signés pour une puissance cumulée du réseau de **4868 kW** (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

Transition écologique et protection de l'environnement

Énergie

Depuis 2018, la Métropole est autorité concédante pour la distribution d'énergie. Propriétaire des réseaux de distribution d'énergie (câbles électriques et tuyaux de gaz notamment), elle anime et contrôle l'exécution de quatre contrats de concessions :

- ENEDIS pour les villes de Toulon, Hyères et La Garde
- SYMIELEC VAR pour les 9 autres communes adhérentes au syndicat
- GRDF pour 11 communes (la commune du Revest-les-Eaux n'étant pas desservie par le gaz)
- Thalassothermie : TPM est compétente en matière de réseaux de chaleur et de froid urbain, avec un réseau situé à La Seyne-sur-Mer qui fait l'objet d'une délégation de service public avec la société DALKIA.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), TPM gère aussi les avis sur raccordements dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, la Métropole installe les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) qu'elle a choisi de développer au travers du SYMIELEC VAR.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Des opérations d'enfouissements portées par le SYMIELEC VAR

Les compétences dévolues au SYMIELEC VAR sont harmonisées pour les 9 communes concernées : Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et La Valette-du-Var.

Les compétences portées par le SYMIELEC VAR concernent désormais :

- La compétence N2 : dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- La compétence N4 : dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie.

7 nouvelles opérations ont été engagées en 2021 pour un montant des travaux engagés de 2,5 M€. Au total, 42 dossiers d'enfouissements sont pilotés en coordination avec les antennes pour un volume global estimé à plus de 2,9 M€. Ils se déploient sur les 9 communes concernées : Carqueiranne (1 opération), La Crau (4 opérations), Ollioules (13 opérations), Le Pradet (3 opérations), Le Revest-les-Eaux (2 opérations), La Seyne-sur-Mer (7 opérations), Six-Fours-les-Plages (6 opérations), Saint-Mandrier-sur-Mer (2 opérations), et La Valette-du-Var (4 opérations).

► ENEDIS

Depuis le regroupement des trois précédents contrats de concessions des villes d'Hyères, La Garde et Toulon arrivés à échéance, le pilotage concessif est organisé de la façon suivante :

- Un Comité de Pilotage métropolitain en charge du bilan du plan prévisionnel d'investissement, du point sur les grands projets et des actions partenariales menées lors de la présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC).
- Un Comité Technique métropolitain en charge de la préparation du schéma directeur d'investissements, du programme pluriannuel d'investissement et des programmes d'enfouissements dits « esthétiques » (article 8). Réuni à minima deux fois par an, il permet de faire le bilan du programme en cours et la préparation de l'année N+1.
- Réunions de suivi Antennes pour assurer le suivi opérationnel des travaux et une remontée en Comité Technique.



En 2021, plus d'1 M€ a été programmé au titre de l'article 8 (enfouissements dits « esthétiques » des réseaux) sur l'ensemble des trois communes Toulon, Hyères et La Garde, et **3,8 M€ engagés pour les renforcements de réseaux Haute et Basse tension.**

1372 permis de construire ont été instruits ce qui porte à 3957 le total de dossiers traités depuis 2018 (année de la prise de compétence par la Métropole).

► Le déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)

Le déploiement des bornes de recharges électrique confié au SYMIELEC VAR en 2019 se poursuit.

Par décision en Conseil Métropolitain du 30 septembre 2020 et sur proposition du SYMIELEC VAR, la Métropole a choisi de transférer les bornes de recharges construites dans le réseau Eborn dans un contrat de Délégation de service public contractualisé par 11 syndicats d'énergie en 2020. Ce réseau assure un maillage territorial sur 1 700 communes pour 4 000 habitants et 1 000 infrastructures de recharge. Le contrat est conclu pour une durée de 8 ans.

La Métropole continue à porter l'investissement (travaux d'extensions de réseaux électrique et coût de la borne), et paye un forfait sur les frais de fonctionnement (environ 400€/borne) ; le délégataire prend à sa charge la maintenance et l'exploitation ainsi que la consommation électrique, et assure la commercialisation du service à l'utilisateur.

Le réseau est totalement interopérable via la plateforme GIREVE : l'utilisateur paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou smartphone.

59 nouvelles bornes ont été mises en service au cours de l'année 2021, soit au total 71 bornes en exploitation (142 points de charges).

Le nombre de sessions de recharges est en augmentation sur le territoire, avec un ratio moyen de 185 recharges par borne en 2021, contre 110 en 2020, 96 en 2019 et 45 en 2018.

De même, les puissances électriques délivrées sont en forte hausse, avec 168 331 kWh en 2021, contre 43 241 kWh en 2020.

► L'électrification des navires à quai

En février 2019, les présidents de Corsica Ferries, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) et de la Métropole ont annoncé leur décision de raccorder les navires au réseau de distribution électrique sur le port de Toulon Côte d'Azur.

Avec près de 1200 escales par an (dont 1100 pour Corsica Ferries), **le projet supprimerait plus de 8100 h de consommation de gasoil à quai pour les escales supérieures à 2h, et diminuerait de 76% l'émission de CO2, principal gaz à effet de serre.**

Dès février 2020, les travaux préalables de renforcement du réseau ENEDIS dans le terminal portuaire de Toulon Côte d'Azur ont débuté. Trois potences fixes alimenteront les quais, et un équipement mobile permettra l'alimentation des navires de croisière sur le quai Fournel. La puissance totale sera de 12 MW.

Un permis de construire a été déposé pour la réalisation d'un poste de conversion et les appels d'offres ont été lancés pour les marchés nécessaires.

Le programme retenu « Solutions portuaires intelligentes et alimentation électrique des navires dans le port de Toulon », a été labellisé Projet Innovant « SMART PORT » par le Pôle de compétitivité Mer et « SMART GRID » par le Pôle de compétitivité Capenergies.

L'opération est estimée à 20,6 M€ et bénéficie d'un cofinancement des partenaires financiers (UE, État, Région, Département et ADEME).

L'année 2021 a été marquée par le démarrage du marché de travaux. L'année a permis de déplacer le bureau du port de plaisance pour laisser place au futur immeuble qui accueillera les équipements de puissance, et de débiter les travaux de génie civil d'implantation des câbles haute tension dans les terre-pleins du port de commerce.

► La thalassothermie

Le réseau de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer, géré en délégation de service public par la société DALKIA, a connu des travaux d'extension du réseau débutés en 2019, et qui se stabilisent en 2021. Depuis les 4 clients historiques, **11 contrats de fourniture d'énergie supplémentaires ont été signés, pour une puissance cumulée de 4 868 kW :** 3 558 kW de chaud et 1 310 kW de froid.

Écologie urbaine

L'écologie urbaine consiste à traiter l'ensemble des problématiques environnementales qui concernent le milieu urbain ou périurbain, pour contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique et de diminuer son impact environnemental. La Métropole agit en faveur de la transition énergétique par un ensemble de leviers : actions de maîtrise de la demande d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de développement de réseaux énergétiques.

Pour le traitement des déchets, TPM est membre du SITTOMAT (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Il dispose d'une Usine de Valorisation Énergétique (UVE) qui transforme les ordures ménagères en vapeur d'eau et en électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour les réseaux de chaleur (quartier de La Beaucaire à Toulon et Berthe à La Seyne-sur-Mer), tandis que l'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF et utilisée pour alimenter l'UVE et le bâtiment du SITTOMAT.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, TPM élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et conduit des actions dans le cadre de ses compétences, en particulier en matière de mobilité. Ce plan tend à prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et à protéger la santé des populations.

En matière de surveillance de la qualité de l'air, la Métropole s'appuie sur un réseau de stations de mesures dont les résultats sont collectés et analysés par l'association AtmoSud, agréée à l'échelle régionale. L'amélioration de la qualité de l'air s'appuie notamment sur l'élaboration en cours d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). L'action de la Métropole se renforce avec la démarche entreprise de création d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEM).

Dès sa création, TPM a souhaité agir pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques (enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale) en développant des démarches de contrats de baie. Ces dispositifs opérationnels permettent une gestion concertée et intégrée de la zone côtière, en associant les acteurs de la terre et de la mer. Un programme cohérent prévoit la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans une vision globale du territoire. La dynamique locale obtenue grâce à la fédération de tous les acteurs est un élément clé de la réussite de ces démarches.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La mise en œuvre de la seconde année du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021)

Validé par le Comité de baie en 2019, le nouveau Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon s'inscrit dans la continuité des précédents contrats. Il vise à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Rade de Toulon et son bassin versant.

De nombreuses opérations ont été lancées ou se sont poursuivies en 2021 :

- En matière de lutte contre les pollutions : lancement de l'élaboration des schémas directeurs des eaux pluviales et des eaux de ruissellement par bassin versant sur le territoire métropolitain (Eygoutier et côtiers Sud / Las et centre-ville de Toulon / côtiers ouest), poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association AgribioVar contre les pollutions liées aux nitrates et aux pesticides pour la préservation des ressources souterraines en eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages, ...



- En matière de gestion durable de la ressource en eau : lancement de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Métropole et poursuite des travaux de réparation au niveau des réseaux d'eau potable fuyards (Toulon, La Valette-du-Var) pour optimiser la gestion de la ressource.
- Pour la préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques : poursuite de l'entretien des berges et de la ripisylve sur les cours d'eau gérés par la Métropole, mise en place de nurseries à poissons dans le port de Toulon Vieille Darse (66 dispositifs), ...

CHIFFRES CLÉS 2021

124 268 MWh d'électricité et 33 990 MWh de chaleur, produits par l'Unité de Valorisation Énergétique à Toulon.

81% des actions inscrites à la programmation du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) réalisées ou en cours fin 2021 (sur les 91 opérations).

80% des actions inscrites à la programmation du Contrat de Baie des Îles d'Or (2016-2021) réalisées ou en cours fin 2021 (sur les 219 opérations).

QUELQUES DATES

✓ 27 mai
Avis favorable du Conseil métropolitain sur le document projet de Plan de Protection de l'Atmosphère.

✓ 27 mai
Approbation par le Conseil métropolitain du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des échéances 2 et 3.

✓ 10 novembre
Approbation par le Conseil métropolitain du rapport développement durable 2021.

✓ 13 et 14 décembre
Présentation en Comités de baie des bilans 2021 du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon et du Contrat de baie des Îles d'Or.





- Pour le volet communication / sensibilisation : production de 5 roll-up sur la démarche Contrat de baie (action mutualisée avec le Contrat de baie des Îles d'Or) présentant l'esprit de la démarche et ses grands enjeux.

Fin 2021, 50% des actions du programme étaient réalisées et 31% des actions étaient en cours.

▶ La mise en œuvre de la dernière année du Contrat de Baie des Îles d'Or

Signé en 2017, le Contrat de Baie des Îles d'Or est une démarche multi-partenaire visant à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la rade d'Hyères et son bassin versant. Il se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel (219 actions).

L'année 2021 a été notamment marquée par :

- l'organisation d'un exercice de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures (InfraPolmar) fin septembre sur la commune de Carqueiranne pendant deux journées. Cette action, mutualisée à l'échelle des deux contrats de baie portés par la Métropole, s'est structurée autour d'interventions théoriques (du CEDRE, expert international en matière de lutte contre les pollutions accidentelles des eaux, du Parc national de Port-Cros et du Service départemental d'incendie et de secours du Var), et d'ateliers pratiques de dépollution (déploiement d'un barrage de fermeture du port, nettoyage de la plage et des enrochements, fabrication d'un barrage à façon au niveau de l'exutoire du Grand Vallat dans le port), pour former de manière opérationnelle les 90 participants présents ;
- le lancement d'une étude relative à la mise en place de nurseries à poissons dans le port de Porquerolles ;
- la poursuite du programme pédagogique « La Rade m'a dit » sur le territoire métropolitain, pour sensibiliser les scolaires aux enjeux de préservation de la qualité des eaux littorales et des milieux aquatiques.

Fin 2021, 50% des actions du programme étaient réalisées et 30% des actions étaient en cours.

▶ Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui vise à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, en développant notamment les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation d'énergie. Cet outil est élaboré en lien avec la démarche du Schéma Directeur Énergie (SDE), incluant les énergies renouvelables.

Cette double démarche est composée de 4 phases :

- État des lieux énergétique ;
- Enjeux et potentiels de transition énergétique du territoire ;
- Définition des objectifs de transition énergétique de la Métropole et d'actions complémentaires ;
- Finalisation du PCAET incluant le PAQA (Plan d'Actions Qualité de l'Air).

Le projet de PCAET devrait être soumis pour approbation au Conseil Métropolitain fin 2022.

▶ Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PPA est élaboré par les services de l'État en concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire. Il a pour objectif de cibler les actions de réduction de la pollution atmosphérique. Le document comporte une soixantaine d'actions dont plus de la moitié sont portées par la Métropole. Plusieurs secteurs sont concernés : maritime, transports terrestres, industrie, biomasse, bâtiment et communication.

À la suite de la remise du document projet pour avis auprès des parties prenantes, la Métropole a délibéré en séance du conseil métropolitain du 27 mai 2021 de façon favorable, sous réserve de prise en compte de certaines demandes de modifications. La signature du document est prévue début 2022.

▶ Des avancées dans la lutte contre les nuisances sonores

Les **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** établissent un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations.

Le PPBE des échéances 2 et 3 a été approuvé en Conseil métropolitain le 27 mai 2021.

▶ Le rapport développement durable

TPM établit chaque année le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne et à l'échelle du territoire. **Le rapport développement durable 2021 a été approuvé en séance du conseil métropolitain du 10 novembre 2021** et mis en ligne sur le site Internet de la Métropole.

▶ TPM labellisée « Cap Cit'ergie »



TPM s'est engagée en 2018 dans la démarche Cit'ergie, qui est **un programme de labellisation pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat** et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique.

TPM est détentrice depuis 2020 du premier niveau de labellisation intitulé « Cap Cit'ergie », attribué par l'ADEME. Une visite annuelle du conseiller est effectuée afin de suivre l'avancée du Programme d'actions Air-Énergie-Climat. Elle a permis de montrer la progression du score de 45,9% à 51,1% entre 2019 et 2021 soit une progression d'un peu plus de 5% sur une période de 4 ans. Des actions complémentaires sont prévues pour 2022.



€ DÉPENSES 2021

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Fonctionnement : 170 000 €
(PAPI : culture du risque)

35 000 € (déclaration d'intérêt
général entretien végétation)

Investissement : 800 000 €
(consolidation des berges)

LUTTE CONTRE L'ÉROSION DU LITTORAL

Investissement : 60 000 €

LUTTE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Fonctionnement : 130 000 €
Investissement : 7,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2021

3500 m linéaires
de cours d'eau entretenu

1300 m linéaires
de berges stabilisées

52 000 m²
de falaises mises en sécurité
dont 32 000 m² sur Le Mont Faron
et 20 000 m² sur Le Cap Sicié.

QUELQUES DATES

✓ 11 juin

Validation de l'avenant au PAPI
PCT.

✓ 30 septembre

Délibération de TPM pour octroyer
des aides aux entreprises
volontaires pour la réalisation de
travaux de réduction de vulnérabilité
face aux inondations.

✓ 28 décembre

Délibération autorisant le
président à signer la convention
de partenariat avec le CEREMA
pour la mise en place d'une stratégie
de gestion durable du trait
de côte.

Transition écologique et protection de l'environnement

Prévention des risques

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour la prévention d'un ensemble de risques sur son territoire. Son action se déploie en 3 volets :

- **La prévention des inondations** est partie intégrante de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la prévention des inondations par débordement des cours d'eau relève des syndicats de rivière dont est membre la Métropole. La prévention des inondations relève également de la compétence « assainissement des eaux pluviales urbaines », pour les inondations par ruissellement. Avec la mise en œuvre d'un premier Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais - PAPI PCT [2018-2021>2023], la Métropole mène un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire pour développer la connaissance et la conscience des risques, et réduire la vulnérabilité du territoire.



La Reppe

- La Métropole agit également pour **lutter contre l'érosion**. Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la gestion du trait de côte et notamment la lutte contre l'érosion deviennent un enjeu majeur du territoire. En lien avec les stratégies nationales et départementales, et en complément de démarches en cours, la Métropole met en place une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes : la compréhension des processus naturels, l'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines, l'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques, la recomposition spatiale, l'utilisation de méthodes douces. **En complément, la Métropole soutient ou reprend des projets initiés par les communes pour préserver son littoral** (Baie des Sablettes, Tombolo ouest et Ceinturon à Giens par exemple) dans le cadre de compétences transférées.
- Enfin, la Métropole intervient dans **la sécurisation des falaises les plus instables du Mont Faron** en collaboration avec la ville de Toulon. Un programme ambitieux de sécurisation a été élaboré sur 19 sites identifiés comme les plus dangereux, en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales. D'ici la réalisation des travaux, site par site, **un système de surveillance géotechnique a été mis en place avec gestion de l'alerte**. Un suivi écologique et des mesures compensatoires complètent les démarches de protection de cet espace remarquable. TPM intervient également dans **le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA, sur le site de Cap Sicié**.



Plage des Sablettes à La Seyne-sur-Mer

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La protection de la Baie des Sablettes à La Seyne-sur-Mer

Concessionnaire de la plage des Sablettes, la Métropole souhaite protéger et valoriser cet élément majeur de son patrimoine naturel, touristique et économique en luttant contre l'érosion de la plage et de la dune. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, démarrée en 2020, s'est achevée en 2021. Cette étude avait pour objectifs **la réalisation d'un diagnostic du littoral de la Baie des Sablettes et l'élaboration d'un schéma de protection et d'un programme de travaux**.

En tenant compte des enjeux et usages du site, l'étude propose un dispositif associant des méthodes douces de lutte active contre l'érosion à des solutions fondées sur la nature permettant de stopper les pertes sédimentaires sans pour autant modifier la courantologie de la baie, et compatibles avec le réaménagement du port de Saint-Elme.

► Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT 2018-2021>2023)

Ce programme permet de **mettre en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondation et de bénéficier d'importantes subventions de l'État**. Un avenant a été validé en 2021 pour une prolongation des actions jusqu'en 2023 et un ajustement du montant global à 13 M€.

Le programme comprend **34 actions, portées par la Métropole, le syndicat de l'Eygoutier, celui de la Reppe, ainsi que l'État**.

En 2021, les études d'aménagement des cours d'eaux se sont poursuivies sur le bassin versant du Las.

La Métropole a publié **plusieurs documents de sensibilisation et de communication sur le risque inondation** : deux lettres d'actualité PAPI, le Dossier de l'Élu, le livret tout public, un clip vidéo PAPI, un jeu de 7 familles « Ensemble face aux risques inondation », une brochure « Habiter en zone inondable ». 40 spots radio ont été lancés en 2021 en périodes d'alerte météorologique.

Des diagnostics d'entreprises et d'exploitations agricoles ont été réalisés en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture du Var.

Les marchés pour la réalisation des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire métropolitain ont été lancés.

► La sécurisation du Mont Faron

La Métropole et la ville de Toulon se sont engagées dans **un ambitieux programme pluriannuel de prévention contre la chute de blocs (2020-2032)**. Ce programme concerne **19 sites jugés comme les plus risqués pour les populations**.

Suite aux autorisations obtenues des services de l'État en 2019 et à la maîtrise foncière des parcelles concernées, la seconde phase de travaux de confortement sur 2 secteurs programmés a été menée entre septembre 2021 et janvier 2022 au sud du massif. Une intervention en urgence a également été menée, sur le secteur ouest, pour conforter une paroi suite à un éboulement de blocs. Une enquête publique conjointe et relative à la Déclaration d'Utilité Publique et

Expropriation (sept-oct), permettra au terme de la procédure (2022-2023) d'assurer une maîtrise foncière complète des parcelles nécessaires au projet et non encore maîtrisées.

► La sécurisation de la falaise surplombant la station AmphitriA au Cap Sicié

La Métropole réalise depuis 2018, le **confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA sur la commune de La Seyne-sur-Mer**. La troisième et dernière phase des travaux a été menée sur deux périodes afin de respecter l'environnement (1^{er} et dernier trimestres de chaque année). Cette dernière étape a permis de traiter les compartiments par des confortements actifs (ancrages et filets plaqués).

► La Métropole Toulon Provence Méditerranée parmi les 10 lauréats de l'appel à partenaires du CEREMA « Accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral »

Par avis circonstancié en date du 29 janvier 2021, le CEREMA a informé la Métropole que son dossier de candidature pour la **mise en place d'une stratégie métropolitaine de lutte contre l'érosion** avait été retenu parmi les 10 lauréats de la 2^{ème} session de l'appel à partenaires. **L'année 2021 a ainsi permis de définir les objectifs poursuivis, de rédiger la convention de partenariat, de proposer une structure de gouvernance** qui encadrera la démarche et de définir le budget nécessaire.



Falaise surplombant la station Amphitria

Ce programme comportera 3 volets pour une durée prévisionnelle de 24 mois :

- Volet 1 : analyse du fonctionnement physique du littoral et sa probable évolution,
- Volet 2 : diagnostic territorial du littoral métropolitain,
- Volet 3 : propositions de solutions d'adaptation au changement climatique sur le littoral.

Le budget prévisionnel pour cette action s'élève à 188 550 € TTC dont 94 275 € TTC en autofinancement pour la Métropole.

► Le programme d'entretien des cours d'eau côtier de la Métropole et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'entretien des cours d'eau, notamment la végétation des berges et le nettoyage des déchets, est encadré par DIG (obtenue en 2020 pour une durée de 5 ans) pour autoriser la Métropole à intervenir avec des moyens publics sur des parcelles privées, la totalité des cours d'eau étant non-domaniaux.

En 2021, des opérations de débroussaillage ont démarré avec des travaux de rattrapage d'entretien sur des tronçons de cours d'eau envahis par les cannes de Provence tel que le cours d'eau du Fenouillet, affluent du Roubaud à Hyères ou des entretiens plus courant d'enlèvement d'embâcles de bois morts au niveau du dégrilleur du Las, situé au niveau du quartier du Jonquet.

Des opérations de lutte contre les espèces invasives ont été menées notamment sur le Myriophylle du Brésil qui envahissait sur près de 400 mètres une branche du cours d'eau de la Sauvette (affluent du Roubaud) dans la zone humide de la Lieurette.

Par ailleurs, **un diagnostic technique et foncier a été lancé auprès des propriétaires-riverains et des gestionnaires pour recenser les ouvrages de génie-civil sur les cours d'eau** (ponts, ouvrage enterrés, berges artificialisées). Des premiers travaux de stabilisation des berges ont été engagés sur le canal de Decugis à Hyères et sur le Vallat de Vignelongue à La Seyne-sur-Mer.

En complément, **une plaquette présentant la GEMAPI a été diffusée à l'ensemble des propriétaires riverains des cours d'eau de la Métropole** (hors REPPE, Eygoutier de Gapeau gérés par des syndicats de rivière).



Données d'activités de l'administration

Archivage

101 mètres linéaires de nouvelles archives.
630 mètres linéaires occupés.
32 mètres linéaires éliminés.



Assemblées

473 délibérations du Conseil métropolitain.
650 délibérations du Bureau métropolitain.
917 décisions du Président
 et **149** arrêtés du Président.



Commande publique

276 marchés (+ 9% soit + 22 marchés par rapport à 2020),
125 avenants (+ 9% soit + 22 marchés par rapport à 2020),
 et **291** actes de sous-traitance notifiés (+ 12% soit + 32 actes par rapport à 2020).

55 contrats de concessions en cours d'exécution.

24 commissions d'appels d'offres

dont **24** commissions MAPA et **3** commissions DSP.

→ **Mise à jour des outils achats** : cartographie des marchés récurrents ayant vocation à être reconduits, nomenclature, stratégie d'achat pour les marchés récurrents.

→ **Actions de formation et d'information à destination des agents de la Métropole.**

→ **Renforcement des partenariats d'acheteurs** :

- avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'UGAP pour actualisation des conditions tarifaires de la Métropole au regard des volumes d'achats réalisés ;

- participation à l'élaboration de Guides de la Direction des Affaires Juridiques du MINEFI (actualisation du guide des prix et du guide des aspects sociaux de la commande publique),

- participation à la mise en ligne de clauses/critères d'attribution d'inspiration durable avec le site <https://laclauseverte.fr> (première contribution en décembre 2021). Concomitamment, TPM élabore un clausier vert, florilège de clauses d'exécution et de critères d'attribution d'inspiration durable.

→ **Développement durable dans les marchés publics de la Métropole** : 47% des marchés notifiés durant l'année 2021 présentent des considérations environnementales et/ou sociales.

→ **Quelques opérations de travaux remarquables** :

- Travaux de création d'une alimentation électrique des quais du Port de Toulon en 6 tranches pour un montant global de 17 M€ HT ;

- Requalification du quartier de la Blocarde à Hyères en 6 lots pour un montant global de 1,3 M€ HT ;

- Aménagement de la Corniche Giovannini à La Seyne-sur-Mer en 7 lots pour un montant global de 1,1 M€ HT ;

- Modification du réseau d'assainissement et poste de relevage Les Gravettes et Avenue Brosset au Pradet pour un montant global de 2,6 M€ HT ;

- Accord-cadre à bons de commande pour l'aménagement et réparations des voies en 3 lots géographiques : Hyères - Carqueiranne - Le Pradet, masse annuelle maxi 6 M€ HT ; La Crau, La Garde, La Valette-du-Var, masse annuelle maximum 6 M€ HT ; Six-Fours-les-Plages - Ollioules, masse annuelle maximale 4 M€ HT.



Finances

1 budget principal et **19** budgets annexes.
44 201 mandats. **7267** titres.
644 marchés saisis dans le logiciel financier.



Communication

→ **Plusieurs événements majeurs couverts** : première pierre de la **gare maritime de la Tour fondue** à Hyères, **meeting international d'athlétisme** au stade Léo Lagrange à Toulon, **3^e Conférence économique TPM**, **exposition Pompidou** à l'Hôtel des Arts à Toulon, étape du **Pro Sailing Tour** dans la rade, lancement des travaux du futur **Parc de la Loubière** à Toulon, inauguration des **Halles de Toulon**, **Semaine de la Mobilité**, **Fête des Salins** à Hyères, **10 ans du Liberté**, inauguration du **Bureau des Congrès et des Tournages TPM**, **Festival international de mode et de photographie** à Hyères, présentation des **nouveaux bus propres** de la Métropole, présentation du projet urbain et paysager « **De Mayol à Pipady** », première pierre de l'**Institut de Formation de Santé** à Toulon, **Fréquentation Iles d'or** été 2021 / Intégration **CC Vallée du Gapeau**, ...

→ **Des publications périodiques** :

15 newsletters TPM, **10** Clip (journal interne)

→ **Différents supports de communication et des publications** : **brochures** (La Ville et Moi, Guide du Vélo, Aide au Permis, Guide des Élus, Vivre la ville, Les Halles de Toulon, De Mayol à Pipady, ...).

→ **45** achats d'espace publicitaire presse-médias sur **19** événements.

→ **80** événements sur lesquels la Métropole a communiqué auprès des médias (conférences de presse, conseils métropolitains, communiqués de presse).

→ **276** retombées presse directes dont **168** médias locaux et régionaux et **3** médias nationaux.

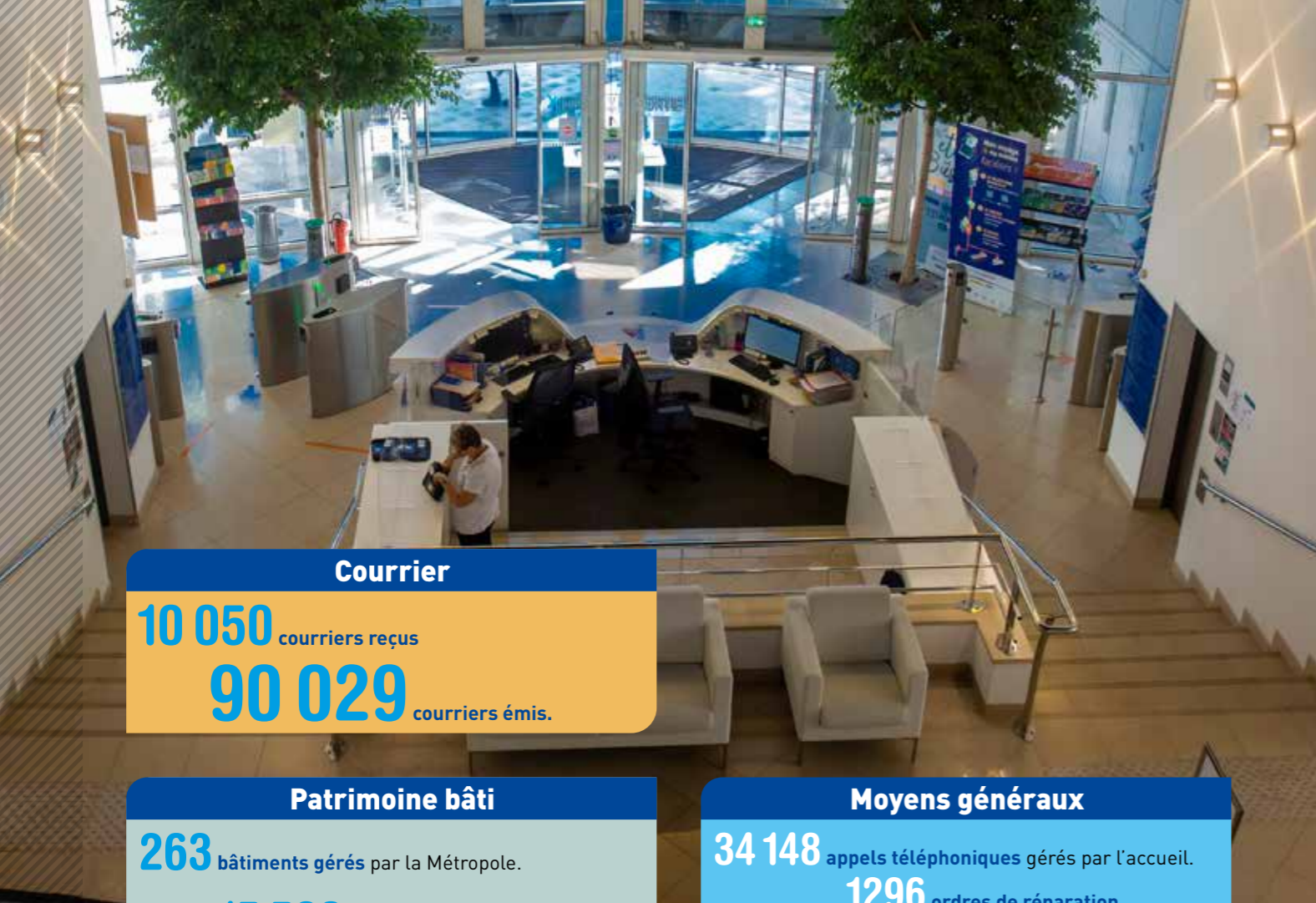
Contrôle de gestion

3 audits fonctionnels et organisationnels.

8 notes et retours d'expérience.

4 rapports et études.





Courrier

10 050 courriers reçus
90 029 courriers émis.

Patrimoine bâti

263 bâtiments gérés par la Métropole.
15 580 heures de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie.
4700 compteurs pour la fourniture d'énergies (gaz, eau, électricité).

Juridique

240 avis formalisés.

Immobilier et foncier

▶ Action foncière

30 dossiers d'acquisitions foncières réalisées pour un total de **0,9 M€**
9 dossiers de cessions immobilières pour un total de **1,2 M€**
10 310 déclarations d'intention d'aliéner traitées sur l'ensemble des **12** communes.
12 exercices du droit de préemption pour un montant total de **6,6 M€** :

1 exercice direct par la Métropole, **6** exercices délégués à l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA, **1** exercice délégué à Var Aménagement Développement, **7** exercices délégués aux communes et **1** exercice du droit de priorité délégué à l'EPF PACA.

▶ Gestion immobilière et domaniale

23 nouveaux biens remis en gestion par l'EPF PACA (soit un total de **78** biens remis en gestion par l'EPF PACA).
46 locataires (dont 21 mouvements).
46 autorisations ou conventions d'occupation temporaire (AOT ou COT) du domaine public métropolitain consenties à titre onéreux, et 13 à titre gracieux.
9 prises à bail signées. **26** logements de fonction.
26 biens en copropriété (assemblées générales...)
6 mises en concurrence.
14 interventions de sécurisation de biens en urgence.
154 733 m² de débroussaillage de biens EPF.

Moyens généraux

34 148 appels téléphoniques gérés par l'accueil.
1296 ordres de réparation pour **845** véhicules légers/utilitaires et 2 ou 3 roues.
9 bâtiments surveillés et **261** sites visités régulièrement.
26 vigilances et alertes dans le cadre du Plan intercommunal de sauvegarde (risques feu de forêt, pluie vent inondation houle, canicule, pollution atmosphérique).
 → Distribution de matériel COVID :
507 132 masques chirurgicaux.
1900 flacons de gel hydro alcoolique.

Ressources humaines

3982 jours de formation réalisés
3446 candidatures sur des postes publiés,
1280 candidatures spontanées,
270 jurys organisés.
20 réunions de dialogue social : **13** réunions de Commissions Administratives Paritaires, **4** séances du Comité Technique, **3** séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (79 points étudiés).
 → Au 1^{er} janvier 2021, **8 agents de la ville de Toulon intervenant au Palais des sports** ont été transférés à TPM au titre de la compétence « tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences ».
 → Au 1^{er} mai 2021, **29 agents de la ville de Carqueiranne intervenant sur des compétences métropolitaines** ont également été transférés.
 → Outre la finalisation de l'application du protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération » (PPCR) au 1^{er} janvier 2021, un reclassement indiciaire impactant les plus bas salaires est également intervenu au 1^{er} octobre 2021.



Ressources numériques (direction mutualisée avec la ville de Toulon)



3650 postes de travail.
205 applications métier en gestion.
47 Systèmes d'Information Géographique (SIG) et **30** tableaux de bord en gestion pour **850** utilisateurs.
 Plus de **300** sites en gestion.
6207 lignes téléphoniques (1444 lignes mobiles et 4750 lignes fixes).
12 658 tickets « incidents ».
3999 « demandes de service ».
410 km de fibre optique.
 Plus de **400** caméras de vidéo protection.

Vie associative

Plus de **293** associations aidées par la Métropole.
4,4 M€ attribués.





Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83